

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*AVIS ET RAPPORTS DU*  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

*SITUATION DE LA  
FRANCE AU REGARD  
DES INDICATEURS DE  
LISBONNE*

2005

**MANDATURE 2004-2009**

---

**Séance du bureau du 22 février 2005**

---

**SITUATION DE LA FRANCE  
AU REGARD DES INDICATEURS  
DE LISBONNE**

---

**Communication de la délégation pour l'Union européenne  
du Conseil économique et social  
présentée par Mme Evelyne Pichenot**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE SUR LES ASPECTS STATISTIQUES : LES INDICATEURS STRUCTURELS DE LA LISTE RESTREINTE .....</b>	<b>7</b>
<b>I - INDICATEURS D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE : UNE SITUATION RELATIVEMENT FAVORABLE POUR LA FRANCE .....</b>	<b>11</b>
<b>A - OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE.....</b>	<b>11</b>
1. L'objectif : une croissance soutenue et durable.....	11
2. Deux indicateurs de la liste restreinte concernant cette dimension.....	13
<b>B - LA FRANCE DANS UNE SITUATION RELATIVEMENT FAVORABLE AU SEIN DE L'UNION AU REGARD DE CES INDICATEURS .....</b>	<b>14</b>
1. Un PIB français par habitant en SPA sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union.....	14
2. Un PIB français par personne occupée en SPA supérieur à la moyenne de l'Union, mais dont la progression s'est ralentie.....	16
<b>II - LA FRANCE ENCORE ÉLOIGNÉE DES OBJECTIFS EUROPÉENS EN MATIÈRE D'EMPLOI.....</b>	<b>19</b>
<b>A - L'EMPLOI, UNE PRIORITÉ DE LISBONNE.....</b>	<b>19</b>
1. L'emploi, objectif majeur de Lisbonne .....	19
2. Deux indicateurs de la liste restreinte concernant directement l'emploi.....	20
<b>B - UN TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES ÂGÉES DE 15 À 64 ANS QUI RESTE INSUFFISANT EN FRANCE .....</b>	<b>21</b>
<b>C - UN TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 64 ANS PARTICULIÈREMENT FAIBLE EN FRANCE.....</b>	<b>27</b>
<b>D - LES PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'EMPLOI.....</b>	<b>30</b>
<b>E - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....</b>	<b>31</b>
<b>III - INNOVATION ET RECHERCHE : DES RÉSULTATS EN DEMI TEINTE POUR LA FRANCE.....</b>	<b>33</b>

## IV

A - DYNAMISER L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, OBJECTIF STRATÉGIQUE DE LISBONNE .....	33
1. L'économie de la connaissance, un objectif stratégique.....	33
2. Deux indicateurs de la liste restreinte portent sur cette dimension.....	34
B - AVEC UN EFFORT ÉVALUÉ À 2,19 % DU PIB EN 2003, LA FRANCE SE PLACE AU-DESSUS DE LA MOYENNE DE L'UNION, MAIS RESTE EN DESSOUS DE L'OBJECTIF DE LISBONNE EN MATIÈRE DE RECHERCHE. ....	34
C - UN NIVEAU D'INSTRUCTION DES JEUNES DE 20 À 24 ANS RELATIVEMENT ÉLEVÉ EN FRANCE EN 2003 .....	37
D - DES PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POUR CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE .....	39
E - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN CE SENS.....	41
<b>IV - UNE SITUATION CONTRASTÉE DE LA FRANCE AU REGARD DES DEUX INDICATEURS D'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE RÉFORME ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>43</b>
A - STRATÉGIE DE LISBONNE, INTÉGRATION DES MARCHÉS ET RÉFORME ÉCONOMIQUE.....	43
1. Intégration des marchés et réforme économique, des objectifs structurels de Lisbonne .....	43
2. Deux indicateurs pour l'intégration des marchés et la réforme économique .....	43
B - LA FRANCE DANS UNE SITUATION PROCHE DE LA MOYENNE AU REGARD DE CES DEUX INDICATEURS .....	44
1. La France en dessous de la moyenne européenne pour l'investissement par le secteur privé .....	44
2. La France en situation plutôt favorable en termes de niveaux de prix comparés.....	46
C - PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POUR L'INVESTISSEMENT ET LA STABILITÉ DES PRIX .....	48
D - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	49
<b>V - LA FRANCE EN SITUATION MOYENNE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE AU REGARD DES INDICATEURS DE COHÉSION .....</b>	<b>51</b>

A - LA COHÉSION SOCIALE CONSTITUE L'UN DES TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LISBONNE .....	51
1. Un objectif garantissant l'équilibre des trois piliers .....	51
2. Nature des trois indicateurs pour l'exclusion .....	53
B - LA FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE AU REGARD DES INDICATEURS DE COHÉSION .....	55
1. Un taux de risque de pauvreté de 15 % en 2001, en France comme dans l'Union .....	55
2. Un taux de chômage de longue durée de 3,5 % en France en 2003, sensiblement équivalent à celui de la moyenne de l'Union .....	56
3. Une dispersion des taux d'emploi régionaux relativement faible en France (5 % en 2003) .....	59
C - PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES .....	60
D - RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL .....	61
<b>VI - UNE SITUATION FAVORABLE DE LA FRANCE AU REGARD DES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DE LA LISTE RESTREINTE .....</b>	<b>63</b>
A - OBJECTIFS DE LISBONNE ET INDICATEURS DE LA LISTE RESTREINTE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL .....	63
1. Développement durable et stratégie de Lisbonne .....	63
2. Les trois indicateurs structurels de la liste restreinte en matière d'environnement .....	64
B - LA FRANCE EN POSITION FAVORABLE DANS L'UNION AU REGARD DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX .....	66
1. Une bonne position de la France au regard de l'indicateur « émissions de gaz à effet de serre » : .....	66
2. La France assez bien placée dans l'Union en matière d'intensité énergétique de l'économie .....	69
3. La France figure dans une situation honorable dans l'Union quant au volume du transport de fret par rapport au PIB. ....	71
C - POURSUIVRE LES PROGRÈS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE .....	73
D - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN CE DOMAINE .....	74
<b>SYNTHÈSE À MI-PARCOURS ET PISTES DE TRAVAIL .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE I VOTE PAR LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE .....</b>	<b>85</b>

<b>ANNEXE II INDICATEURS STRUCTURELS DE LA LISTE RESTREINTE .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE III DONNÉES STATISTIQUES CORRESPONDANT AUX 14 INDICATEURS STRUCTURELS DE LA LISTE RESTREINTE .....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE IV DONNÉES STATISTIQUES NE CONCERNANT PAS LES INDICATEURS DE LA LISTE RESTREINTE.....</b>	<b>109</b>
<b>ANNEXE V OBJECTIFS POLITIQUES ET INSTRUMENTS DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE .....</b>	<b>115</b>
<b>LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>129</b>
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>133</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>135</b>

Le 9 novembre 2004, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la délégation pour l'Union européenne la préparation d'une communication intitulée : « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* »<sup>1</sup>.

La délégation pour l'Union européenne, a désigné sa présidente, Mme Evelyne Pichenot, comme rapporteur.

Afin de parfaire son information, la délégation a entendu M. Olivier Marchand, Chef du département « Emploi et revenus d'activités » à l'INSEE.

---

<sup>1</sup> Le résultat du vote de la communication au sein de la délégation figure en annexe I.

## INTRODUCTION

La stratégie de Lisbonne vise à faire de l'Union européenne, d'ici 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Cette stratégie recourt à une méthode incitative, la « *méthode ouverte de coordination* » (MOC), qui a pour objet le rapprochement de la situation des différents États membres évalués par rapport à des objectifs chiffrés à l'horizon 2010.

Une batterie d'indicateurs structurels, approuvés par les Conseils européens, a été définie à cette fin. Se rapportant aux trois piliers de Lisbonne (économique, social et environnemental), ces indicateurs chiffrés mesurent la situation de chaque pays au regard de l'économie générale, de l'emploi, de l'innovation et de la recherche, de l'intégration des marchés, de la cohésion sociale ainsi que de l'environnement.

Ils servent, lors du Conseil européen de printemps, à apprécier la mise en œuvre de cette stratégie et à en prévoir les ajustements.

A l'approche de la révision à mi-parcours de cette stratégie, qui interviendra en 2005, et alors que l'entrée des nouveaux États membres renforce encore l'enjeu qu'elle constitue, il est apparu utile de faire un premier constat des progrès enregistrés et des difficultés rencontrées par la France dans l'avancement des réformes de Lisbonne, tels que le reflètent les données quantitatives.

Aussi, le Conseil économique et social a souhaité consacrer une Communication à l'analyse de la situation de la France au regard des principaux objectifs de Lisbonne. Il se bornera dans cette étude aux 14 principaux critères dits « de la liste restreinte » proposés par la Commission<sup>2</sup> et adoptés par le Conseil européen le 8 décembre 2003.

L'objet de cette étude n'est pas, à cette étape, de se livrer à une analyse du choix des indicateurs et de leur pertinence au regard des objectifs retenus.

Certes, les données statistiques homogénéisées à l'échelle européenne ne sont, dans le meilleur des cas, disponibles, à la date de la réalisation de cette étude, que pour l'année 2003 ; par ailleurs, l'espace de temps écoulé depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne étant encore relativement court, les évolutions intervenues depuis lors restent de ce fait nécessairement limitées. Mais ce premier constat pourra faire l'objet de déclinaisons ultérieures à l'approche des prochains sommets de printemps, et, le cas échéant, de travaux d'approfondissement des différentes sections du Conseil économique sur les dynamiques à l'œuvre et les facteurs plus qualitatifs, qui expliquent les résultats obtenus par la France au regard de tel ou tel indicateur.

---

<sup>2</sup> (COM (2003) 585)

Surtout, par cette Communication, notre assemblée espère contribuer à faire mieux connaître dans notre pays la stratégie de Lisbonne, les objectifs qu'elle poursuit et les outils qu'elle mobilise.

La stratégie, art de combiner des opérations pour atteindre un objectif, consiste également à rendre lisible une démarche politique complexe et à permettre aux citoyens de se l'approprier, de manière à affirmer l'identité européenne. Or aujourd'hui, une clarification des rôles entre Union, États membres et autres acteurs favoriserait une meilleure implication de ces derniers pour un développement durable des trois leviers : l'économie, le social, et la protection de l'environnement.

Le Comité économique et social européen (CESE) rappelait en effet, dans son avis « *Pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne* », que : « *le déficit de communication apparaît patent. Les États, pas plus que les médias, ne communiquent avec l'opinion sur la stratégie de Lisbonne (...) Quand ils sont informés de l'objectif compétitif fixé à Lisbonne, la plupart des Européens n'en comprennent ni le sens, ni la portée<sup>3</sup>. Il faut informer les citoyens de l'Europe (sur ce thème) ! (...) Au niveau national, les conseils économiques et sociaux peuvent jouer un rôle très important, conjointement avec les partenaires sociaux et diverses organisations de la société civile<sup>4</sup>.* »

Ce processus dynamique que constitue la stratégie de Lisbonne réclame l'implication d'un ensemble d'acteurs : la Commission européenne, qui impulse, le Conseil européen, qui définit les objectifs, et les États membres, qui la mettent en œuvre en acceptant la dynamique suscitée par ce « *benchmarking* » ou étalonnage. La marge de manœuvre est en la matière importante, car une partie des domaines de la stratégie de Lisbonne relèvent des compétences nationales.

Cette communication s'efforce de faire apparaître cette mécanique institutionnelle, marquée par l'enchaînement des conseils spécialisés, du rapport de la Commission européenne en préparation du Sommet de printemps et des conclusions du Conseil européen, en rendant toute leur place aux acteurs économiques et sociaux dans sa mise en œuvre.

L'un des propos de cette communication est donc de rappeler clairement, en se reportant au texte même du Conseil européen de mars 2000, les objectifs fixés au lancement de la stratégie de Lisbonne, en leur rapportant, à chaque fois, les indicateurs principaux qui traduisent les priorités décidées par le Conseil européen de décembre 2003<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Avis « *Pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne* » (27 octobre 2004), rapporté par MM. Ernst Erik Ehnmark, John Simpson et Bruno Vever, p 6.

<sup>4</sup> Avis du CESE « *Pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne* », p 18.

<sup>5</sup> Une présentation de ces objectifs est effectuée, pour chacun des grands domaines de la stratégie de Lisbonne, dans chaque partie de cette communication. Figure par ailleurs dans l'annexe IV une récapitulation générale de ces objectifs et des principales politiques qu'elle mobilise, extraite des rapports : « *Relever le défi : la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* », rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok (novembre 2004) et « *Rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie* », présidé par M. Olivier Dutheillet de Lamothe (mai 2004).

Ce premier travail sur « *La situation de la France au regard des principaux indicateurs de Lisbonne* » vient par ailleurs compléter et enrichir la communication du Conseil économique et social français, parue en octobre 2004, intitulée « *Processus de Lisbonne : Communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps de mars 2005* ». Il constitue avec celle-ci la contribution de notre assemblée aux échanges que le Comité économique et social européen (CESE) a prévu sur ce thème avec les conseils économiques et sociaux nationaux au cours de l'année 2005.

Si la stratégie de Lisbonne a été lancée dans le cadre européen, elle concerne en effet au premier chef, dans sa mise en œuvre, le niveau national, régional et local. L'implication des acteurs socioprofessionnels et, plus largement, de la société civile en la matière constitue un élément déterminant de son succès.

Une meilleure coordination des moyens humains et financiers qu'elle mobilise serait par ailleurs nécessaire pour renforcer l'efficacité du processus de Lisbonne et sa durabilité.

## AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE SUR LES ASPECTS STATISTIQUES : LES INDICATEURS STRUCTURELS DE LA LISTE RESTREINTE

C'est au Sommet de Luxembourg, en 1997, dans le contexte du lancement de la Stratégie européenne pour l'emploi, fondée sur la définition de lignes directrices pour l'emploi et sur la préparation d'un Plan national pour l'emploi (PNAE) au sein de chaque État membre, qu'a commencé une période de construction d'indicateurs suscitant de nombreuses discussions sur leur comparabilité entre les différents pays membres.

Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a ensuite suscité la création d'une batterie d'indicateurs couvrant, outre la problématique de l'emploi, le contexte économique général, l'innovation, la recherche et le développement (R&D), la réforme économique et la cohésion sociale. L'environnement s'y est ajouté l'année suivante.

Initialement, il existait ainsi 42 indicateurs structurels définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (7 pour chacun des six grands domaines couverts par cette stratégie globale). Leur nombre paraissant trop important, une « liste restreinte », limitée à 14 indicateurs (2 ou 3 par domaine), a été arrêtée par le Conseil européen du 8 décembre 2003<sup>6</sup>, cernant les principaux objectifs qu'il s'est fixés.

Le choix des indicateurs est nécessairement le résultat d'un compromis, sous contrainte de l'existence d'une source statistique et d'une méthodologie communes<sup>7</sup>. Ils se fondent notamment sur « l'enquête Force de travail » (dite « enquête emploi » en France) ; sur le panel européen des ménages<sup>8</sup>, ainsi que sur des indicateurs issus des comptes nationaux, qui répondent à une méthodologie commune entre les Quinze. Le choix, forcément limité, résulte d'un équilibre à trouver entre, d'une part, la pertinence de l'indicateur, qui doit refléter l'objectif poursuivi, et d'autre part, la nécessité que celui-ci soit facile à suivre à périodes régulières, la tendance étant souvent, pour l'observateur, au moins aussi riche d'enseignement que le niveau.

La démarche de construction des indicateurs structurels n'est jamais achevée, la volonté de mieux mesurer la réalité suscitant des améliorations apportées aux définitions des indicateurs existants. Un rendez-vous annuel est organisé à cette fin, en automne, après quoi, les indicateurs doivent être « stabilisés » jusqu'à l'année suivante, car ils vont servir de base aux observations effectuées dans le cadre du rapport de synthèse de la Commission européenne, préparatoire au Sommet de printemps.

---

<sup>6</sup> La liste de ces 14 indicateurs figure en annexe 1.

<sup>7</sup> Les éléments de cet avertissement méthodologique sont notamment tirés de l'audition par la délégation, le 30 novembre 2004, de M. Olivier Marchand, Chef du département « Emploi et revenus d'activité » à l'INSEE.

<sup>8</sup> dont l'assise est inégale selon les indicateurs, et notamment pour celui relatif à la pauvreté.

Pour produire ces informations statistiques, Eurostat, office statistique des communautés européennes créé à Luxembourg en 1953, devenu en 1957 une direction générale de la Commission, fait appel à deux éléments importants de la construction européenne, les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Eurostat ne collecte jamais lui-même de statistiques : celles-ci sont collectées, dans le cadre d'un partenariat étroit, par les systèmes statistiques nationaux des États membres. S'agissant des nouveaux pays membres, un travail de collaboration s'est engagé avec leurs offices statistiques nationaux à partir de 1990, des moyens importants issus du programme PHARE ayant été utilisés pour améliorer leurs systèmes statistiques.

Au cours d'une audition par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social, réalisée en juin 2002 dans le cadre de l'élaboration d'un autre avis, le directeur général d'Eurostat de l'époque, avait indiqué que, de manière générale, la comparabilité des données dans le domaine social est beaucoup plus compliquée que dans le domaine économique, pour lequel l'harmonisation des concepts est plus forte.

Une explication de cette différence, qui s'applique également au domaine environnemental, tient sans doute à ce que la production de statistiques européennes dans le domaine social et la mise en place d'une coopération à cet égard dans le cadre d'Eurostat est beaucoup plus récente que ce n'est le cas pour l'économie : en effet, la politique sociale relevant des États au terme des traités, certains États membres ont longtemps, au nom du principe de subsidiarité, été peu favorables à l'élaboration d'une statistique sociale en Europe. Lisbonne a en ce domaine marqué une mutation considérable, mais il s'agit d'une évolution encore récente, et l'harmonisation est sans doute de ce fait moins poussée qu'elle ne l'est pour la production des statistiques économiques.

Divers éléments doivent alors être pris en considération dans le cadre de cette communication sur la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne.

Tout d'abord, le nombre des indicateurs de la liste restreinte est limité à 14. Cette limitation volontaire à 14 indicateurs considérés comme prioritaires peut se justifier : analyser la situation d'un grand nombre de pays au regard d'un grand nombre de critères aurait été difficile, la somme des informations rassemblées sur les six grands champs embrassés par Lisbonne aurait été considérable, et difficile à appréhender. Cette analyse plus détaillée est du reste effectuée, secteur par secteur, sur un nombre plus grand d'indicateurs, dans le cadre des conseils spécialisés préparatoires au rapport de synthèse de la Commission en vue du sommet de printemps.

Les données prises en compte dans le cadre des tableaux statistiques qui figurent en annexe n'étaient pas toujours disponibles pour tous les pays, et notamment pour les nouveaux États membres, en particulier pour les années les plus anciennes. Ces pays étant désormais membres de l'Union européenne à part entière, il semblait essentiel que cette communication prenne en compte les données relatives à l'Union à 25. Il a néanmoins semblé utile, ne serait-ce que, parce que la stratégie de Lisbonne a été lancée en 2000, que la moyenne de l'Union à 15 soit également indiquée comme élément de comparaison.

De plus, les systèmes statistiques et les réalités des différents pays de l'Union ne sont pas exactement semblables, la construction d'un système statistique étant toujours le fruit d'une histoire, influencée par le système politique et administratif qui l'a constitué. Les chiffres reflètent de plus nécessairement les politiques différentes menées dans les États membres. De ce fait, la comparabilité des données n'est pas toujours parfaite, mais permet déjà, en son état actuel, des analyses nécessaires dans une stratégie fondée sur la convergence.

Aussi, le Conseil économique et social tient à souligner, en préambule à cette communication, la prudence qui s'impose dans l'interprétation des résultats des différents pays au regard des indicateurs étudiés.

Il met en particulier en garde contre la tendance qui pourrait consister, pour des raisons de lisibilité, à classer les différents pays entre eux en termes de rang. De tels classements auraient en effet d'autant moins de sens que l'adéquation des indicateurs à la réalité spécifique des pays dépend de leur contexte économique, social et culturel, et que la différence entre deux pays peut être inférieure à la marge d'erreur statistique. De plus, la position de tel ou tel pays à tel ou tel moment peut être influencée par sa position à l'égard du cycle conjoncturel, celle-ci n'étant pas nécessairement la même à une année donnée d'un pays à l'autre.

Pour autant, le Conseil économique et social tient à rappeler la nécessité, pour éclairer la décision politique, de disposer de données chiffrées et d'éléments de comparaison. Il considère que cette dimension se justifie d'autant plus dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, dont l'une des richesses est précisément de favoriser les échanges d'expérience et d'apprentissages entre les États membres, pour favoriser les meilleures pratiques.

Basée sur des règlements européens, la production de statistiques doit s'accompagner d'un contrôle effectif des organismes de collecte et d'une responsabilisation des États membres pour fournir des chiffres incontestés et de qualité. Renforcer les moyens du service public européen de statistiques et mieux définir les priorités au regard des indicateurs de Lisbonne constitue à cet égard une tâche impérative.

Aussi notre assemblée s'est-elle attachée, dans cette communication, à décrire chaque indicateur et l'objectif dont il est le reflet, avant d'observer la situation de la France à cet égard. Elle s'est également efforcée d'opérer les regroupements de pays les plus pertinents possibles au regard de chaque critère, en présentant, pour chaque indicateur, des cartes associant par des jeux de grisé les pays dont la situation est relativement proche au regard de l'indicateur étudié<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> La méthode générale utilisée a consisté à découper en quatre groupes les 25 États membres, deux groupes au-dessus de la moyenne, et deux en deçà.

Le Conseil économique et social a enfin accordé une place importante à des comparaisons en tendance, de manière à mettre en évidence les évolutions de tel ou tel pays dans tel ou tel domaine, les évolutions dans le temps étant en la matière plus significatives qu'un rang de classement. De ce fait, le choix a été effectué pour cette étude d'établir les comparaisons sur une période s'étendant plus ou moins sur la dernière décade.

## I - INDICATEURS D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE : UNE SITUATION RELATIVEMENT FAVORABLE POUR LA FRANCE

### A - OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE

#### 1. L'objectif : une croissance soutenue et durable

Dès son lancement, au Conseil européen de mars 2000, la stratégie de Lisbonne affichait, parmi les objectifs stratégiques qu'elle définissait pour la décennie à venir, la volonté de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable* »<sup>10</sup>.

Une croissance forte et durable, conçue comme un objectif en tant que tel, mais aussi comme le moyen d'assurer le plein emploi et un développement équilibré sur le plan social et environnemental, fait donc partie intégrante de cette stratégie.

Les conclusions de la Présidence lors de ce Sommet estimaient que « *un taux de croissance économique moyen de 3 % environ devrait être une perspective réaliste pour les années à venir* ».

Appréciés sur la période 1999-2003, pour lesquels les données statistiques sont connues dans les différents pays de l'Union européenne (UE) et permettent de comparer les dynamiques du développement économique qui y sont à l'œuvre, les résultats de la plupart de ces pays apparaissent sensiblement en retrait de cet objectif.

Pour les cinq années considérées, les taux de croissance annuelle du Produit intérieur brut (PIB)<sup>11</sup> dans l'UE à quinze se sont en effet élevés, respectivement, après 2,9 % en 1999, à 3,5 % en 2000, 1,7 % en 2001, 1 % en 2002 et 0,8 % en 2003.

La France se situe à cet égard dans la moyenne de l'Union à quinze, et dans une situation un peu plus favorable, mais guère plus, que l'ensemble des pays de la zone euro.

Avec un taux de croissance de 3,8 % en 2000, 2,1 % en 2001, 1,2 % en 2002 et 0,5 % en 2003, notre pays subit le repli européen, sur l'ensemble de la période, un peu en retrait par rapport à des pays tels que l'Espagne, la Finlande, le Royaume-Uni ou la Suède, mais dans une situation un peu plus favorable que l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas ou l'Allemagne.

<sup>10</sup> Conseil européen de mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, page 3.

<sup>11</sup> Mesure de l'activité économique, le produit intérieur brut est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB à prix constants est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles.

Seuls se distinguent toutefois véritablement, sur la période, l'Irlande, la Grèce et le Luxembourg, dont les taux de croissance observés restent en moyenne conformes ou supérieurs aux perspectives tracées lors du lancement de la stratégie de Lisbonne.

Certes, l'évolution de la conjoncture depuis le second semestre 2003 s'est traduite, pour la France, par une amélioration du taux de croissance, qui devrait s'établir aux environs de 1,9 % pour 2004, selon les estimations de la direction de la prévision (au 1/10/2004). Mais cette reprise reste en deçà des objectifs de Lisbonne, et elle est rendue fragile par les fluctuations du prix du pétrole. La forte baisse du cours du dollar par rapport à l'euro pourrait également contribuer à cette fragilisation.

Dans son rapport au Conseil européen de mars 2004, intitulé : « *Réalisons Lisbonne ; réformes pour une Union élargie* », la Commission européenne soulignait que « *la croissance économique de l'Union est restée décevante en 2003 pour la troisième année consécutive (0,8 %) ; sur les trois dernières années, le taux de croissance annuel moyen avoisine environ 1,25 %, contre 2,7 % pour la seconde moitié des années 90* ».

La Commission appelait alors à profiter des « *conditions favorables créées par les politiques macro-économiques, le recul progressif de l'inflation, la bonne tenue des taux d'intérêt, quelques réformes structurelles (...)* » ainsi que par la « *dynamique de l'élargissement* ».

En écho à ce questionnement, le Conseil économique et social, dans la communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* » coordonnée par M. Alain Deleu (octobre 2004), notait que « *le différentiel de croissance favorable à notre pays par rapport à ses partenaires, qui était observé depuis 1997, a disparu* », et que « *l'amélioration de la conjoncture en Europe, et en particulier en France, est encore timide (...)* par comparaison à un environnement extra-européen (qui) s'affirme dynamique ».

Il soulignait la nécessité pour la France d'une croissance durable et créatrice d'emplois et appelait à une série de mesures visant à la stimuler, notamment :

- stabiliser le système mondial des changes et limiter une appréciation excessive de l'euro ;
- négocier un nouveau Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité ;
- prendre acte des exigences financières d'une Europe élargie ;
- soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages ;
- concilier la recherche de gains de productivité et la lutte pour l'emploi<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> On se reportera pour davantage de précisions à la Communication « *Processus de Lisbonne : Communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005* », coordonnée par M. Alain Deleu (octobre 2004), ou aux avis dont cette Communication établit la synthèse.

## 2. Deux indicateurs de la liste restreinte concernant cette dimension

Pour affiner les comparaisons à cet égard entre les pays de l'Union européenne, le Conseil européen de décembre 2003 a retenu deux indicateurs principaux : le Produit intérieur brut par habitant en standards de pouvoir d'achat, d'une part, et la productivité de la main d'œuvre par personne occupée, d'autre part.

### 2.1. Le PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il peut être défini comme la somme des emplois finals intérieurs des biens et des services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks) plus les exportations et moins les importations.

Il est exprimé ici en standard de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays.

Pour faciliter ces comparaisons, l'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE-25) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à UE-25 = 100, est destiné aux comparaisons spatiales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Bien que les indices soient disponibles pour tous les pays de l'Union européenne, ils ne sont pas destinés à établir une hiérarchie stricte par pays. Il est donc préférable d'utiliser ces indices pour répartir les pays en groupes d'un niveau comparable<sup>13</sup>.

Les indices de volume du PIB par habitant sont principalement destinés à comparer les pays au cours d'une année déterminée et ne doivent pas être sur-interprétés lorsqu'ils sont comparés dans le temps, notamment pour ce qui est des petites modifications d'une année sur l'autre. Il est donc conseillé d'analyser la situation des pays chaque année selon leur position respective au regard de l'indice. Lorsqu'ils sont comparés sur une période plus longue, les indices de PIB par habitant révèlent un schéma relativement stable.

### 2.2. Le PIB par personne occupée en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Le PIB par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (ici UE-15), est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en

---

<sup>13</sup> C'est cette méthode qui a été retenue pour élaborer la carte présentée dans le point suivant intitulé : « Situation de la France en matière de PIB par habitant en SPA ».

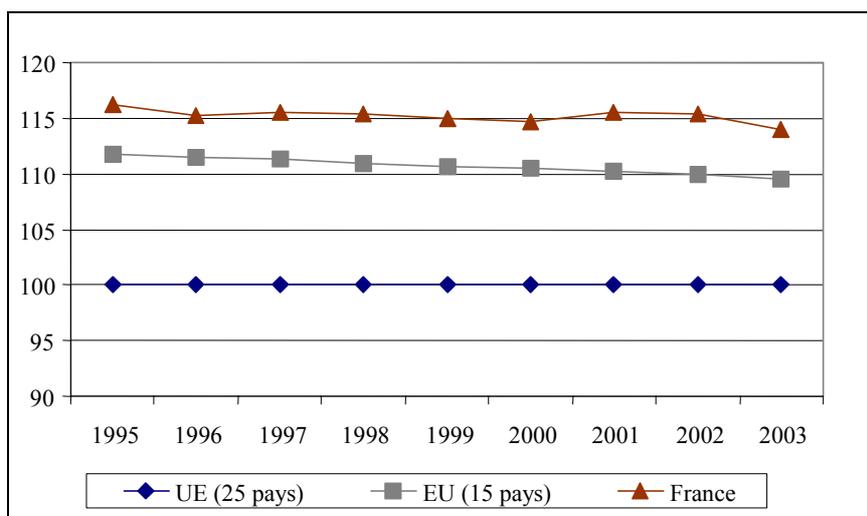
volume entre les pays. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

## B - LA FRANCE DANS UNE SITUATION RELATIVEMENT FAVORABLE AU SEIN DE L'UNION AU REGARD DE CES INDICATEURS

### 1. Un PIB français par habitant en SPA sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union

Entre 1995 et 2003, la France se situait autour de l'indice 115, bien au-dessus de la moyenne européenne, et sensiblement au-dessus de l'UE à 15, qui était proche de l'indice 110.

Graphique 1 : Évolution du PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat entre 1995 et 2003 (l'indice de l'UE 25 est fixé à 100)



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

Au regard d'autres pays développés, la comparaison apparaissait toutefois moins favorable : ainsi, dans son rapport déjà cité au dernier Conseil européen de printemps « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* », la Commission soulignait à l'égard de cet indicateur (p. 7) que, du fait de la faiblesse de la croissance européenne, « *le niveau relatif du produit intérieur brut par tête pour l'Union est demeuré inchangé en 2003. L'Union ne parvient pas à rattraper son retard sur les États-Unis, (son) PIB par tête représentant 72 % de celui de (son) partenaire américain* ».

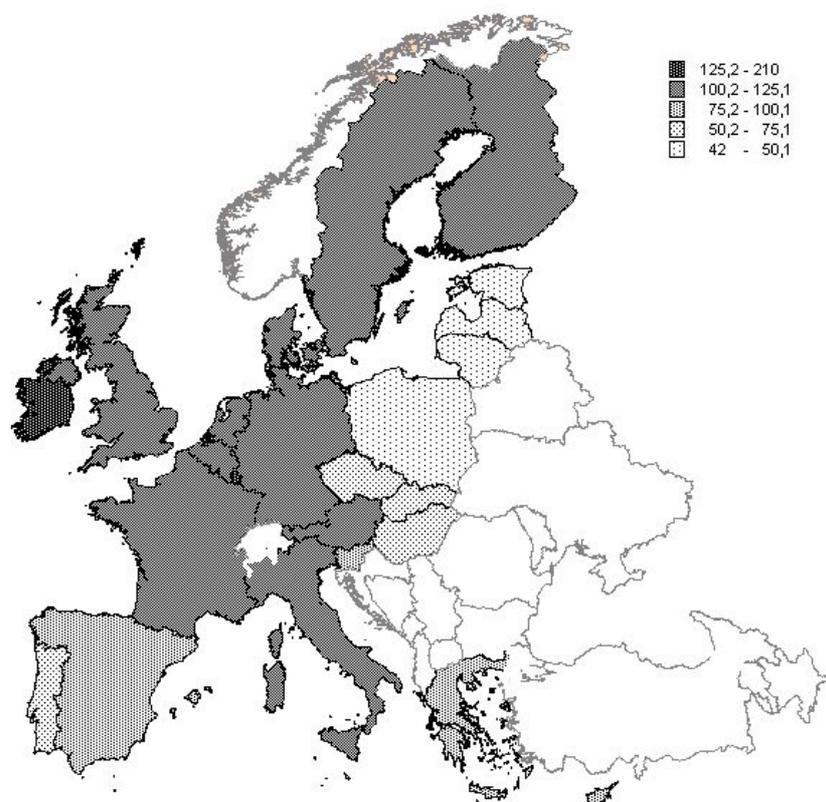
En 2003, les indices de volume du PIB ont varié de 42,6 (en Lettonie) à 209,3 (au Luxembourg) au sein de l'Union à 25.

Le PIB par habitant du Luxembourg était de loin le plus élevé des pays participant à la comparaison. L'une des raisons en est le pourcentage important des travailleurs frontaliers dans l'emploi total : tout en contribuant au PIB, ils ne sont pas pris en compte au sein de la population résidant au Luxembourg qui est utilisée pour calculer le PIB par habitant.

Venait ensuite l'Irlande (indice 131,5 en 2003), seul pays à avoir modifié de manière significative son classement entre 1995 et 2002, passant de 99 % de la moyenne de l'UE en 1995 au groupe le plus élevé, avec un indice de 137 en 2002. Le passage d'un groupe à l'autre s'est en effet révélé assez exceptionnel.

La France participait au second groupe, au sein duquel figuraient une dizaine de pays, parmi lesquels les Pays-Bas (120,3), le Royaume-Uni (119,5), la Suède (115,8), l'Allemagne (108,5) ou l'Italie.

Carte 1 : PIB par habitants en SPA exprimé par rapport à la moyenne UE 25 fixée à 100



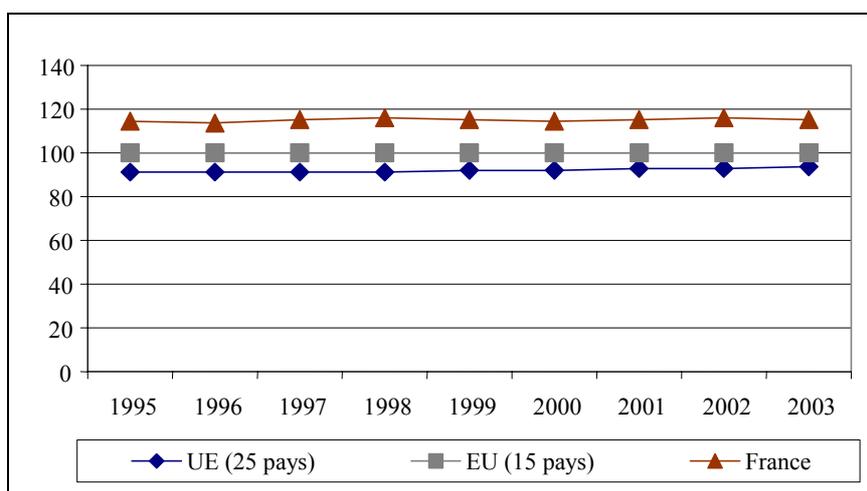
Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France se situait avant 2003 dans le deuxième groupe de pays, au-dessus de la moyenne européenne, avec notamment les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède ou l'Italie.*

## 2. Un PIB français par personne occupée en SPA supérieur à la moyenne de l'Union, mais dont la progression s'est ralentie

En 2003, la situation relative de la France en Europe apparaissait relativement favorable, puisque avec un indice de 115,1 la productivité de la main d'œuvre occupée française était notablement supérieure à celle de l'Union européenne à quinze (indice 100). Cette situation est stable depuis 1995.

Graphique 2 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE 15 fixée à 100



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

S'agissant de la carte n° 2, les pays de l'Union européenne peuvent être répartis en quatre groupes. Le groupe de tête comprend par ordre décroissant le Luxembourg, l'Irlande, la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

Les dix nouveaux pays venant d'intégrer l'Union européenne sont en queue de peloton. Le Portugal présente la particularité d'avoir une productivité par personne occupée proche de celle des nouveaux pays membres.

Dans son rapport déjà cité au Conseil européen de printemps 2004, la Commission européenne notait que la contribution de la productivité à la croissance dans l'Union demeure insuffisante : « le taux de croissance de la productivité par personne employée ( $y$ ) décroît depuis le milieu des années quatre-vingt-dix et fluctue aujourd'hui entre 0,5 et 1 % (contre 2 % aux États-Unis). Il en résulte un arrêt dans le processus de rattrapage de l'Union européenne vis-à-vis des États-Unis ».

La Commission européenne expliquait cette faible croissance de la productivité globale en Europe « *notamment par deux facteurs principaux : d'une part, la faible contribution des technologies de l'information et la communication, et d'autre part, l'insuffisance des investissements* »<sup>14</sup>.

Même si la France était, au regard de la productivité de sa main d'œuvre par personne occupée, dans une situation meilleure que la moyenne de l'UE à 15, le constat de la Commission à cet égard s'applique aussi à notre pays, où le taux de croissance de la productivité n'a pas été supérieur à celui de la moyenne des quinze dans les dernières années.

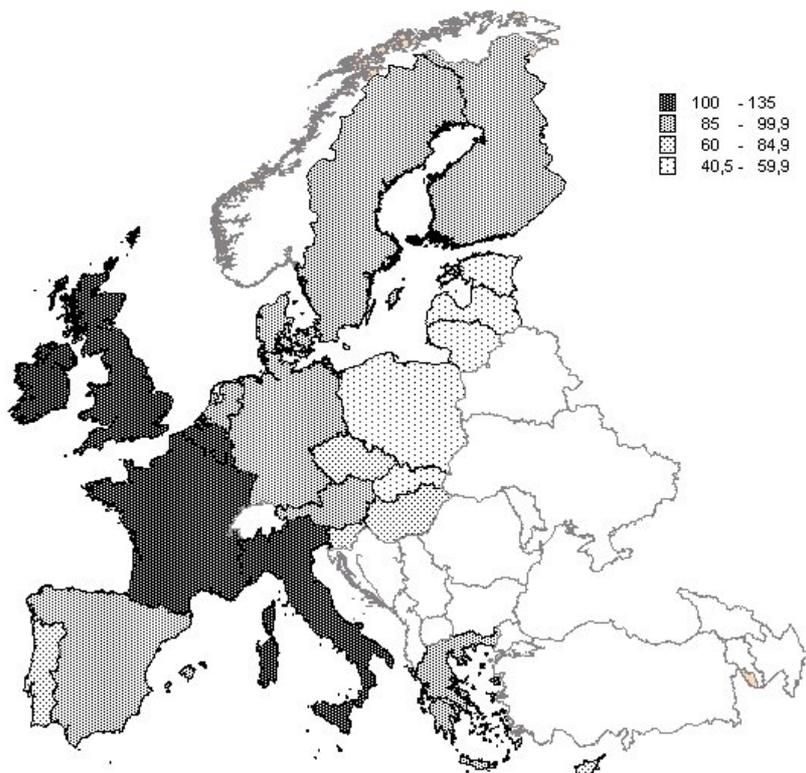
Le Conseil économique et social a établi un « Point de conjoncture du 18 janvier 2005 » qui ouvre un certain nombre d'observations et de questions sur les évolutions constatées depuis son dernier avis du mois de mai 2004.

Il sera suivi d'un prochain avis élaboré en mai 2005 qui tentera d'apporter des réponses aux problématiques dégagées, en vue de redéfinir une stratégie économique et commerciale nationale et européenne s'intégrant dans le cadre de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

---

<sup>14</sup> Rapport de la Commission au Conseil européen de Bruxelles : « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* », 21 janvier 2004, COM(2004) 29.

Carte 2 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE-15 fixée à 100



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France figurait, en 2003, parmi les pays dont la productivité est supérieure à la moyenne de l'UE à 15.*

## II - LA FRANCE ENCORE ÉLOIGNÉE DES OBJECTIFS EUROPÉENS EN MATIÈRE D'EMPLOI

### A - L'EMPLOI, UNE PRIORITÉ DE LISBONNE

#### 1. L'emploi, objectif majeur de Lisbonne

Le renforcement de l'emploi constituait le premier objectif assigné à la stratégie de Lisbonne lors de son lancement, au Conseil européen de mars 2000. Les conclusions de la présidence du Sommet soulignaient ainsi<sup>15</sup> que, si « *L'Union dispose en général d'une main d'œuvre bien formée (...), plus de 15 millions d'Européens sont toujours sans travail. Le marché du travail est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes et des travailleurs plus âgés. Le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux sont des problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union* ».

Dans un développement intitulé : « *Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l'Europe : vers une politique active de l'emploi* », était rappelée l'importance à cet égard des lignes directrices pour l'emploi définies dans le cadre du processus de Luxembourg, de leur transposition en Plans nationaux d'action pour l'emploi (PNAE) et d'une association étroite des partenaires sociaux à cette dynamique.

Dans ce contexte, le Conseil et la Commission étaient invités à aborder les quatre domaines clés suivants :

- améliorer la capacité d'insertion professionnelle et réduire le déficit de qualification des chômeurs ;
- accorder plus d'importance à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, composante sociale essentielle du modèle social européen ;
- accroître l'emploi dans les services, y compris les services aux personnes ;
- améliorer l'égalité des chances sous tous ses aspects, y compris en réduisant la ségrégation professionnelle et en permettant de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale.

Un **objectif global** était défini dans ce cadre : « *porter le taux d'emploi (alors de 61 % en moyenne) à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici à 2010 (...)* » (un objectif intermédiaire de 67 % en 2005 étant fixé ultérieurement), et « (...) faire en sorte que la proportion de femmes actives (alors de 51 % en moyenne) dépasse 60 % d'ici à 2010 »<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, page 2.

<sup>16</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, pages 18 et 19.

## **2. Deux indicateurs de la liste restreinte concernent directement l'emploi**

Deux des 14 indicateurs principaux définis par le Conseil européen de décembre 2003 portent sur l'emploi. Il s'agit des indicateurs suivants :

### *2.1. le taux d'emploi total*

**Le taux d'emploi total** mesure le taux emploi des personnes occupées entre 15 et 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (comme par exemple : les pensions, les cités universitaires, les établissements hospitaliers).

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Cet indicateur présente certaines limites : ainsi, aucune distinction n'est opérée selon que la personne travaille à temps plein ou à temps partiel ; par ailleurs, l'âge de 15 ans choisi comme âge d'entrée dans la vie active, tend à favoriser les pays où le cloisonnement entre formation initiale et emploi est faible, comme en Allemagne, où, du fait de l'importance de l'apprentissage, une grande partie des jeunes est considérée comme « employée » au sens de l'indicateur. Ces limites s'appliquent également aux taux d'emploi des travailleurs âgés.

Il s'agit cependant d'un des indicateurs de la liste restreinte dont le « profil qualité » est le meilleur selon les critères d'Eurostat, car l'information en la matière est régulière et fiable. La situation conjoncturelle exerce en la matière une influence importante, une croissance de 2 à 3 % au minimum étant nécessaire pour que progresse significativement les taux d'activité et d'emploi.

### *2.2. le taux d'emploi des travailleurs âgés*

**Le taux d'emploi des travailleurs âgés**, mesure le taux d'emploi des personnes occupées entre 55 et 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge.

Ces deux indicateurs reflètent donc le nombre de personnes occupées, à temps plein ou à temps partiel, et non le nombre de chômeurs ou la vulnérabilité au chômage de la population au travail, autres dimensions importantes de la situation de l'emploi dans un pays.

En 2003, parmi les 443 millions de personnes qui vivent dans l'Union européenne à vingt cinq, 302 millions (soit 68,2 %) sont âgées de 15 ans à 64 ans et sont donc susceptibles d'occuper un emploi. Parmi elles, 190,2 millions occupent effectivement un emploi, les autres personnes étant au chômage (19,1 millions) ou inactives (92,6 millions). Parmi les personnes qui occupent un emploi, 107 millions sont des hommes et 83 millions sont des femmes<sup>17</sup>.

**B - UN TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES ÂGÉES DE 15 À 64 ANS QUI RESTE INSUFFISANT EN FRANCE**

**Le taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissait en France à 63,2 % en 2003.** Il restait éloigné des objectifs européens, fixés à 67 % pour 2005 (objectif intermédiaire) et à 70 % pour 2010.

La France atteignait par ailleurs tout juste la moyenne de l'Union à 25, dont le taux d'emploi total s'établissait à 63 %.

Elle accuse un certain retard par rapport à l'Union à 15 (64,4 % en 2003), dont quatre pays - Danemark (75,1 % en 2003), Pays Bas (73,5 %), Suède (72,9 %) et Royaume-Uni (71,8 %) - avaient d'ores et déjà dépassé l'objectif fixé pour 2010.

Quatre autres pays (Autriche, Chypre, Finlande et Portugal) ont dépassé l'objectif intermédiaire pour 2005. La France se situait donc en position relativement médiocre, proche du bas de la fourchette du second groupe de pays.

**Sur la période 1999-2003, ces résultats traduisent cependant pour la France une réelle amélioration :** le taux d'emploi total, qui avait très faiblement progressé dans notre pays au cours de la décennie 90, passant de 59,9 % en 1992 à 60,9 % en 1999 (+ 1 point en 7 ans), est en effet, entre 1999 et 2003, passé de 60,9 à 63,2 %, soit une progression de 2,3 points en 4 ans, un peu plus forte que celle de la moyenne l'Union à 15 sur la même période (+ 1,9 points en 4 ans).

Cette progression a toutefois nettement ralenti au cours de la dernière période, atteignant seulement 0,2 point par an en 2002 et en 2003.

---

<sup>17</sup> Source : Eurostat

Carte 3 : Taux d'emploi en 2003 des hommes et des femmes  
âgés de 15 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25)



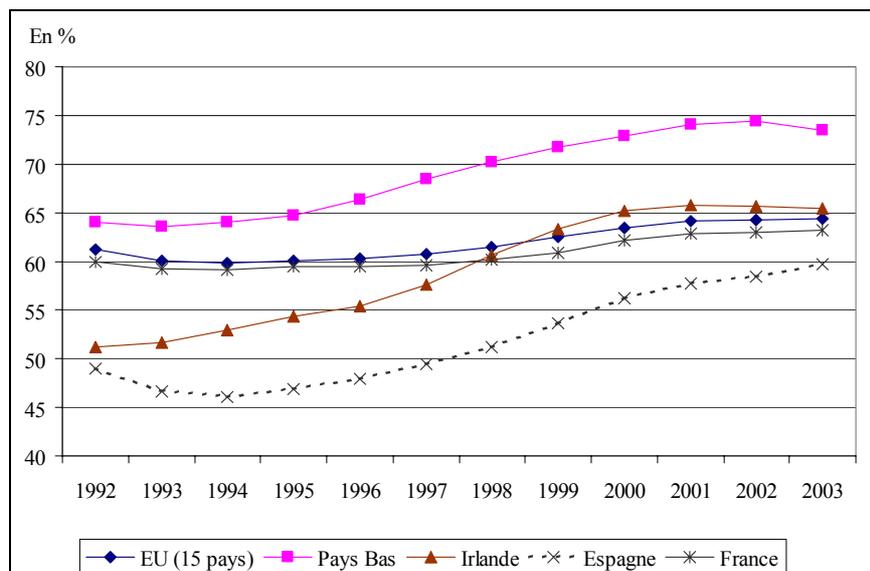
Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France se situe dans un second groupe de pays, devancée notamment par certains pays d'Europe du nord (moyenne UE à 25 : 63 % ; moyenne UE à 15 : 64,4 %).*

Sur les dix dernières années, parmi les pays qui faisaient partie de l'UE à 15<sup>18</sup>, trois pays, l'Irlande, l'Espagne et les Pays Bas, ont connu une très forte progression de leur taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans (avoisinant ou dépassant 10 points en dix ans). Sur cette même période, des pays comme le Danemark et la Suède, qui ont des taux d'emploi bien supérieurs à la moyenne européenne, se sont maintenus à leur haut niveau.

<sup>18</sup> Le commentaire sur l'évolution du taux d'emploi sur les dix dernières années ne peut concerner que l'Union européenne à 15 étant donnée l'absence d'information pour les pays qui viennent de rejoindre l'Union européenne.

Graphique 3 : Taux d'emploi des hommes et femmes âgés de 15 à 64 ans en % de la France et des pays ayant connu les plus fortes évolutions



Attention : l'échelle des ordonnées ne commence pas à 0

Source : Eurostat / Graphique : Mission Insee du CES

Si on se réfère à la période 1999-2003, les résultats diffèrent assez sensiblement : dans l'UE à 15, seuls l'Espagne, la Grèce et l'Italie ont alors enregistré une progression de leur taux d'emploi total supérieure à celle de la France.

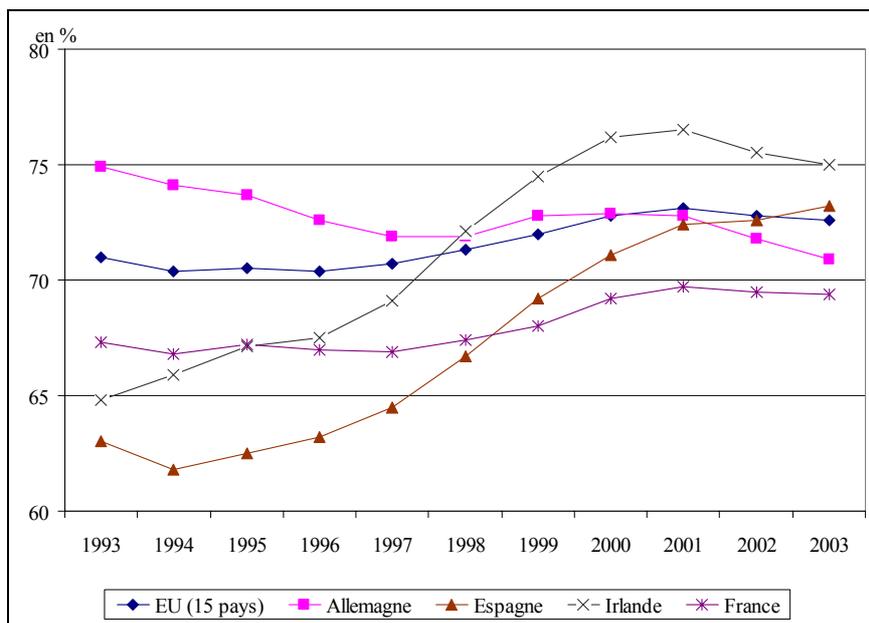
Dans la présente étude, pour affiner ce constat, il a été choisi d'apporter un **éclairage sur la situation respective des hommes et des femmes au regard de ce critère dans les différents pays**. Certes, cette dimension n'a pas été retenue parmi les 14 critères figurant sur la liste restreinte, mais il s'agit d'un élément important pour analyser l'évolution de la situation des pays de l'Union au regard de l'emploi. Par ailleurs, la réduction des disparités professionnelles entre hommes et femmes figurait explicitement parmi les objectifs affichés en mars 2000.

Or la situation de notre pays au regard de la moyenne communautaire diffère sensiblement selon que ce taux d'emploi s'applique aux hommes ou aux femmes.

Le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans dans notre pays (69,4 % en 2003) était inférieur à la moyenne de l'UE à 25 (**70,8 %**) et de l'UE à 15 (**72,6 %**).



Graphique 4 : Taux d'emploi des hommes âgés de 15 à 64 ans (en %) pour la France et les pays ayant connu les évolutions les plus fortes



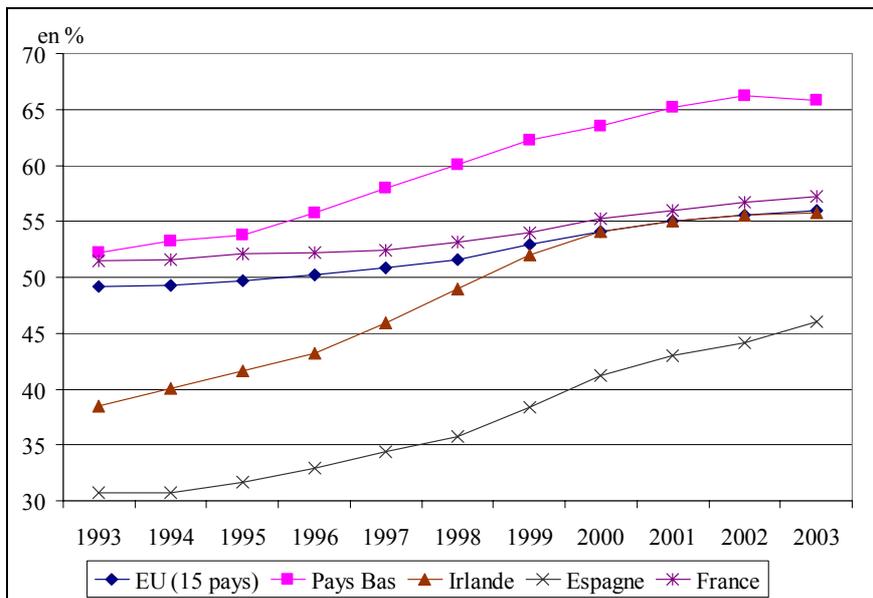
**Attention : l'échelle des ordonnées ne commence pas à 0**

Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

Le taux d'emploi masculin a progressé en France entre 1993 et 2003, mais moins qu'en Irlande ou en Espagne, pays dont la progression est la plus forte.

**Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en France** (57,2 % en 2003) reste inférieur à l'objectif fixé pour 2010 (60 %), mais il est **supérieur à la moyenne de l'Union**, qu'il s'agisse de l'UE à 25 (55,1 %) ou de l'UE à 15 (56 %). La progression de ce taux entre 1999 et 2003 (+3,2 point) est de même légèrement supérieure dans notre pays à la moyenne de l'Union sur la même période (+ 3,1 point dans l'UE à 15 ; + 2,9 point dans l'UE à 25).

Graphique 5 : Taux d'emploi en % des femmes âgées de 15 à 64 ans de la France et des pays ayant connu les plus fortes évolutions

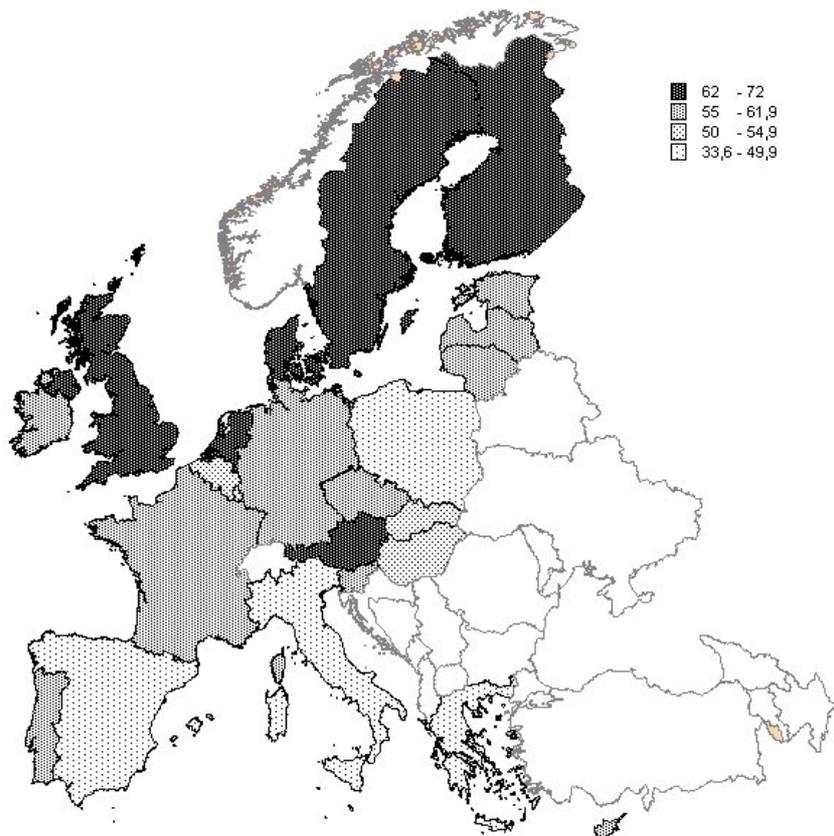


**Attention : l'échelle des ordonnées ne débute pas à 0**

Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

*La France se situait au-dessus de la moyenne de l'Union pour toute la période, et continue de progresser, mais à un rythme moindre que l'Irlande ou l'Espagne. Les Pays-Bas, marqués par un développement particulièrement important du temps partiel féminin, ont également connu une progression forte du taux d'emploi des femmes entre 1993 et 2003.*

Carte 5 : Taux d'emploi (en %) en 2003 des femmes âgées de 15 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25)



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France se situait dans le deuxième groupe de pays au regard du taux d'emploi des femmes, principalement devancée par les pays de l'Europe du nord (moyenne UE à 25 : 55,1 % ; moyenne UE à 15 : 56 %).*

#### C - UN TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 64 ANS PARTICULIÈREMENT FAIBLE EN FRANCE

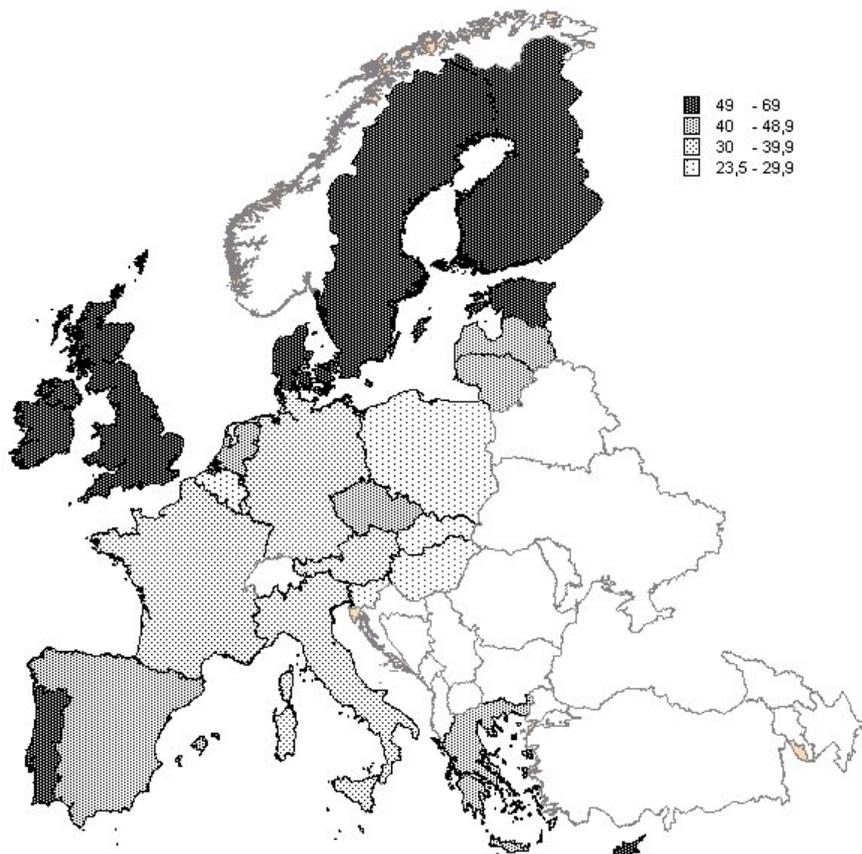
**Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, qui s'établissait en France à 36,8 % en 2003, reste notablement inférieur à l'objectif, fixé à 50 % pour 2010.**

**Ce taux était aussi sensiblement en dessous de la moyenne européenne,** qui atteint la même année 40,2 % dans l'Union à 25, et 41,7 % dans l'UE à 15.

Les disparités au sein de l'Union concernant cet indicateur sont considérables entre des pays ayant des taux d'emplois faibles, comme la Hongrie, la Belgique, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie (23,5 %), et ceux qui ont déjà atteint ou dépassé l'objectif pour 2010, comme, notamment le

Royaume-Uni, le Danemark et la Suède (68,6 %). Des pays tels que l'Allemagne (39,5 %), l'Espagne (40,8 %) ou la République tchèque (42,3 %) étaient en 2003 dans une situation peu satisfaisante et à peine meilleure que celle de la France, inférieure à l'objectif.

Carte 6 : Taux d'emploi en 2003 des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25)



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France se situait dans le troisième groupe de pays au regard de l'emploi des 55-64 ans en dessous de la moyenne de l'UE (moyenne UE à 25 : 40,2 % ; moyenne UE à 15 : 41,7 %).*

La progression du taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans dans notre pays a toutefois été supérieure à la moyenne de l'Union entre 1999 et 2003.

Le taux d'emploi français est en effet passé de 28,8 % en 1999 à 36,8 % en 2003, (soit + 8 points). Dans le même temps, il passait de 36,2 % à 40,2 % (+ 4 points) dans l'UE à 25, et de 37,1 % à 41,7 % (+ 4,6 points) dans l'UE à 15.

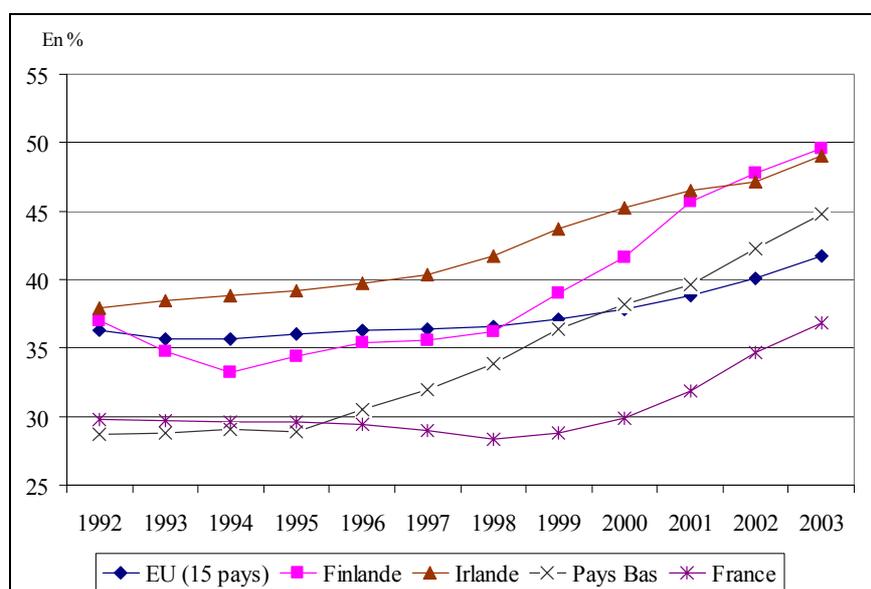
Sur cette même période, seuls les Pays-Bas et la Finlande ont connu une progression de leur taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans supérieure à la France. Des pays comme l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark et la

Suède, qui avaient déjà des taux d'emploi bien supérieurs à la moyenne européenne, ont continué à progresser. L'Italie ou l'Autriche, dont les taux d'emploi sont faibles (30 % environ) ont, à l'inverse, peu progressé.

La France, comme d'autres pays de l'Union, bénéficie pour l'instant en la matière d'un effet démographique favorable : le bas de la tranche d'âge (les 55-60 ans), dont le taux d'emploi est plus élevé que pour le haut de cette tranche d'âge est, pour l'instant, gonflé par les premières générations du « *Papy Boom* ». D'ici deux à trois ans, celles-ci vont commencer à basculer dans le haut de la tranche d'âge (les 60-65 ans).

Il paraît de ce fait d'autant plus improbable que l'objectif fixé à Lisbonne (taux d'emploi de 50 % pour cette tranche d'âge) soit atteint d'ici 2010, même si certains pays, comme la Finlande, ont mené une politique efficace pour promouvoir le travail des plus âgés.

Graphique 6 : Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans pour la France et les pays ayant connu les plus fortes évolutions

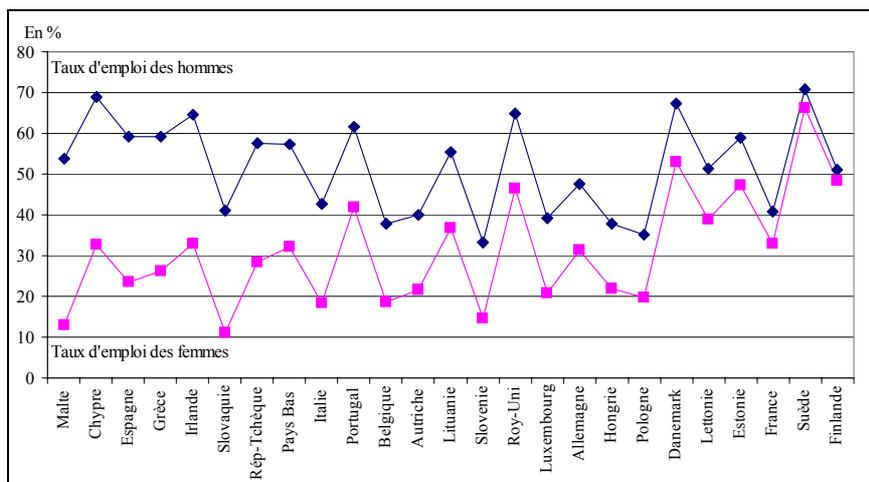


Attention : l'échelle des ordonnées ne commence pas à 0

Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

Une ventilation par sexe de ces résultats montre que, quel que soit le pays de l'Union européenne, le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans reste supérieur à celui des femmes. Néanmoins, l'écart entre ces deux taux varie considérablement selon le pays. Ainsi, cet écart est considérable (de 30 à 40 points) pour des pays comme Malte, Chypre, l'Espagne et la Grèce. À l'inverse, après la Finlande et la Suède, dont les taux d'emploi masculin et féminin sont presque semblables, **la France est le pays de l'Union où cet écart est le plus faible (8 points).**

Graphique 7 : Taux d'emploi en 2 003 des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

#### D - LES PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rapport conjoint sur l'emploi adopté par le Conseil européen et la Commission en mars 2004<sup>19</sup> soulignait que les politiques de l'emploi et les réformes structurelles entreprises ces dernières années avaient amélioré la capacité du marché européen de l'emploi à résister aux chocs conjoncturels, mais que la progression vers l'objectif de Lisbonne pour 2010, à savoir un taux d'emploi global de 70 %, s'était, du fait du ralentissement de l'économie, interrompue : « *il est désormais clair que l'Union européenne n'atteindra pas l'objectif intermédiaire : parvenir en 2005 à un taux d'emploi de 67 %* ». Selon le rapport conjoint, les progrès réalisés pour atteindre l'objectif de 2010 dépendront notamment de l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés, pour lequel l'objectif fixé pour 2010 (50 %) reste encore très éloigné.

S'agissant en particulier de la France, le rapport observait que le taux d'emploi y reste essentiellement concentré dans le groupe d'âge des 25-54 ans, par opposition avec le groupe des 15-24 ans ou des 55-64 ans, et que la participation à l'éducation et à la formation de la population en âge de travailler reste dans notre pays nettement en dessous de la moyenne de l'Union.

Le Conseil européen de mars 2004 notait que « *le problème auquel il est le plus urgent de s'atteler au cours de l'année prochaine est la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité* ».

Il formulait à cette fin un ensemble de préconisations<sup>20</sup> : « *Les États membres doivent réaffirmer leur engagement d'atteindre les objectifs de*

<sup>19</sup> Rapport conjoint sur l'emploi 7069 04 SOC 113 ECOFIN 77, pages 4 et 77.

<sup>20</sup> Conseil européen des 25 et 26 mars 2004, *Conclusions de la Présidence*, points 35 à 40.

*Lisbonne en matière d'emploi ; à cet égard, des mesures de suivi visant à concrétiser les recommandations de la Task force sur l'emploi présidée par M. Wim Kok sont indispensables. (...) Dans le contexte d'une stratégie globale pour l'emploi, les États membres doivent s'attaquer d'urgence à quatre défis structurels. »*

**Pour accroître la capacité d'adaptation**, le Conseil européen recommandait « de réduire, lorsque les circonstances s'y prêtent, les coûts non salariaux de la main-d'œuvre, de veiller à ce que les salaires prennent mieux en compte la productivité et de promouvoir des formes de travail souples sans négliger la sécurité des travailleurs. »

**Pour attirer et maintenir davantage de personnes sur le marché du travail**, il invitait les États membres à « veiller à ce que l'interaction entre les prélèvements fiscaux et les prestations sociales rende le travail clairement avantageux sur le plan financier », et à « élaborer des stratégies spécifiques favorisant l'augmentation du taux d'emploi des femmes et des travailleurs âgés » (notamment en réduisant les écarts de rémunération entre femmes et hommes).

Pour favoriser la croissance et la productivité et promouvoir l'intégration sociale et l'inclusion, il jugeait **indispensable d'investir** davantage et de manière plus efficace **dans le capital humain** en accordant un rôle déterminant à l'enseignement et à la formation. L'éducation et la formation tout au long de la vie ayant des incidences positives sur la productivité et l'offre de main-d'œuvre, il approuvait l'adoption d'un programme communautaire intégré en 2005 et la mise en place de stratégies nationales dans tous les États membres d'ici 2006.

**L'importance de l'amélioration de la qualité de l'emploi** se voyait également soulignée.

Le Conseil européen invitait le Conseil et la Commission à « établir conjointement un rapport de synthèse (...) s'inspirant du rapport conjoint sur l'emploi, (et portant) en particulier sur les progrès accomplis dans le renforcement des recommandations par pays dans le cadre des Grandes orientations de politiques économiques (GOPE) et de la Stratégie européenne pour l'emploi. »

#### E - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Dans la communication de son Bureau préparatoire au Sommet de printemps de mars 2005<sup>21</sup>, le Conseil économique et social rappelait que le travail occupe toujours une place essentielle dans la vie des hommes et des femmes, et mettait en avant cinq mesures pour répondre à l'objectif de plein emploi :

- favoriser l'insertion des jeunes, notamment en renforçant les relations entre la formation initiale et les différentes catégories d'employeurs et conduire un travail d'anticipation avec les organismes de formation

<sup>21</sup> Communication : « Processus de Lisbonne : Communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps de mars 2005 », coordonné par Alain Deleu, p 18.

de branches, les organismes de formation professionnelle et les régions, en partenariat avec les services ministériels concernés ;

- reconsidérer la politique de gestion du travail par les âges, en aménageant les conditions de travail des travailleurs âgés et en recherchant les voies de leur maintien dans l'emploi, le cas échéant par des formations adaptées ;
- optimiser les mesures de retour à l'emploi, l'approfondissement de l'activation des dépenses sociales en constituant un axe majeur ;
- intégrer les immigrants dans l'emploi, notamment dans la formation et la qualification, mais aussi dès la scolarité ;
- sécuriser et dynamiser les parcours professionnels, pour concilier l'inévitable mobilité du travail et la sécurité des travailleurs.

Dans cette communication, le Conseil économique et social formulait également diverses recommandations<sup>22</sup> pour favoriser l'égalité effective d'accès à l'emploi et à la formation entre les hommes et les femmes, et pour permettre aux parents de concilier accueil d'enfants et vie professionnelle.

Saisie par le gouvernement sur le Plan de cohésion sociale et l'avant-projet de loi qui en découlait, le Conseil économique et social a par ailleurs formulé, pour renforcer l'efficacité de ce plan pour l'emploi, diverses propositions portant sur la redéfinition du service public de l'emploi, sur l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes, ainsi que sur les mesures en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires de minima sociaux.

Le Plan national d'action pour l'emploi (PNAE), engagé dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, constitue à cet égard pour la France le seul document regroupant les perspectives et les politiques en matière d'emploi. Le Conseil économique et social soutient cette démarche.

---

<sup>22</sup> Ces propositions, ainsi que celles visant à répondre à l'objectif de plein emploi, sont détaillées dans la communication « *Processus de Lisbonne : Communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps de mars 2005* », ainsi que dans les divers avis dont elle établit la synthèse.

### III - INNOVATION ET RECHERCHE : DES RÉSULTATS EN DEMI-TEINTE POUR LA FRANCE

#### A - DYNAMISER L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, OBJECTIF STRATÉGIQUE DE LISBONNE

##### 1. L'économie de la connaissance, un objectif stratégique

En lançant en mars 2000 la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen entendait faire de l'Union « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ».

Les conclusions du Sommet traduisaient la place accordée à cette priorité<sup>23</sup> : Il s'agissait notamment de « *préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance, aux moyens de politiques répondant mieux aux besoins de la société de l'information et de la R&D* » et de « *moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines* ».

Pour « *créer un espace européen de la recherche et de l'innovation* », le Conseil et la Commission étaient entre autres invités, en lien étroit avec les États membres, à :

- mettre en réseau les programmes nationaux et communs de recherche à titre volontaire et en fonction d'objectifs librement choisis ;
- rendre l'environnement plus propice à l'investissement privé dans la recherche, aux partenariats de R&D et aux jeunes sociétés spécialisées dans la haute technologie ;
- élaborer une méthode ouverte de coordination pour les politiques nationales de recherche ;
- favoriser la création d'un réseau trans-européen à très haut débit pour les communications scientifiques sous forme électronique ;
- éliminer les obstacles à la mobilité des chercheurs en Europe, attirer et retenir des chercheurs de haut niveau ;
- introduire un brevet communautaire au meilleur coût d'ici à la fin de 2001.

Pour « *moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines* », divers objectifs étaient également définis, parmi lesquels :

- accroître substantiellement l'investissement par habitant dans les ressources humaines ;
- réduire de moitié, d'ici à 2010, le nombre des personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire ;

---

<sup>23</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, pp. 4 à 8 et 15 à 16.

- faire en sorte que les écoles et les centres de formation disposent tous d'un accès à l'Internet ;
- adopter un cadre européen définissant les nouvelles compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition ;
- améliorer la reconnaissance des qualifications.

Les Sommets de printemps successifs, et notamment le Conseil européen de mars 2004, ont réaffirmé l'importance de construire la société et l'économie de la connaissance, en appelant à un « *investissement accru du secteur public et du secteur privé dans la R&D* », ainsi qu'à favoriser « *la formation et la mobilité des chercheurs, en se donnant les moyens de les retenir*<sup>24</sup> ».

## **2. Deux indicateurs de la liste restreinte portent sur cette dimension**

Pour examiner les évolutions intervenues dans les pays de l'Union européenne, **le Conseil européen de décembre 2003 a retenu deux indicateurs principaux** parmi les 14 figurant sur la liste restreinte.

### *2.1. le niveau d'instruction des jeunes de 20 à 24 ans*

Le **niveau d'instruction des jeunes de 20 à 24 ans**, mesuré par la part des jeunes de cette classe d'âge ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur.

Ce niveau correspond, en France, aux élèves qui, après la classe de troisième, accèdent au secondaire supérieur, y compris ceux préparant un CAP-BEP.

La comparaison des niveaux de formation entre les pays est rendue difficile par les différences existant entre les systèmes d'éducation. Aussi, cet indicateur semble-t-il susceptible d'amélioration, et la prudence s'impose dans l'interprétation des résultats.

### *2.2. Les Dépenses intérieures brut de recherche et développement (DIRD) en pourcentage du PIB.*

Les dépenses intérieures brut de recherche et développement (DIRD) en pourcentage du PIB agrègent l'ensemble des dépenses de recherche des secteurs institutionnels (administrations publiques et entreprises) sur le territoire national. Le Conseil européen de Barcelone, en mars 2002, a fixé pour objectif que ce taux atteigne 3 % du PIB en 2010.

**B - AVEC UN EFFORT ÉVALUÉ À 2,19 % DU PIB EN 2003, LA FRANCE SE PLACE AU-DESSUS DE LA MOYENNE DE L'UNION, MAIS RESTE EN DESSOUS DE L'OBJECTIF DE LISBONNE EN MATIÈRE DE RECHERCHE.**

Les résultats de la France en matière d'effort de recherche sont ambivalents.

---

<sup>24</sup> *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 25 et 26 mars 2004, pp 4 et 5.

Avec une DIRD de 2,23 % du PIB en 2001 (dernière année pour laquelle cette donnée est fournie par Eurostat pour la quasi-totalité des États de l'Union européenne), **la France se situait en effet sensiblement au-dessus de la moyenne de l'UE**, qui atteignait la même année 1,98 % pour les pays de l'UE à 15, et 1,93 % en intégrant à ce chiffre les dix pays entrés dans l'Union en 2004.

Carte 7 : Dépense de recherche et de développement expérimental en % du PIB (2001-2002)



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France fait partie du deuxième groupe de pays situés au-dessus de la moyenne de l'Union (1,98 % pour l'UE à 15 et 1,93 % pour l'UE à 25).*

Plusieurs groupes de pays pouvaient être distingués au sein de l'Union européenne.

En Suède et en Finlande, les dépenses de recherche, particulièrement élevées, dépassaient l'objectif de 3 % fixé pour 2010 (respectivement, 4,27 % et 3,41 % en 2001).

Cinq autres pays se trouvaient au-dessus de la moyenne de l'Union : Allemagne (2,50 %), Danemark (2,40 %), France (2,23 %), Belgique (2,17 %) et Autriche (2,07 %).

Les autres pays se trouvaient en dessous de la moyenne de l'Union, le Royaume-Uni et les Pays-Bas étant juste en dessous (1,89 %), et les autres plus nettement.

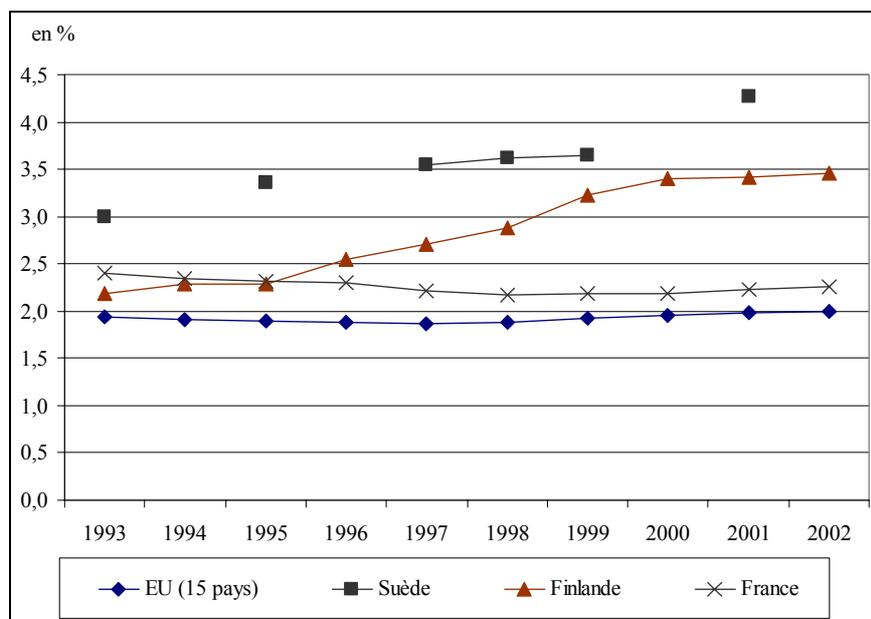
Ce résultat se fondait notamment sur une part relativement élevée des crédits publics de R&D dans le PIB pour notre pays (0,93 % en 2000), comme le soulignait l'avis : « *Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi* », rapporté par M. Henri de Benoist en janvier 2003.

Mais le constat de cette position relativement favorable de la France au sein de l'Union doit être nuancé.

**L'effort de recherche accompli par notre pays n'a tout d'abord pas augmenté depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne**, la DIRD française s'élevant à 2,19 % en 2003 (2,18 % en 1999), quand, dans le même temps, des pays comme la Finlande, le Danemark ou l'Autriche accroissaient le leur.

Si on étend l'analyse aux dix dernières années, et uniquement parmi les pays qui faisaient partie de l'UE à 15, deux pays, la Finlande et la Suède, ont connu une forte progression de leur part de PIB consacrée à la dépense intérieure brute de recherche et de développement expérimental, la part consacrée par la France a eu tendance à légèrement baisser.

Graphique 8 : Dépense intérieure brute de recherche et de développement expérimental en pourcentage du PIB



Source : Eurostat (données manquantes pour la Suède en 1994, 1996 et 2000) / Graphique : Mission INSEE du CES

Surtout, les comparaisons internationales des intensités de R&D font ressortir le **retard de l'Union européenne par rapport aux États-Unis et au Japon**. En effet, le rapport du Conseil économique et social « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », présenté par M. François Ailleret en décembre 2003, montre que, « *en Europe, l'effort de recherche défini par le ratio entre la dépense intérieure de R&D (DIRD) et le PIB a stagné au cours de la décennie 1990 au voisinage de 1,9 %, ce qui la place loin derrière le Japon (3,1 %) et les États-Unis (2,7 %)* ».

**Cet écart va s'accroissant** : « *entre 1995 et la dernière année disponible (2000 ou 2001), le taux de croissance moyen de ce ratio s'établissait à 0,6 % par an pour l'Union européenne contre 1,8 % par an pour le Japon et 1,7 % par an pour les États-Unis* ».

**En outre, la part relative de la France dans l'Union européenne se dégrade également depuis 1995** : selon le rapport du Sénat « *Objectif 3 % de R&D : plus de recherche pour plus de croissance ?* »<sup>25</sup>, rapporté par M. Joël Bourdin, « *les dépenses de R&D dans l'Union européenne ont progressé de 3,4 % par an en moyenne entre 1995 et 2000 (...) et de 2 % seulement par an en France (...), seuls le Royaume-Uni (+ 1,8 % par an) et l'Italie (+ 1,2 % par an) connaissant une progression des dépenses de R&D plus faible* ».

#### C - UN NIVEAU D'INSTRUCTION DES JEUNES DE 20 À 24 ANS RELATIVEMENT ÉLEVÉ EN FRANCE EN 2003

**Le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur était de 80,9 % en France en 2003.**

**Ce taux plaçait notre pays au-dessus de la moyenne de l'Union à 25 (76,7 %), et sensiblement au-dessus de celle de l'UE à 15 (73,8 %).**

**Huit États membres**, trois pays de l'Europe du nord (Irlande, Suède et Finlande), ainsi que cinq des pays entrés dans l'Union lors du dernier élargissement (Slovaquie, République tchèque, Slovénie, Pologne et Hongrie), affichaient des **résultats sensiblement plus favorables** au regard de cet indicateur, avec des **taux supérieurs à 85 %**<sup>26</sup>.

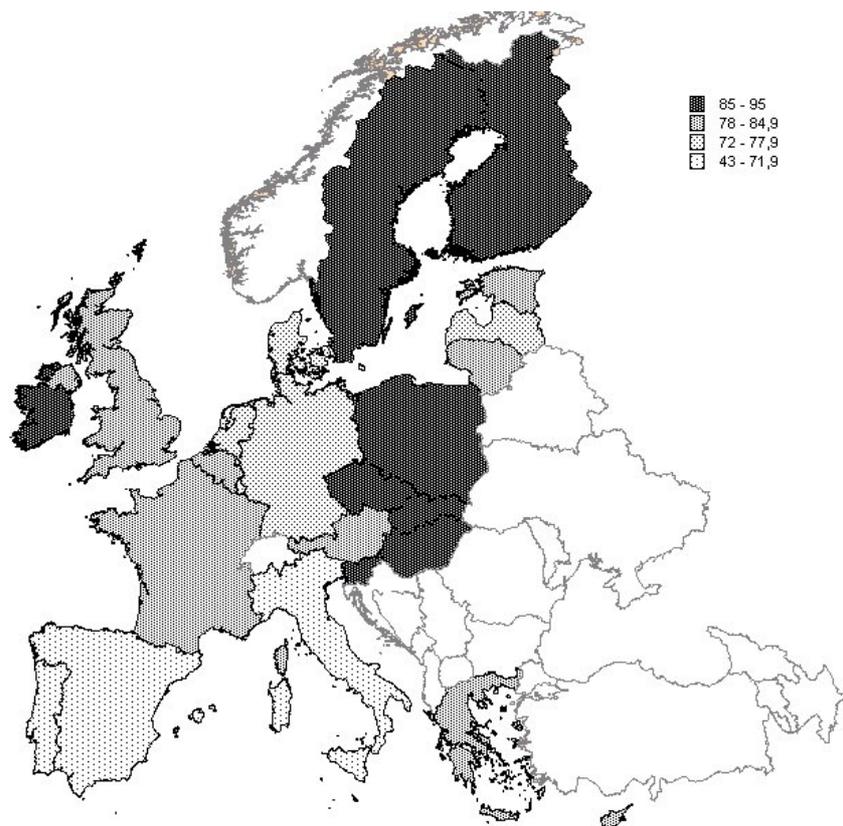
**La France**, avec des pays tels que l'Autriche, la Belgique, ou le Royaume-Uni faisait partie d'un deuxième groupe de huit pays, dont les taux **varient de 85 à 78 %**.

Elle devançait en revanche plusieurs autres pays parmi les plus peuplés de l'Union : les Pays-Bas (73,3 %), l'Allemagne (72,5 %) l'Italie (69,9 %) ou l'Espagne (63,4 %).

<sup>25</sup> Rapport du Sénat « *Objectif 3 % de R&D : plus de recherche pour plus de croissance ?* », rapporté par M. Joël Bourdin (juin 2004), p. 10.

<sup>26</sup> Les résultats de certains des nouveaux États membres en la matière paraissent particulièrement élevés, même s'ils pratiquent en principe les mêmes enquêtes que les autres.

Carte 8 : Niveau d'éducation des jeunes âgés de 20 à 24 ans (en %)



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France se situait en 2003 dans le deuxième groupe de pays au regard de cet indicateur, sensiblement au-dessus de la moyenne de l'UE à 15 (73,8 %).*

Pour de nombreux pays de l'Union européenne, il n'est pas aisé de mener une comparaison sur dix ans de l'évolution du niveau d'éducation des jeunes, car les séries de données contiennent parfois des ruptures qui en rendent difficile l'interprétation.

Entre 1995 et 2003, la part des jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur est passé de 78,6 % à 80,9 % en France, soit une progression de 2,3 points, moins forte que celle de la moyenne de l'Union européenne à 15. Il convient toutefois de noter que la France se situait, au début de la période, dans une situation nettement plus favorable que celle de la moyenne de l'Union européenne à 15.

Un bref aperçu sur la situation de la France au regard des autres indicateurs de Lisbonne (ne figurant pas sur la liste restreinte) permet d'approfondir et de confirmer ce constat.

Notre pays accomplit tout d'abord un effort relativement important en faveur de l'éducation : **les dépenses d'éducation dans le PIB**<sup>27</sup> atteignaient, en 2000, **6,1 % en France**, soit davantage que les autres pays de l'UE 15, à l'exception du Danemark (6,7 %) et de la Suède (6,5 %). La même année, le Japon y consacrait 4,6 % de son PIB, le Canada 6,4 % et les États-Unis 7 %.

Selon la Communication de la Commission « *Éducation et formation 2010, l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne* »<sup>28</sup>, de novembre 2003, **la France figurait de même en 2002 parmi les pays de l'Union où le pourcentage de jeunes abandonnant prématurément l'école était dans la zone basse de l'étiage.**

Le taux moyen de la population des 18-24 ans « *n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire inférieur et ne poursuivant pas des études ou une formation* » s'élevait, en 2002, au sein de l'Union à 15 à **18,8 %**. Avec un taux de **13,4 %**, **la France** se plaçait derrière l'Autriche (9,5 %), la Finlande (9,9 %), la Suède (10 %), la Belgique (12,4 %) et l'Allemagne (12,5 %), mais **devant les 9 autres pays de l'UE à 15**<sup>29</sup>. La France figurait également, avec la Grèce et le Luxembourg, parmi les pays où le pourcentage de ces élèves avait diminué de manière constante depuis 1990.

Le pourcentage d'élèves ayant de faibles compétences en lecture<sup>30</sup> était de même inférieur dans notre pays, avec un taux de 15,2 % en 2000, à la moyenne de ce taux pour l'UE à 15 (17,2 %).

En revanche, **la mesure de l'effort accompli par la France en faveur de l'enseignement supérieur la met en position moins favorable**<sup>31</sup> : la dépense annuelle moyenne par étudiant, hors activités de recherche et développement, s'élevait ainsi en France en 2001, en équivalent dollars, à 6 960. C'est davantage que l'Italie (5 060), que l'Espagne (5 950) ou que l'Allemagne (6 370), mais moins que la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (7 200), que les Pays-Bas (8 080), le Royaume-Uni (8 100), la Suède (8 360) ou le Danemark (10 770), et beaucoup moins que les États-Unis (20 100)<sup>32</sup>.

#### D - DES PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POUR CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Le rapport déjà cité de la Commission au Conseil européen de printemps<sup>33</sup> prenait acte de ces résultats mitigés.

<sup>27</sup> Source : OCDE-CERI, in « *France, portrait social 2003-2004* », INSEE, p 213.

<sup>28</sup> Communication de la Commission « *Éducation et formation 2010, l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne* », novembre 2003.

<sup>29</sup> La moyenne de ce taux parmi les dix pays qui, à ce moment là, étaient en voie d'adhésion, était toutefois sensiblement plus faible, s'élevant à 8,4 % seulement.

<sup>30</sup> « égales ou inférieures au niveau 1 sur l'échelle de compétences de PISA ».

<sup>31</sup> Source : OCDE-CERI, in « *L'état de l'École* », n°14 (édition 2004), p 56,57.

<sup>32</sup> La France figure par ailleurs parmi les pays de l'Union où le recours à la formation continue est relativement faible.

<sup>33</sup> Rapport : « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* », du 25 janvier 2004, COM(2004) 29.

D'une manière générale, les mesures visant à accroître le volume de l'investissement dans la recherche, et à améliorer son environnement, ont été morcelées et molles. Les derniers chiffres disponibles (2001) montrent que l'investissement global en R&D dans l'Union avoisine les 2 % du PIB, mais à un taux moyen de croissance annuelle de 4 % (1997-2002), ce qui est globalement insuffisant pour atteindre l'objectif de 3 % d'ici 2010. Si la plupart des États membres et des pays adhérents se sont fixés des objectifs pour l'augmentation des dépenses de recherche, peu d'entre eux ont pu les traduire en termes budgétaires et des efforts sont souvent nécessaires pour améliorer l'efficacité de leurs dépenses.

En outre, malgré les progrès constants, tels que la création de plusieurs plates-formes technologiques européennes, l'Espace européen de la recherche n'est pas encore pleinement développé. L'adoption en 2003 par le Conseil du plan d'action « Investir dans la recherche » est une première étape importante vers cet objectif<sup>34</sup>. Enfin, si les tendances actuelles persistent, l'Europe sera confrontée à de graves pénuries en personnel de recherche hautement qualifié<sup>35</sup>.

**Les investissements – publics et privés – dans le capital humain restent insuffisants.** Alors que le niveau des dépenses publiques en matière d'éducation, en proportion du PIB dans l'Union (4,9 %) est comparable à celui des États-Unis (4,8 %) et même supérieur à celui du Japon (3,6 %), le niveau de l'investissement privé est nettement inférieur<sup>36</sup>. La part du secteur privé est trois fois plus importante au Japon et cinq fois plus importante aux États-Unis qu'en Europe.

Le Conseil européen de mars 2004 formulait à cet égard un certain nombre de préconisations<sup>37</sup> :

*« La création d'un espace européen de la connaissance doit progresser plus rapidement. Il est prioritaire notamment de faire en sorte que les entreprises investissent davantage dans la R&D. (...) La solution consiste en partie à faire en sorte que l'investissement public consenti dans ce domaine ait un plus grand effet multiplicateur sur les fonds privés. Le Conseil européen demande aux États membres d'améliorer le cadre général de l'investissement dans la R&D et d'envisager des aides et des incitations ciblées pour encourager les entreprises à investir davantage. »*

*« L'Europe doit avoir pour objectif général (...) d'accroître l'investissement du secteur public et du secteur privé dans la R&D. Il est nécessaire (...) de multiplier les interactions entre les instituts de recherche publique et l'industrie. Un enseignement de haute qualité est primordial (...), les ressources humaines jouant un rôle déterminant pour la R&D et la priorité doit être donnée à la formation et à la mobilité des chercheurs, ainsi qu'aux moyens*

<sup>34</sup> COM(2003) 449 final, « Investir dans la recherche : un plan d'action pour l'Europe ».

<sup>35</sup> Sources : le troisième rapport européen sur les indicateurs de la science et de la technologie et les chiffres-clés 2003.

<sup>36</sup> COM(2003) 685 final, « Éducation et formation 2010 – L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne » (projet de rapport intermédiaire conjoint).

<sup>37</sup> Conseil européen des 25 et 26 mars 2004, *Conclusions de la Présidence*, p. 7.

*de les retenir. Il faut renforcer la concurrence dans le domaine de la recherche afin de promouvoir l'excellence scientifique. »*

*« Le principal instrument européen dans le domaine de la recherche est le programme cadre de recherche et de développement, (qu'il) convient de simplifier afin qu'il soit d'une utilisation plus facile, notamment pour les Petites et moyennes entreprises (PME) et pour les jeunes « pousses ». Il faudrait en priorité encourager la coopération entre les entreprises et les chercheurs, favoriser les technologies du futur et soutenir la recherche fondamentale et la recherche appliquée (...). »*

Le Conseil européen réaffirmait enfin son soutien unanime à la candidature européenne pour le projet ITER, et invitait la Commission à faire avancer les négociations pour que ce projet puisse être lancé rapidement sur le site européen candidat.

#### E - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN CE SENS

La question de la formation initiale et tout au long de la vie a fait l'objet de plusieurs travaux du Conseil économique et social, qui consacrait à l'édification de la société du savoir et de l'économie de la connaissance la première partie de sa Communication *« Processus de Lisbonne : communication du bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005 »*.

L'avis *« Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école »*, rapportée par Mme Claude Azéma en juin 2004, soulignait l'importance en la matière des choix opérés à Lisbonne et de la construction d'un espace éducatif européen.

Notre assemblée estime qu'aucun jeune ne devrait quitter l'école sans la possession d'un diplôme ou d'une qualification opératoire de niveau V (CAP, BEP...).

Elle considère par ailleurs que l'objectif de réussite au baccalauréat dans l'ensemble des filières doit être renforcé, et les contenus du socle commun de formation nécessaire à tous définis.

Elle propose un droit à la formation différée pour tous ceux dont la formation a atteint un niveau insuffisant, et préconise une meilleure organisation dans les établissements de la complémentarité entre voies de formation professionnelle sous statut scolaire, sous statut d'apprentissage ou de formation continue<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> Avis *« Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école »*, rapporté par Mme Claude Azéma, pages 29 et 40 à 42.

En matière de recherche, notre assemblée notait dans son avis « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », rapporté par M. François Ailleret, que « *l'objectif de 3 % du PIB fixé à Barcelone est ambitieux mais nécessaire. Les entreprises ne pourront faire intégralement cet effort et l'État devra accroître sa contribution, (qui) devrait être globalement sanctuarisée et mise à l'abri des fluctuations politiques ou conjoncturelles par une loi-programme pluriannuelle* ».

Le Conseil économique et social appelait par ailleurs à renforcer l'efficacité des programmes européens, à améliorer la réactivité et la performance de la recherche publique, à renforcer la recherche universitaire et technologique, à favoriser les transferts de technologie et l'innovation ainsi qu'à mieux valoriser les richesses humaines, afin, notamment, d'améliorer l'attractivité des carrières scientifiques et techniques de la recherche et de faciliter la mobilité entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'entreprise<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Le détail de ces propositions figure dans l'avis « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », rapporté par M. François Ailleret (décembre 2003), aux pages 21 à 25, 27 à 32 et 35 à 42.

#### IV - UNE SITUATION CONTRASTÉE DE LA FRANCE AU REGARD DES DEUX INDICATEURS D'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE RÉFORME ÉCONOMIQUE

##### A - STRATÉGIE DE LISBONNE, INTÉGRATION DES MARCHÉS ET RÉFORME ÉCONOMIQUE

###### 1. Intégration des marchés et réforme économique, des objectifs structurels de Lisbonne

L'intégration des marchés et la réforme économique faisaient partie, avec la préparation d'une société fondée sur la connaissance et la modernisation du modèle social européen, des trois grands objectifs stratégiques définis par le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000<sup>40</sup>.

Quatre axes étaient à cette fin définis lors de ce Sommet :

- instaurer un climat favorable à la création et au développement d'entreprises novatrices, notamment de PME ;
- des réformes économiques pour achever et rendre pleinement opérationnel le marché intérieur ;
- des marchés financiers efficaces et intégrés ;
- coordonner les politiques macro-économiques : assainissement, qualité et viabilité des finances publiques.

L'importance accordée à cette dimension par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union a été réaffirmée au cours des Sommets de printemps suivants.

Le Conseil européen de mars 2004 soulignait ainsi dans un volet intitulé : « une croissance durable : des politiques macroéconomiques saines », que « *le principal défi économique auquel l'Union européenne est confrontée est la réalisation de son potentiel de croissance (...). Des positions budgétaires saines respectant le Pacte de stabilité et de croissance et la stabilité des prix sont les deux fondements essentiels sur lesquels il faut s'appuyer (...). Les réformes structurelles (...) contribuent pour beaucoup à la croissance et à l'emploi en ayant une influence positive sur la confiance et en favorisant une meilleure affectation des ressources* »<sup>41</sup>.

###### 2. Deux indicateurs pour l'intégration des marchés et la réforme économique

Deux des quatorze indicateurs de la liste restreinte définie par le Conseil européen de décembre 2003 concernent cette dimension : il s'agit des investissements dans les entreprises et du niveau des prix comparés.

<sup>40</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, pp 3, et 9 à 14.

<sup>41</sup> Conseil européen de Bruxelles, 25 et 26 mars 2004 (9048/04), *Conclusions de la Présidence*, p. 4.

### *2.1. La formation brute de capital fixe par le secteur privé, en pourcentage du PIB*

La Formation brute de capital fixe (FBCF) consiste dans les acquisitions, moins les cessions des actifs fixes réalisés par les producteurs résidents dans un pays, plus certaines augmentations de la valeur des actifs non produits (habituellement naturels), réalisés par l'activité productive. La FBCF inclut ainsi les acquisitions moins les cessions, par exemple, d'immeubles, structures, machines et équipements, exploration minière, logiciels d'ordinateurs, originaux littéraires ou artistiques et améliorations majeures des terres, comme le déblaiement des forêts.

Le secteur privé consiste dans les sociétés non financières, sociétés financières, ménages et organisations sans but lucratif au service des ménages.

Le dénominateur est le Produit intérieur brut (PIB), c'est à dire la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création.

Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (plutôt que celle utilisée pour, par exemple, la consommation ou les exportations).

### *2.2. Les niveaux des prix comparés*

Cet indicateur porte sur les niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes.

Les niveaux des prix comparés sont le ratio entre les Parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays.

Les parités de pouvoir d'achat sont des taux de conversion monétaire qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales en une monnaie commune appelée standard de pouvoir d'achat (SPA), qui égalise le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales et permet donc d'effectuer des comparaisons significatives.

Le ratio est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union (UE 15 = 100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'Union. Si l'indice est inférieur à 100, le pays concerné est relativement bon marché par rapport à la moyenne communautaire.

B - LA FRANCE DANS UNE SITUATION PROCHE DE LA MOYENNE AU REGARD DE CES DEUX INDICATEURS

#### **1. La France en dessous de la moyenne européenne pour l'investissement par le secteur privé**

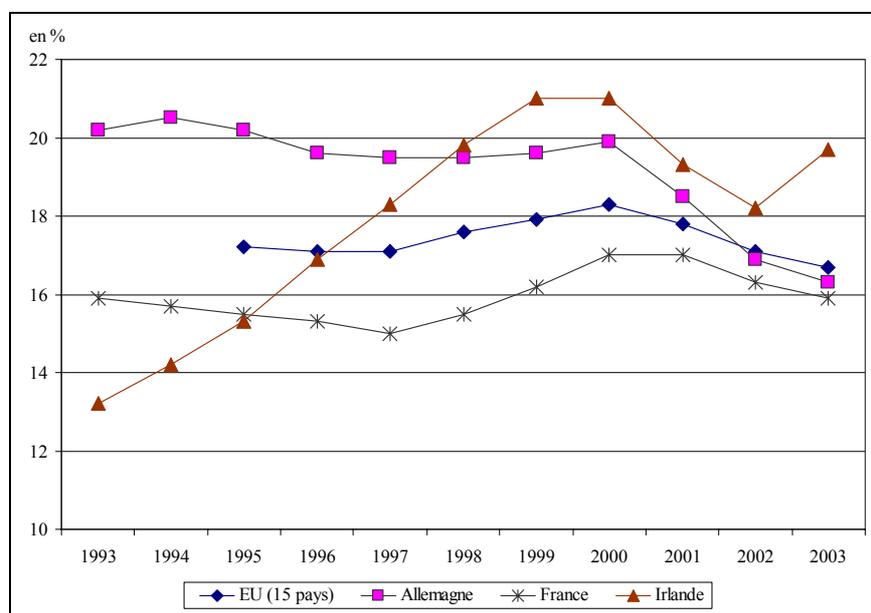
Avec une **formation brute de capital fixe (FBCF) par le secteur privé de 15,9% en 2003, la France se situait légèrement en dessous de la moyenne de l'Union européenne** (16,7 % pour l'UE à 15, et 16,8 % pour l'UE à 25). Elle partageait cette situation avec des pays tels que l'Allemagne (avec 16,3 %), l'Italie ou les Pays-Bas (16,5 %).



l'investissement privé est resté constamment inférieur à celui de la moyenne de l'UE à 15.

Dans le même temps, l'Irlande est, au sein de l'Union européenne à 15, l'un des pays pour lesquels la formation brute de capital fixe par le secteur privé a bien augmenté sur les dix dernières années.

Graphique 9 : Formation brute de capital fixe par le secteur privé en % du PIB



Attention : l'échelle des ordonnées ne commence pas à zéro

Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

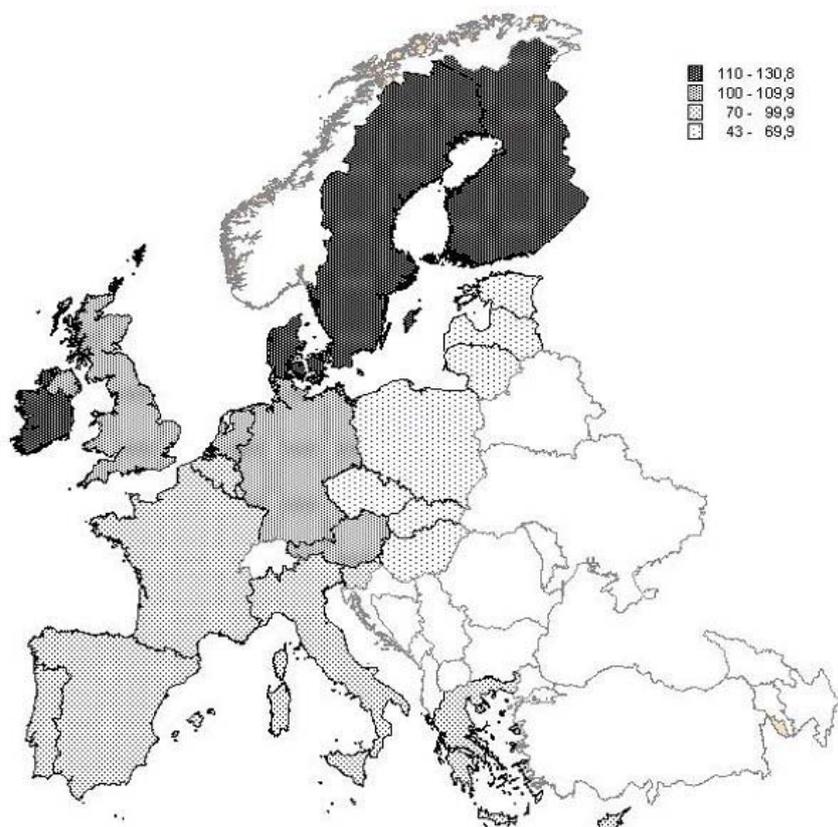
## 2. La France en situation plutôt favorable en termes de niveaux de prix comparés

En 2002, les niveaux comparés des prix de l'Union européenne étaient assez fortement dissemblables : des pays comme le Danemark (130,7), la Finlande (122,7), l'Irlande (118,4) et la Suède (117,3) avaient des niveaux de prix bien supérieurs à la moyenne européenne (ici UE à 15 = 100).

À l'inverse, une partie des nouveaux États membres, tels la Slovaquie, la Lituanie, la République tchèque, la Lettonie ou la Pologne, avait des niveaux de prix presque moitié moindres.

Avec un indice de 99,7, la France se situait, comme notamment l'Italie (94,6), la Belgique (98,7), l'Autriche (101,6) ou les Pays-Bas (101,8), proche de la moyenne de l'Union (UE à 15 = 100, l'UE à 25 étant à l'indice 96,4).

Carte 10 : Niveaux des prix comparés en 2002



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

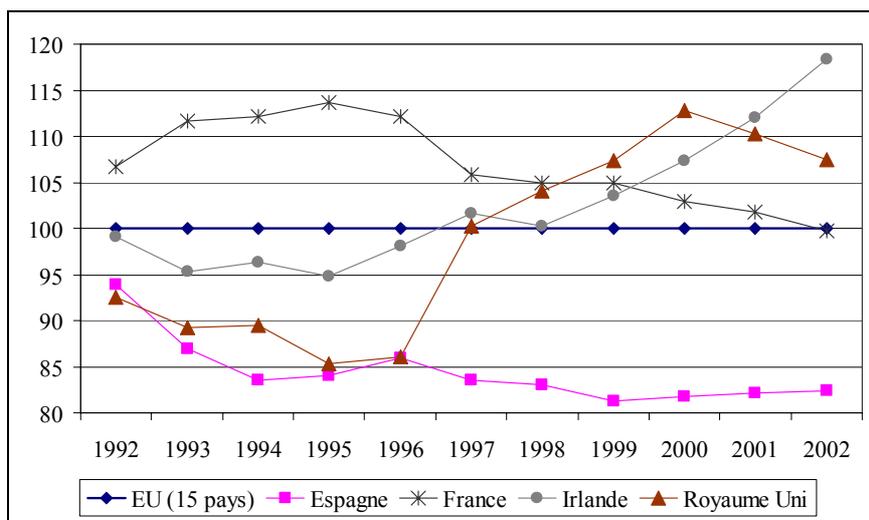
*La France figurait dans le deuxième groupe de pays, dont les niveaux de prix comparés sont légèrement inférieurs à la moyenne de l'Union à 15 (moyenne de l'UE à 15 : 100 ; moyenne de l'UE à 25 : 96,4).*

**En tendance, la position de la France était assez favorable pour cet indicateur, puisque, sur les dix dernières années, le niveau des prix de la France par rapport à la moyenne européenne a baissé.**

Sur la même période de dix ans, parmi les pays qui appartenaient à l'Union européenne à 15, l'Irlande et le Royaume-Uni ont connu un renchérissement de leur niveau de prix par rapport à la moyenne de l'UE 15.

Les pays entrés dans l'Union européenne en 2004 (à l'exception de Chypre) ont également connu un renchérissement de leur niveau de prix (observable depuis 1995), mais celui-ci demeure bien en dessous de la moyenne européenne.

Graphique 10 : Niveaux des prix comparés



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

#### C - PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POUR L'INVESTISSEMENT ET LA STABILITÉ DES PRIX

Dans son rapport au Conseil européen de printemps déjà cité<sup>42</sup>, la Commission européenne prenait acte de ce phénomène : « *les investissements tous secteurs confondus sont au cœur d'une perspective de croissance à moyen et long terme. Or les investissements des entreprises ont décliné, passant de 18,3 % du PIB en 2000 à 17,2 % en 2002 (...). Il en va de même pour les investissements publics, dont le poids en pourcentage du PIB, en baisse dans l'Union pendant les années 90, devient nettement plus faible que celui des États Unis (3,3 % contre 2,4 % en 2003). Ce ralentissement global est d'autant plus préjudiciable qu'il se fait au détriment des domaines prioritaires identifiés par la stratégie de Lisbonne : projets d'intérêt européen, comme les infrastructures transnationales de réseaux et le secteur de la connaissance* ».

« À cet égard, l'Initiative européenne de croissance et le *Quick start programme*<sup>43</sup>, validés par le Conseil européen, représentent un levier majeur pour mobiliser les investissements dans les secteurs des infrastructures et de la connaissance ».

<sup>42</sup> Rapport de la Commission au Conseil européen de printemps « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* », 21 janvier 2004 COM (2004) 29, pp 10, 12, 13 et 21 à 25.

<sup>43</sup> « Le programme *Quick start*, élément majeur de l'Initiative européenne pour la croissance, vise à mobiliser les engagements politiques et les ressources derrière des projets d'investissement prioritaires d'intérêt européen. Ce programme (...) rassemble 54 projets d'investissement transfrontaliers « prêts à démarrer » et sélectionnés en collaboration avec la Banque européenne d'investissement » (ces projets concernent les sections transfrontalières du réseau de transport, l'énergie, les réseaux de communication à grande vitesse et mobiles, ainsi que la R&D et l'innovation ; ils comportent au total 62 milliards d'euros d'ici 2010). COM(2004) 29, p. 11.

« Parallèlement, le bon fonctionnement du marché intérieur est un élément indispensable pour créer un environnement favorable au dynamisme des entreprises et améliorer la compétitivité de notre économie. Or, malgré les succès de la décennie passée, tout le potentiel du marché intérieur n'est pas toujours atteint. Plusieurs signaux négatifs (...) doivent être traités de manière urgente ».

Étaient notamment mis en avant dans ce cadre :

- le ralentissement de l'intégration des marchés de produits et la fin de la convergence des prix au sein de l'Union au cours des cinq à six dernières années ;
- la persistance de la fragmentation du marché intérieur dans le secteur des services (qui représente 70 % du PIB) ;
- l'inachèvement de l'ouverture du marché dans les industries de réseau et le blocage d'un certain nombre de réformes par manque de volonté politique ;
- enfin, le déclin sensible du taux de transposition des directives liées au marché intérieur au cours des derniers mois, la France figurant, avec la Belgique et l'Allemagne, parmi les pays en retard à cet égard.

L'investissement figurait par ailleurs, avec la compétitivité et l'emploi, parmi les trois priorités sur lesquelles la Commission recommandait de mettre l'accent pour 2003. Elle préconisait à cet égard :

- de mettre en œuvre l'Initiative européenne pour la croissance et le *Quick start programme* ;
- d'investir dans la connaissance, notamment en améliorant les conditions-cadre et le soutien public aux investissements dans la recherche, et en renforçant l'effet de levier de l'aide publique sur les investissements privés ;
- d'accélérer le « Paquet législatif compétitivité » ;
- de renforcer la compétitivité industrielle.

Le Conseil européen de mars 2004 se faisait largement l'écho de ces recommandations, insistant sur la nécessité d'assurer le soutien de « l'Action européenne pour la croissance », qui « établit une feuille de route pour l'accroissement de l'investissement dans le capital physique et humain en complément des réformes structurelles » et du « Programme de démarrage rapide ». Pour améliorer la compétitivité européenne, il mettait l'accent sur quatre priorités : l'achèvement du marché intérieur, l'amélioration de la législation, un effort accru en matière de R&D et un dispositif institutionnel efficace.

#### D - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Dans sa communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* », notre assemblée rappelait que « l'avis sur la conjoncture au premier semestre 2004 fait observer que les tensions

*inflationnistes restaient faibles et que le taux directeur de la réserve fédérale américaine restait inférieur actuellement à celui de la Banque centrale européenne (BCE). Elle en concluait qu'il apparaîtrait inopportun d'envisager aujourd'hui un relèvement des taux d'intérêt dans les prochains mois ».*

Dans ses deux derniers avis de conjoncture<sup>44</sup>, le Conseil économique et social appelait à une renégociation du « Pacte de stabilité et de croissance » de 1997 et à l'élaboration – associant les parlements et les partenaires sociaux – d'un nouveau « Pacte de stabilité et d'emploi dans la stabilité » qui :

- retiendrait une batterie de critères plus large que le seul respect du plafond de déficit public à 3 % du PIB et ferait une plus large place à l'évolution de l'endettement ;
- qui tiendrait compte des fluctuations de la conjoncture et nécessiterait un examen d'ensemble de la situation économique et sociale du pays concerné ;
- qui mettrait sur pied un système de sanction légitime et crédible, reposant en grande partie sur le Parlement européen<sup>45</sup>.

À cet égard, les évolutions récentes apportées au Pacte, qui traduisent la volonté d'une meilleure coordination entre les différents objectifs, rejoignent pour partie les souhaits exprimés par notre assemblée.

Dans sa communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* », notre assemblée recommandait, pour renforcer son potentiel de croissance et conforter la compétitivité française dans un cadre européen :

- d'aller vers une harmonisation des prélèvements obligatoires au plan européen ;
- de rendre le droit du travail plus lisible, en garantissant la stabilité juridique ;
- d'assurer une meilleure transposition des directives ;
- de promouvoir l'image de la France ;
- de favoriser une coopération européenne accrue en associant davantage les partenaires sociaux, aux niveaux européen et national, aux politiques relevant de la procédure de coordination ouverte dans tous les domaines où elle s'applique<sup>46</sup>.

Elle se prononçait par ailleurs pour une relance de l'investissement public, dans notre pays comme dans l'Union européenne. Se fondant sur l'avis « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », rapporté par M. Charles Demons en novembre 2002, elle préconisait également, dans le

<sup>44</sup> Avis « *La conjoncture au second semestre 2003* », rapporté par M. Jean Billet (décembre 2003) ; avis « *La conjoncture au premier semestre 2004* », rapporté par M. Pierre Duharcourt (mai 2004).

<sup>45</sup> Avis « *La conjoncture au premier semestre 2004* », rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture, p. 9.

<sup>46</sup> Avis déjà cité : « *Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi* », rapporté par M. Henri de Benoist (janvier 2003).

respect des grands équilibres de moyen-long terme, une réhabilitation du recours à l'emprunt pour les dépenses dont la contribution au potentiel de croissance économique et de développement social est élevée, en sortant de la distinction entre dépenses d'investissement et de fonctionnement. Certaines dépenses immatérielles, comme la recherche, l'éducation ou la santé, ont des effets positifs au-delà de la période où ils sont effectués.

Conformément aux perspectives tracées par le Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi de 1993, notre assemblée soulignait enfin la nécessité de promouvoir les infrastructures d'intérêt communautaire au premier rang des priorités de l'Union<sup>47</sup>.

## V - LA FRANCE EN SITUATION MOYENNE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE AU REGARD DES INDICATEURS DE COHÉSION

### A - LA COHÉSION SOCIALE CONSTITUE L'UN DES TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LISBONNE

#### 1. Un objectif garantissant l'équilibre des trois piliers

Lors du Sommet de mars 2000, le Conseil européen faisait de la cohésion sociale, au même titre que l'emploi et la réforme économique, « *un objectif stratégique pour la décennie à venir* », « *le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux* » étant pointés comme des « *problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union* »<sup>48</sup>.

« *Il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchés par l'exclusion sociale. Il faut prendre des mesures pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté (...). (Si) la nouvelle société de la connaissance offre de formidables opportunités pour réduire l'exclusion sociale (...) elle comporte également le risque de voir sans cesse s'élargir le fossé entre ceux qui ont accès aux nouvelles connaissances et ceux qui en sont exclus* ».

Les conclusions de la présidence soulignaient que « *c'est sur la base du modèle social européen, avec ses régimes de protection sociale très développés, que doit se faire le passage à l'économie de la connaissance. Ces régimes doivent toutefois être adaptés dans le cadre d'un État social actif de manière à ce qu'il soit financièrement intéressant de travailler, à garantir leur viabilité à long terme malgré le vieillissement de la population, à promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des sexes, et à fournir des services de santé de qualité* ».

Les chefs d'État et de gouvernement convenaient par ailleurs que les politiques de lutte contre l'exclusion conduites par les États membres devaient

<sup>47</sup> Avis « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », rapporté par M. Charles Demons au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (12 et 13 novembre 2002), pp. 4, 5, 15, 16, 24 et 25.

<sup>48</sup> Sommet des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, pages 1 et 2.

également être traitées au niveau communautaire dans le cadre d'une méthode ouverte de coordination.

À cette fin, le Conseil européen invitait la Commission européenne à

- favoriser une meilleure compréhension de l'exclusion sociale sur la base d'indicateurs arrêtés d'un commun accord ;
- intégrer la promotion de la solidarité dans les politiques des États membres en matière d'emploi, d'éducation, de formation, de santé et de logement ;
- définir des actions prioritaires pour des groupes cibles déterminés (par exemple les groupes minoritaires, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées).

Le Conseil européen de Nice, en décembre 2000, a complété le volet social des objectifs définis à Lisbonne en adoptant un « **Agenda social européen** » qui définissait les grandes actions de la politique sociale européenne pour cinq ans.

Cet Agenda, en vigueur jusqu'en 2006<sup>49</sup>, s'articule autour de six grandes orientations, comprenant chacune des actions à mettre en œuvre dans un certain délai. Les domaines couverts sont les suivants : l'emploi, l'équilibre entre flexibilité et sécurité, la lutte contre l'exclusion, la protection sociale, l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que le volet social de l'élargissement.

Des **objectifs communs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ont été définis dans ce cadre. Ils couvrent les champs de l'accès aux ressources et aux droits pour tous, la prévention des risques d'exclusion et l'action envers les plus vulnérables, ainsi que celui de la mobilisation de tous les acteurs concernés.

Ces objectifs doivent être traduits dans des « **Plans d'action nationaux contre la pauvreté et l'exclusion sociale** » (PNAI), évalués conjointement par la Commission et par le Conseil. Une première génération de *PAN/inclusion* a été remise par les différents États membres à la Commission en 2001 ; la France a rendu son deuxième « Plan national d'action pour l'inclusion sociale », qui couvre la période 2003-2005, le 21 juillet 2003 ; la troisième vague est prévue pour 2006.

Des **indicateurs communs** doivent être utilisés dans ces Plans, afin de pouvoir suivre et évaluer les progrès de l'Union et de ses États membres dans la réalisation des objectifs communs, et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre pays membres. C'est au *Sous-groupe Indicateurs* du Comité de la Protection sociale de l'Union qu'a été confiée la tâche de développer les indicateurs communs en matière d'inclusion sociale. Le Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, a adopté un ensemble de 18 indicateurs communs d'inclusion sociale (qui concernent la pauvreté financière, l'emploi, la santé et l'éducation)<sup>50</sup> et recommandé l'élaboration d'indicateurs nationaux spécifiques.

<sup>49</sup> Un nouvel agenda européen, qui couvre la période 2006-2010, est en cours d'élaboration. Il constitue l'un des outils d'élaboration de la stratégie de Lisbonne.

<sup>50</sup> En juillet 2003, le Comité de la protection sociale de l'Union européenne a adopté un nouvel indicateur commun destiné à évaluer le pourcentage des « travailleurs pauvres » au sein de l'Union.

## 2. Nature des trois indicateurs pour l'exclusion

Trois des quatorze indicateurs de la liste restreinte (définie par le Conseil européen de décembre 2003 pour l'ensemble du champ couvert par la Stratégie de Lisbonne) concernent la cohésion sociale. Il s'agit du taux de risque de pauvreté, du taux de chômage de longue durée et de la dispersion des taux d'emploi régionaux.

### 2.1. Le taux de risque de pauvreté

Le **taux de risque de pauvreté** mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national, après transferts sociaux.

Le revenu équivalent disponible se définit comme le revenu disponible total du ménage divisé par sa « taille équivalente », pour tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage.

Cet indicateur est sans doute, parmi les 14 de la liste restreinte, l'un de ceux pour lesquels l'incertitude est la plus grande, car la pauvreté constitue une notion complexe à appréhender. Une fois obtenu le revenu médian pour un pays (niveau de revenu au-dessus duquel se situe la moitié de la population du pays concerné), on considère que le seuil de pauvreté se situe à 60 % du revenu médian, et on mesure la part de la population qui se situe en dessous de ce niveau.

Il s'agit donc davantage d'une mesure des inégalités existantes au sein d'un pays que d'une mesure de la pauvreté proprement dite, le seuil relatif ainsi défini, qui varie selon les pays, n'ayant pas forcément un lien direct avec la notion de minimum vital. Ainsi, dans l'hypothèse où tous les revenus doubleraient en France, cela tendrait indiscutablement à faire reculer la pauvreté réelle des personnes concernées, mais le taux mesuré par cet indicateur ne changerait pas.

La source utilisée pour cet indicateur est, par ailleurs, constituée par le panel européen, ce qui, en l'espèce, ne va pas sans poser un problème méthodologique, car celui-ci se fonde sur l'interrogation de « ménages ordinaires » : de ce fait, les personnes sans domicile fixe ou les prisonniers, par exemple, qui constituent *a priori* une partie de la population cible étudiée, échappent à la mesure.

Mesurer des bas revenus est enfin délicat, car la personne interrogée peut tout aussi bien sous estimer ses revenus, en n'évoquant, par exemple, que la part déclarée de ceux-ci, ou au contraire, les surestimer par gêne d'avouer vivre de minima sociaux.

Cet indicateur n'est pas pour autant moins bon que les autres qui auraient pu être utilisés à sa place, c'est la pauvreté qui est un phénomène difficile à appréhender sur le plan statistique.

### 2.2. Le taux de chômage de longue durée

Le **taux de chômage de longue durée** des hommes et des femmes mesure l'importance du nombre des chômeurs de longue durée (au chômage depuis 12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale.

Les chômeurs de longue durée sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui « *ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard)* ».

La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la recherche d'un emploi).

Cet instrument de mesure est donc très lié au taux de chômage, ce qui ne va pas sans poser de problème, car les pays où le taux de chômage est faible auront, de ce fait, également un faible taux de chômage de longue durée. Il aurait pu être intéressant de mesurer la part des chômeurs ayant dépassé un an d'ancienneté au chômage.

La notion d'ancienneté de chômage est, par ailleurs, complexe : dans certains pays, lorsqu'une personne en situation de chômage est malade pendant une durée même courte, on considère qu'elle n'est plus disponible pour travailler, et elle est donc sortie des statistiques du chômage de longue durée. Un indicateur mesurant le nombre des personnes ayant cumulé au moins douze mois de chômage sur les dix-huit derniers mois refléterait sans doute de manière plus fidèle la réalité à cet égard.

### 2.3. La dispersion des taux d'emploi régionaux

La **dispersion des taux d'emploi régionaux** (Niveau NUTS 2)<sup>51</sup> de la population âgée de 15 à 64 ans est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupe de pays (Union à 25, Eurozone).

Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en situation d'emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge.

La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions ; elle s'accroît s'il y a augmentation des différences des taux d'emploi entre les régions.

L'indicateur n'est pas calculable pour 9 pays de l'Union à 25 (Danemark, Irlande, Luxembourg, Chypre, Estonie, Lituanie, Lettonie, Malte et Slovaquie) car ces pays n'ont qu'une seule région au niveau NUTS 2 (ou deux régions dans le cas de l'Irlande). Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions

---

<sup>51</sup> Nomenclature des unités territoriales statistiques

irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays (UE à 25, Euro-zone). Les taux d'emploi régionaux sont basés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail.

Cet indicateur difficile à élaborer essaie de résumer la dispersion des différentes régions par rapport à la moyenne nationale avec une pondération. Sa principale limite tient à la manière dont sont opérés les découpages géographiques : sont retenus, conformément aux souhaits d'Eurostat, soit le niveau NUTS 2, soit le niveau NUTS 3, qui correspondent respectivement au niveau régional et départemental en France, mais pas un panachage des deux.

Par ailleurs, le nombre de régions que comprennent les différents pays influe fortement sur le résultat, un découpage détaillé, avec beaucoup de régions, tendant à favoriser la dispersion : de ce fait, l'indicateur moyen de l'Union européenne à 15 ou à 25 est beaucoup plus élevé que la dispersion la plus forte de tous les pays qui la composent (l'Italie exceptée), le grand nombre de régions existant au sein de l'Union tendant à accentuer les écarts entre elles.

De plus, l'élément pris en compte étant le taux d'emploi, le fait que la population d'une région soit très jeune ou, au contraire, très vieillie, n'est pas sans incidence sur le résultat.

## B - LA FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE AU REGARD DES INDICATEURS DE COHÉSION

### 1. Un taux de risque de pauvreté de 15 % en 2001, en France comme dans l'Union

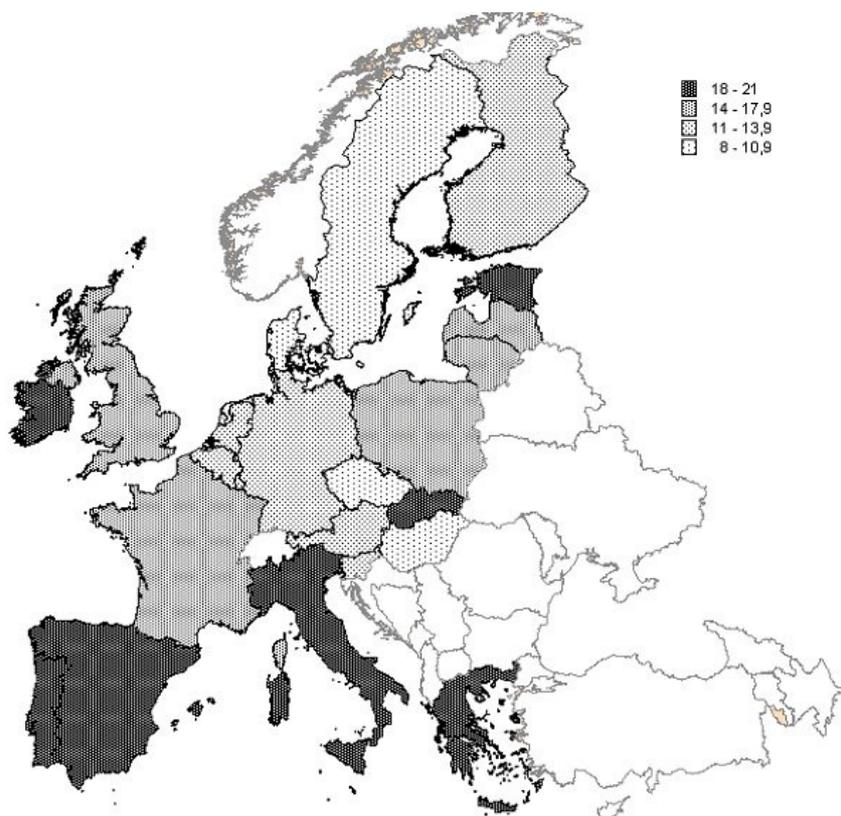
**Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élevait en France à 15 % en 2001**, dernière année pour laquelle ce chiffre était disponible pour la grande majorité des pays de l'Union.

Ce taux de 15 % était également celui de la moyenne de l'UE, à 25 comme à 15.

Il plaçait notre pays dans une situation intermédiaire au sein de l'Union entre :

- un groupe de huit pays (au premier rang desquels la République tchèque 8 %, la Suède 9 %, le Danemark et la Hongrie 10 %) qui obtenaient des résultats sensiblement meilleurs au regard de cet indicateur ;
- un groupe de neuf pays dont le taux de risque de pauvreté excédait, pour certains nettement, celui de la moyenne de l'Union : Espagne et Italie 19 %, Grèce et Portugal 20 %, Irlande 21 %, pour ne citer que les pays dont les taux étaient les plus élevés).

Carte 11 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2001 (en %) <sup>52</sup>



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*Le taux de risque de pauvreté en France (15 % en 2001) se situait exactement au niveau de la moyenne de l'UE à 25 et à 15.*

## **2. Un taux de chômage de longue durée de 3,5 % en France en 2003, sensiblement équivalent à celui de la moyenne de l'Union**

Le **taux de chômage de longue durée** (supérieur à 12 mois) atteignait en **France**, en 2003, **3,5 %** de la population active totale.

**Ce taux plaçait la France dans une situation proche de la moyenne européenne**, un peu moins favorable que la moyenne de l'UE à 15 (3,3 %), et un peu meilleure que la moyenne de l'UE à 25 (4 %).

Il est possible de distinguer au regard de ce critère plusieurs groupes de pays au sein de l'Union.

<sup>52</sup> Pour l'élaboration de la carte, la plupart des informations sont celles de 2001 faute de disposer de données plus récentes. Pour la Lettonie, Malte, la Pologne, la Slovénie, faute de données pour 2001, celles de 2000 ont été utilisées, et pour la Slovaquie, exceptionnellement, celles de 2003.

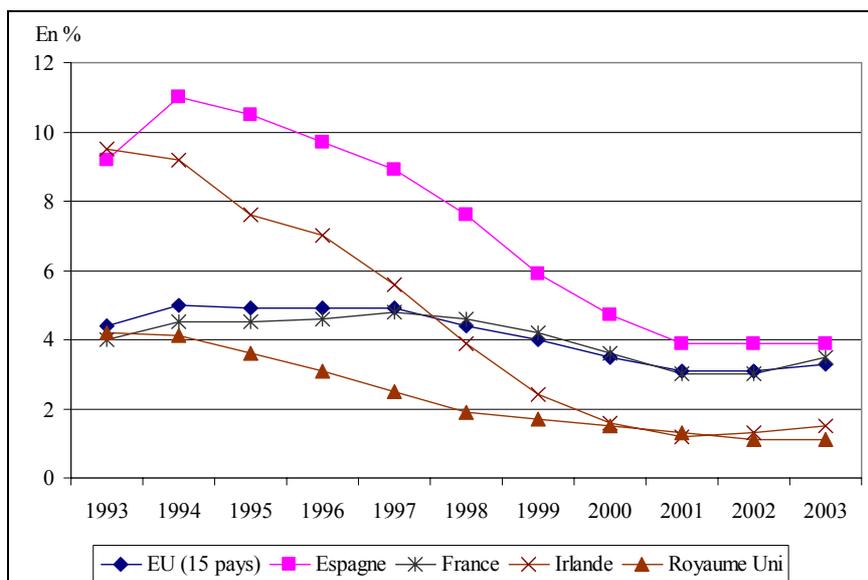
**Sept pays avaient un taux de chômage de longue durée sensiblement inférieur à la moyenne** : il s'agissait du Luxembourg (0,9 %), des Pays-Bas et de la Suède (1 %), de l'Autriche, de Chypre, du Danemark et du Royaume-Uni (1,1 %).

**Une dizaine de pays étaient en situation intermédiaire**, leur taux de chômage de longue durée variant entre 1,5 et 4 % (ce dernier taux correspond à la moyenne de l'UE à 25) : figuraient notamment dans ce groupe, outre la France, des pays comme l'Irlande (1,5 %) et le Portugal (2,2 %), la Finlande (2,3 %), la Hongrie (2,4 %), la République tchèque (3,8 %) ou l'Espagne (3,9 %).

**Les autres pays avaient un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne de l'Union** : il s'agissait notamment, pour ne citer que les plus peuplés, de l'Allemagne (4,6 %), de l'Italie (4,9 %), de la Grèce (5,1 %) ou de la Pologne (10,7 %).



Graphique 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes en 2003 (en %)



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

Sur les dix dernières années, au sein de l'UE à 15, le taux de chômage de longue durée a baissé. Cette baisse a été importante en Espagne et en Irlande, et moins prononcée au Royaume-Uni.

Depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne, la France a connu une évolution au regard de cet indicateur proche de celle de la moyenne de l'UE à 15 : de 1999 à 2003, le taux de chômage de longue durée est passé de 4 à 3,3 % (- 0,7 point) dans l'UE à 15, et de 4,2 à 3,5 % (- 0,7 point) en France, (avec pour notre pays, une baisse un peu plus forte que la moyenne de l'Union de 1999 à 2001, et une remontée un peu plus accentuée de 2001 à 2003).

### 3. Une dispersion des taux d'emploi régionaux relativement faible en France (5 % en 2003)

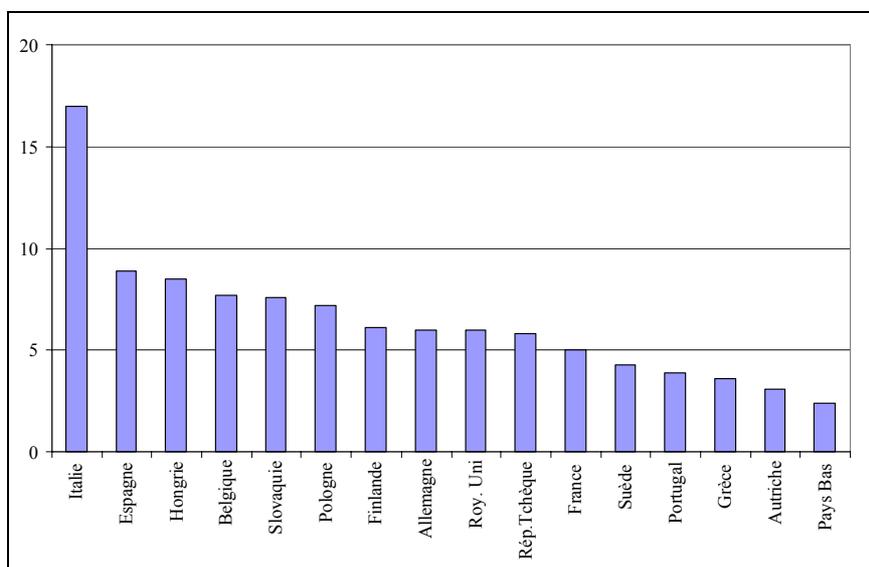
Avec une dispersion de ses taux d'emploi régionaux de 5 % en 2003 (non compris l'Outre-mer, en raison de l'incidence que cela aurait sur l'évaluation globale), la France se trouvait dans une situation assez favorable au sein de l'Union au regard de cet indicateur<sup>53</sup>.

La dispersion des taux d'emploi régionaux était certes encore plus faible dans cinq pays : Pays-Bas (2,4 %), Autriche (3,1 %), Grèce (3,6 %), Portugal (3,9 %) et Suède (4,3 %).

<sup>53</sup> L'Outre-mer est en revanche prise en compte par les données statistiques d'Eurostat pour les 13 autres indicateurs.

Mais la France venait aussitôt après, précédant notamment la République tchèque (5,8 %) et la plupart des pays les plus peuplés de l'Union : le Royaume-Uni et l'Allemagne (6 %), la Finlande (6,1 %) ou la Pologne (7,2 %).

Graphique 12 : Dispersion des taux d'emploi régionaux en 2003



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

#### C - PRÉCONISATIONS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur l'inclusion sociale<sup>54</sup>, adopté en mars 2004, notait, s'agissant de la France, que, après plusieurs années de croissance économique soutenue et de baisse sensible du chômage, la faible croissance depuis la mi-2001 s'était accompagnée d'un ralentissement des créations d'emplois, ainsi que d'une remontée du chômage et de la pauvreté « administrative » : « le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) a recommencé à augmenter à partir du second semestre 2002. Le risque de pauvreté, mesuré à 15 % selon Eurostat, est égal à la moyenne européenne ».

Le rapport notait par ailleurs, quant aux progrès accomplis de 2001 à 2003 que, « en dépit des résultats intéressants de certains dispositifs en matière d'emploi, le taux de chômage reste très élevé. Dans le domaine du logement, les politiques se sont révélées insuffisantes face aux besoins. Si la prévention des ruptures est perfectible, on relève des progrès sensibles en matière de santé, justice et plus largement d'accès aux droits ».

<sup>54</sup> Rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur l'inclusion sociale du 5 mars 2004 (7101/04).

Le rapport fixait par ailleurs, pour l'ensemble des États membres, six grandes priorités stratégiques communes :

- favoriser un marché actif de l'emploi, en adaptant les mesures nécessaires pour qu'elles répondent aux besoins des personnes qui connaissent les plus grandes difficultés pour accéder à l'emploi ;
- s'assurer que les régimes de protection sociale sont adaptés et accessibles à tous et qu'ils offrent des incitations réelles à travailler à ceux qui peuvent travailler ;
- développer l'accès à des logements décents, à des soins de santé de qualité et à des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie pour les plus vulnérables et les personnes les plus exposées au risque d'exclusion sociale ;
- mettre en œuvre un effort concerté pour prévenir l'abandon de la scolarité et encourager une transition en douceur entre l'école et le travail ;
- mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui frappent les enfants ;
- définir une politique dynamique de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des immigrants et des minorités ethniques.

#### D - RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Dans son avis intitulé « *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* »<sup>55</sup>, rendu en juin 2003 sur le Plan national d'action pour l'inclusion sociale, dont l'avait saisie le gouvernement, notre assemblée renouvelait « *son choix de privilégier, pour la lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté, la transformation des politiques générales pour qu'elles bénéficient à tous, plutôt que de mettre en place ou de renforcer des politiques catégorielles* ».

Elle traçait dans ce cadre quatre grands axes de préconisations :

- assurer des moyens convenables d'existence en priorité par l'emploi et la formation ;
- garantir des moyens convenables d'existence en l'absence de salaires ;
- donner une priorité au droit au logement ;
- permettre l'accès aux autres droits fondamentaux dans le cadre de politiques sociales renforcées<sup>56</sup>.

Dans la Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005* », ainsi que dans son avis « *Avant-projet de loi de*

---

<sup>55</sup> Avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert (juin 2003).

<sup>56</sup> Avis Didier Robert, pp 9 et 10, 17 à 21 et 23 à 25.

*programmation pour la cohésion sociale* »<sup>57</sup>, le Conseil économique et social mettait par ailleurs l'accent sur quatre dimensions essentielles de la politique de lutte contre l'exclusion, sur lesquelles il formulait un ensemble de recommandations<sup>58</sup> :

- la protection de la santé, par le développement de la prévention et la promotion de la santé au travail ;
- la mise en place d'une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap ;
- la dynamisation de la politique du logement, en métropole et dans l'Outre-mer français ;
- la promotion de l'égalité des chances entre les personnes de toutes origines.

---

<sup>57</sup> Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », présenté par M. Jean Bastide, Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, (août 2004).

<sup>58</sup> Pour davantage de précisions sur les mesures préconisées, il convient de se reporter à la Communication « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005* », ou aux avis dont elle établit la synthèse, les références exactes aux pages des avis considérés figurant dans la communication.

## VI - UNE SITUATION FAVORABLE DE LA FRANCE AU REGARD DES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

### A - OBJECTIFS DE LISBONNE ET INDICATEURS DE LA LISTE RESTREINTE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

#### 1. Développement durable et stratégie de Lisbonne

Le développement durable peut être défini comme le fait de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures* »<sup>59</sup> ; comprenant trois piliers - performance économique, progrès social et environnement - il constitue un objectif fondamental assigné par les traités européens<sup>60</sup> ; au cours des années quatre-vingt-dix, la tentative de corréler les politiques économiques, sociales et environnementales s'est vue accorder une attention croissante : le Conseil européen de Cardiff de juin 1998 avait ainsi invité toutes les formations du Conseil à définir leurs propres stratégies pour concrétiser l'intégration de l'environnement et du développement durable dans leurs domaines de compétences respectifs<sup>61</sup>.

C'est au Sommet de Göteborg, les 15 et 16 juin 2001, que le Conseil a ajouté un pilier environnemental à la stratégie de Lisbonne. Soulignant que « *assigner des objectifs clairs et stables en vue du développement durable ouvrira des perspectives économiques intéressantes, susceptibles de donner lieu à une nouvelle vague d'innovations technologiques et d'investissements, génératrice de croissance et d'emploi* »<sup>62</sup>, le Conseil européen a défini une stratégie en faveur du développement durable.

Sur la base d'une communication de la Commission, il a axé sa politique en la matière sur quatre domaines prioritaires :

- **lutter contre les changements climatiques ;**
- **assurer des transports écologiquement viables ;**
- **limiter les risques pour la santé publique ;**
- **gérer les ressources naturelles de façon plus responsable.**

S'agissant de la lutte contre les changements climatiques, le Conseil européen notait que les émissions de gaz à effet de serre qui proviennent de l'activité humaine contribuent au réchauffement planétaire. Le Conseil réaffirmait alors son engagement d'atteindre les objectifs de Kyoto, en réalisant d'ici 2005 des progrès tangibles dans ce sens.

Il réaffirmait également sa détermination à atteindre d'ici 2010 l'objectif indicatif fixé dans la directive sur les énergies renouvelables concernant la part

<sup>59</sup> *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001, point 19.

<sup>60</sup> Article 2 du traité CE.

<sup>61</sup> *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Cardiff, 15 et 16 juin 1998, point 34.

<sup>62</sup> *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001, point 21.

d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'électricité de la Communauté, soit 22 %.

Le Conseil européen observait par ailleurs qu'assurer des transports écologiquement viables suppose de prendre des mesures pour que la croissance du Produit national brut (PNB) soit nettement dissociée du développement des transports, en particulier en réorientant le transport routier vers le train, le bateau et le transport public de passagers.

Pour ce faire, il invitait notamment le Parlement et le Conseil européens à adopter, d'ici 2003, des orientations révisées relatives aux réseaux transeuropéens de transport, en vue de donner la priorité, selon les cas, aux investissements d'infrastructure destinés aux transports publics et aux chemins de fer, aux voies navigables intérieures, aux transports maritimes à courte distance, aux opérations intermodales et à une interconnexion efficace.

Le **Sixième programme d'action pour l'environnement**, adopté par le Conseil et le Parlement européens en 2002, qui est « *la feuille de route de l'Union en matière d'environnement pour les dix années à venir*<sup>63</sup> », fixe des objectifs, souvent quantifiés, qui mettent en lumière les engagements de l'Union en matière de protection de l'environnement.

## **2. Les trois indicateurs structurels de la liste restreinte en matière d'environnement**

Trois des quatorze indicateurs structurels de la liste restreinte adoptés par le Conseil européen le 8 décembre 2003 concernent l'environnement. Il s'agit :

- du total des émissions de gaz à effet de serre ;
- de l'intensité énergétique de l'économie ;
- du volume du transport de fret par rapport au PIB.

### *2.1. Le total des émissions de gaz à effet de serre*

À la Conférence de Kyoto, en décembre 1997, l'Union européenne s'est engagée à réduire le total de ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % entre l'année de référence 1990 et la période 2008-2012. Elle s'est, ce faisant, vue reconnaître comme une entité régionale « à part entière », la répartition de cette réduction de 8 % entre les différents États membres la composant devant intervenir dans le cadre d'un accord interne ultérieur<sup>64</sup>.

Des objectifs-cibles de réductions d'émissions de gaz à effet de serre pour l'Union et les différents États membres ont été définis lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Union européenne du 4 mars 2002. Cette décision fait mention des conclusions du Conseil européen du 16 juin 1998 fixant la contribution de chaque État membre à l'objectif cible de réduction de 8 % des émissions de gaz pour l'ensemble de l'Union (« accord communautaire sur la répartition de la charge »).

<sup>63</sup> « *Examen de la politique de l'environnement 2003* », communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, décembre 2003, COM (2003) 745 final, p. 4.

<sup>64</sup> Avis du Conseil économique et social « *Le suivi de l'effet de serre* », présenté par M. Jean Gonnard, rapporteur, et Mme Frédérique Rastoll, rapporteur pour avis, (octobre 2000), p. 19.

Le tableau suivant rappelle les objectifs définis par pays. Ceux-ci témoignent d'une amplitude importante : de - 28 % des émissions par rapport à 1990 pour le Luxembourg à + 27 % pour le Portugal.

Tableau 1 : Objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne (en % par pays, par rapport à 1990)

Belgique	- 7,5 %	Luxembourg	- 28 %
Danemark	- 21 %	Pays-Bas	- 6 %
Allemagne	- 21 %	Autriche	- 13 %
Grèce	+ 25 %	Portugal	+ 27 %
Espagne	+ 15 %	Finlande	0 %
France	0 %	Suède	+ 4 %
Irlande	+ 13 %	Royaume-Uni	- 12,5 %.
Italie	- 6,5 %		

Cet indicateur, qui vise à analyser le respect des engagements internationaux pris dans le cadre de la convention de Rio, est sans doute, des trois indicateurs d'environnement, celui qui présente le meilleur « profil qualité », même s'il est nécessairement fondé sur des estimations élaborées grâce à des méthodes d'inventaire d'émission.

La performance relative d'un pays au regard de ce douzième indicateur de la liste restreinte sera donc appréciée par rapport à l'objectif cible particulier qui lui a été fixé dans le cadre de l'accord communautaire de répartition des charges de 1998.

Les pays en accession (ACC) ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme cela était permis au sein du protocole.

Les quantités émises des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leur potentiel de réchauffement global (GWPS) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO<sub>2</sub>. Les émissions totales sont présentées comme indices, avec l'année de référence = 100.

## 2.2. L'intensité énergétique de l'économie

Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale.

La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute de cinq types d'énergie : charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables.

Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 1995 (ESA 1995).

Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB.

Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kgoe (kilogrammes d'équivalent pétrole) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgoe par milliers d'euros.

### 2.3. *Volume du transport de fret par rapport au PIB*

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (modes intérieurs) et le PIB (Produit intérieur brut en euros constants de 1995). Il est indexé sur 1995.

L'unité utilisée est la Tonne-kilomètre (TKM) qui représente le déplacement d'une tonne sur une distance d'un kilomètre.

L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou du navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

Parmi les deux objectifs définis à Göteborg – le découplage entre croissance économique et augmentation du volume de transport de fret, d'une part, et une approche modale visant à stabiliser la part du transport routier en pourcentage, d'autre part – le premier a donc été privilégié pour les indicateurs de la liste restreinte.

## B - LA FRANCE EN POSITION FAVORABLE DANS L'UNION AU REGARD DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

### **1. Une bonne position de la France au regard de l'indicateur « émissions de gaz à effet de serre » :**

**Avec un indice de 98,1 en 2002<sup>65</sup>, la France était bien placée sur le plan européen** au regard de ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif cible qui lui est assigné dans le cadre de l'accord communautaire de répartition de la charge de 1998 est en effet un taux de 0 %, correspondant à l'indice 100. Cela signifie que notre pays a déjà réalisé, en ce domaine, l'objectif qui lui était fixé pour la période 2008-2012.

**Ce résultat était meilleur que celui de la moyenne de l'UE à 15**, qui atteignait un indice 97,1 pour 2002, alors que l'objectif fixé pour l'UE 15 est de réduire de 8 % ses émissions, c'est-à-dire d'atteindre un indice de 92 pour la période 2008-2012. L'UE 15 n'a donc pour l'instant accompli qu'un peu moins de la moitié du chemin.

**Seuls deux pays de l'UE à 15 obtenaient en ce domaine des résultats encore meilleurs que la France** : il s'agissait de la Suède, dont l'indice pour 2002 était de 96,3, alors que l'objectif cible qui lui est imparti atteint 104, et du Royaume-Uni, dont l'indice pour 2002 était de 85,1, alors que son objectif cible

---

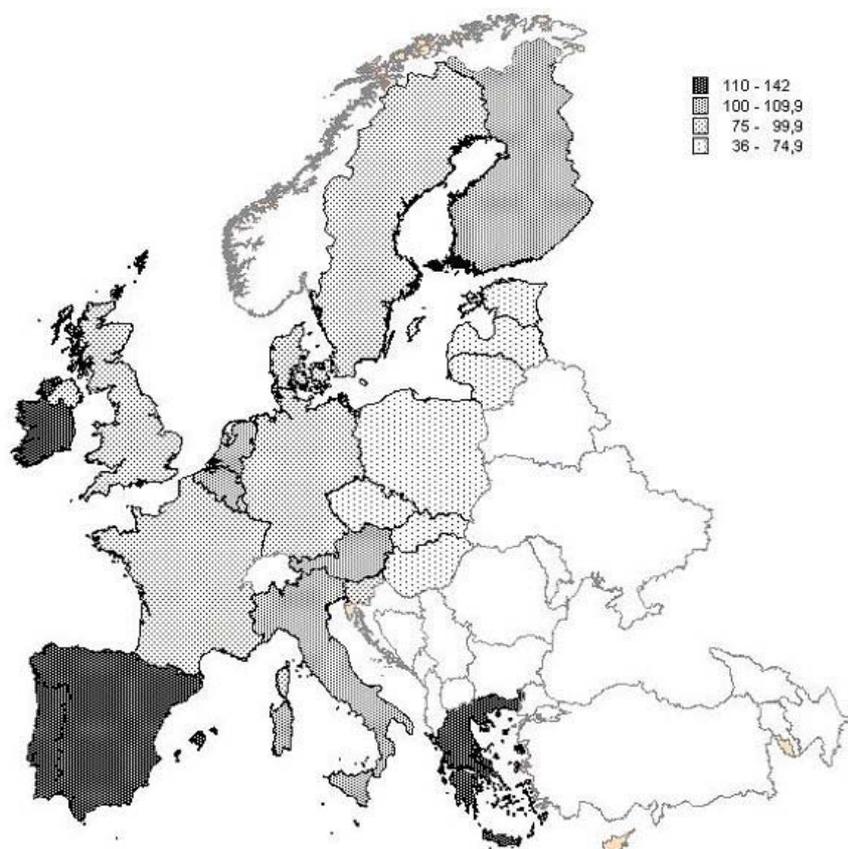
<sup>65</sup> Rappel : 1990 = indice 100

est de 87,5. La Suède et le Royaume-Uni, comme la France, ont ainsi fait mieux que leur objectif.

Deux autres pays de l'UE à 15 étaient également en bonne voie en la matière :

- l'Allemagne, avec un indice de 81,1 en 2002, était proche de son objectif, fixé à 79 pour la période 2008-2012 ;
- le Luxembourg, avec un indice de 84,9 en 2002, s'est rapproché de son objectif cible de 72 pour la période 2008-2012.

Carte 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre en 2002

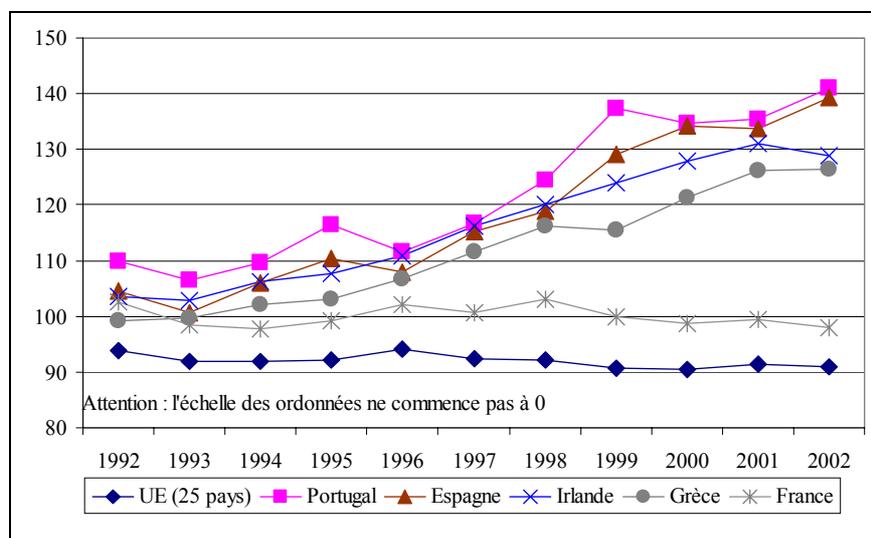


Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

**Les dix autres États membres de l'UE à 15 étaient, à des degrés divers, éloignés de leur objectif-cible** : certains, comme la Belgique ou les Pays-Bas, ont connu une augmentation limitée de leurs émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2002, mais leur objectif cible prévoit une baisse de leurs émissions d'ici 2008-2012, et ils se sont donc éloignés de l'objectif à atteindre. D'autres, comme l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal, auxquels l'accord de répartition des

charges permettait une augmentation de leurs émissions (de respectivement : + 13 %, + 15 % et + 27 %), ont d'ores et déjà nettement dépassé ces niveaux.

Graphique 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre : pays ayant connu les fortes hausses (base 100 en 1990)



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

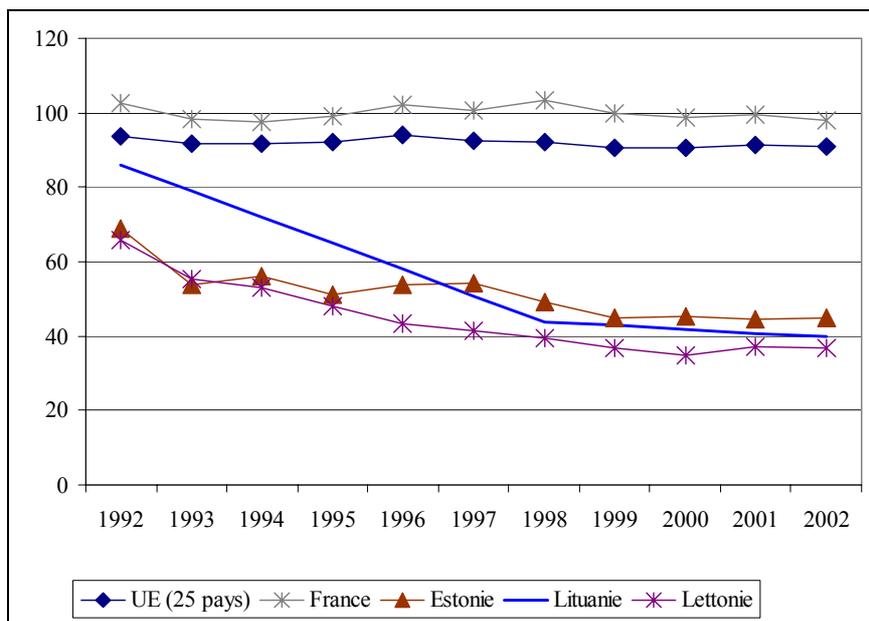
Parmi les nouveaux États membres, sept (République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne et Slovaquie) ont réduit, dans des proportions souvent considérables, leurs émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, l'indice du total des émissions de gaz à effet de serre pour l'UE à 25 atteindrait 91 en 2002, selon les estimations d'Eurostat, soit une baisse pour l'ensemble de l'UE 25 de 9 % par rapport à 1990.

Certes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre a été beaucoup plus faible en France que dans la plupart des nouveaux États membres, mais cela s'explique très aisément par leur situation de départ respective. La France avait déjà connu, avant le début de la période d'analyse, une réduction importante de ses émissions de gaz à effet de serre que les PECO n'ont encore que très partiellement réalisée. Sa marge d'évolution était donc beaucoup moindre.

Le Conseil économique et social avait du reste souligné, dans son avis « *Le suivi de l'effet de serre* », présenté par M. Jean Gonnard et par Mme Frédérique Rastoll en octobre 2000, combien le choix de l'année 1990 comme point de référence était défavorable pour la France.

En effet, notre pays ayant déjà réalisé avant cette date une forte réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub>, due très largement à la part de l'électricité nucléaire dans la consommation d'énergie, il ne disposait pas de marge de manœuvre pour une augmentation de ses émissions de CO<sub>2</sub> en cas de forte reprise de la croissance.

Graphique 14 : Total des émissions de gaz à effet de serre : pays ayant connu les plus fortes baisses (base 100 en 1990)



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

## 2. La France assez bien placée dans l'Union en matière d'intensité énergétique de l'économie

L'intensité énergétique de l'économie française était, en 2002, de 187 kgoe par millier d'euros.

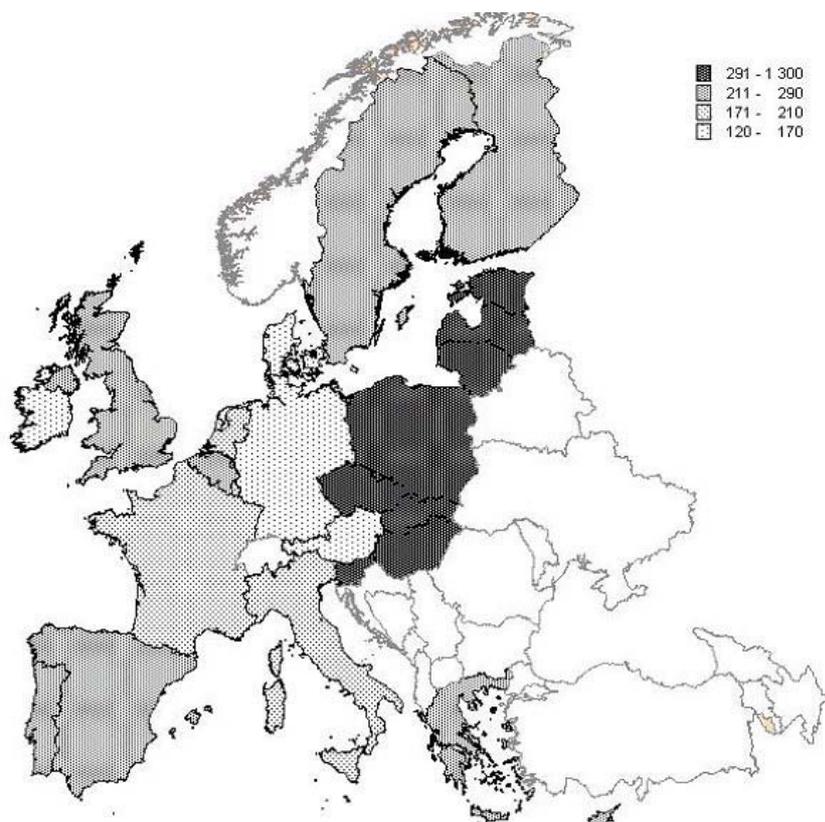
Ce taux était **sensiblement moins élevé que celui de la moyenne de l'UE à 25** (209 kgoe par millier d'euros) et **légèrement inférieur à celui de l'UE à 15** (191 kgoe par millier d'euros). Autrement dit, la France consommait en 2002 un peu moins d'énergie pour produire 1000 euros de PIB que la moyenne des pays de l'Union.

Au sein de l'Union à 25, quatre États membres faisaient nettement mieux que notre pays en la matière : le Danemark (123 kgoe par millier d'euros), l'Autriche (146), l'Irlande (164) et l'Allemagne (165).

La France se situait ainsi pour cet indicateur dans un deuxième groupe de pays, juste derrière l'Italie (184), et devant le Luxembourg (198) ou les Pays-Bas (202).

Les autres États membres se situaient au-dessus – dans des proportions parfois considérables – de la moyenne de l'UE 25, et consommaient donc sensiblement plus d'énergie que notre pays pour produire 1000 euros de PIB. C'est en particulier le cas des nouveaux États membres, dont l'intensité énergétique reste (à l'exception de Malte et de Chypre) très supérieure à celle des anciens membres de l'UE à 15.

Carte 14 : Intensité énergétique de l'économie en 2002



Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

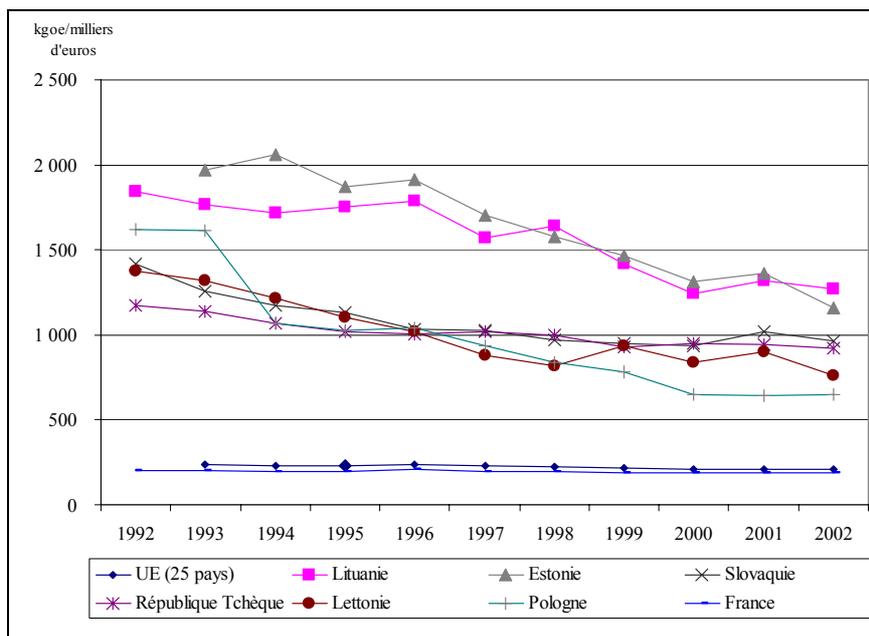
*La France se situe, en matière d'intensité énergétique, dans le deuxième groupe de pays, avec un taux inférieur à celui de la moyenne européenne (UE à 25 : 209 Kgoe ; UE à 15 : 191 Kgoe).*

La consommation d'énergie nécessaire pour produire 1000 euros s'est réduite de 9,2 % en France entre 1993 et 2002, soit une baisse voisine de celle de la moyenne de l'UE à 15 (- 10,3 %).

Les trois pays de l'UE 15 dont l'intensité énergétique s'est le plus réduite entre ces deux dates sont le Luxembourg (- 32,4 %), l'Irlande (- 27,7 %) et le Danemark (- 22,6 %).

Plusieurs des nouveaux États membres, dont l'intensité énergétique était très élevée, ont connu sur la période une réduction très importante de leur intensité énergétique : c'est en particulier le cas de la Pologne, de l'Estonie, de la Lettonie ou de la Lituanie.

Graphique 15 : Intensité énergétique de l'économie : le cas des pays ayant connu les plus fortes baisses

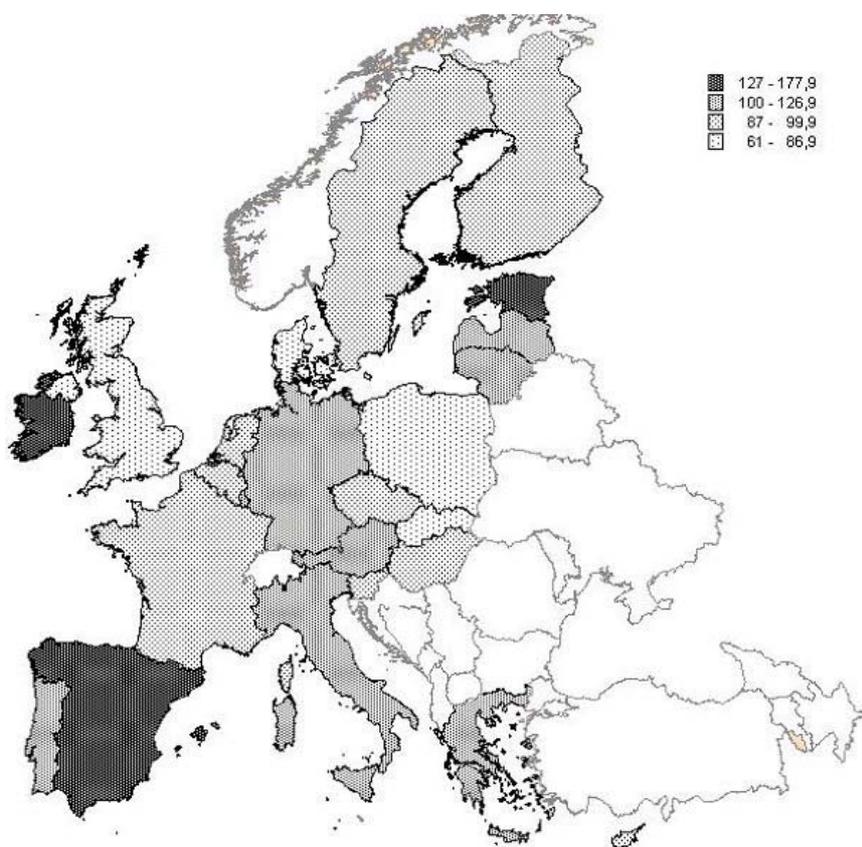


Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

### 3. La France figure dans une situation honorable dans l'Union quant au volume du transport de fret par rapport au PIB.

Avec un indice de volume du transport intérieur de fret rapporté au PIB de 95,6 % en 2002, la France était pour cet indicateur dans une situation plutôt favorable par rapport à la moyenne de l'Union, qu'il s'agisse de l'UE à 25 (100,7) ou de l'UE à 15 (102,4).

Carte 15 : Volume du transport de fret par rapport au PIB en 2002  
(base 100 en 1995)

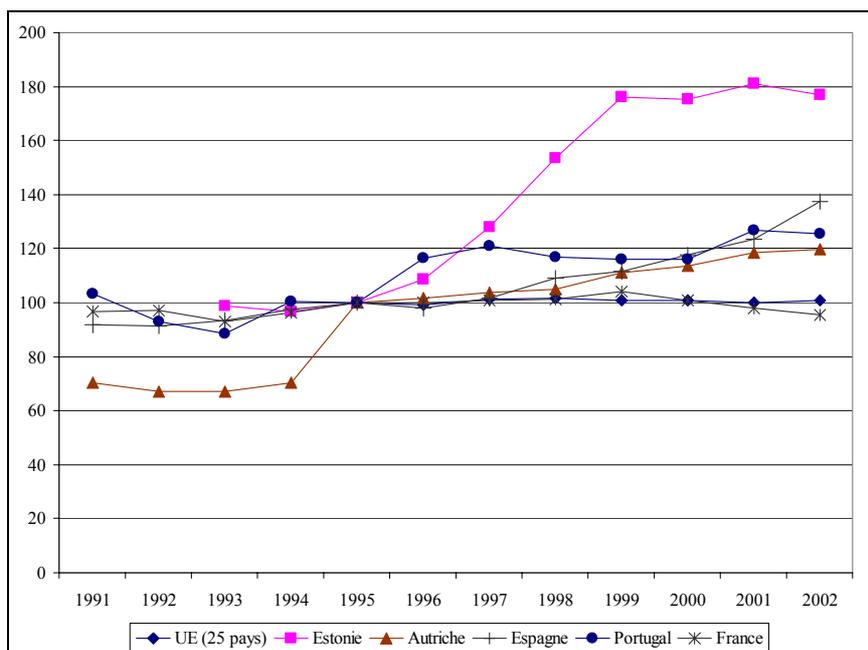


Source : Eurostat / Carte : Mission INSEE du CES

*La France se situait dans le deuxième groupe de pays au regard du volume du transport de fret, avec un taux proche de la moyenne de l'UE à 15.*

Au sein de l'Union, des différences demeurent entre des pays comme l'Estonie, l'Espagne et l'Irlande, dont l'indicateur a progressé par rapport à 1995, et d'autres comme le Royaume-Uni, le Danemark, la Pologne et la Slovaquie, pour lesquels l'indicateur a régressé.

Graphique 16 : Indicateur de volume du transport de fret par rapport au PIB



Source : Eurostat / Graphique : Mission INSEE du CES

#### C - POURSUIVRE LES PROGRÈS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Le rapport de la Commission au Conseil européen de printemps 2004 : « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* »<sup>66</sup> prenait acte de ces résultats.

Il notait que, depuis 1990, **les émissions de gaz à effet de serre** avaient diminué d'environ 3 %, soit un peu moins de la moitié de l'engagement pris par l'Union de réduire de 8 % ses émissions d'ici à 2008-2012. L'évolution positive constatée au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, en France et en Suède, pays qui, ensemble, représentent plus de la moitié des émissions de l'Union, était soulignée. La Commission faisait à l'inverse part de ses inquiétudes de la forte augmentation des émissions constatée en Irlande, en Espagne et au Portugal, qui excédait déjà les possibilités d'accroissement que leur avait autorisé l'accord de répartition des charges.

Le rapport relevait que, même si « *des améliorations au niveau de l'efficacité énergétique de l'économie de l'Union ont abouti à une diminution de 11 % de l'intensité énergétique pendant les années quatre-vingt dix (...), la consommation totale d'énergie a continué d'augmenter à un taux moyen de 1 % par an* ».

<sup>66</sup> COM (2004) 29, du 21 janvier 2004, p 16.

S'agissant des **transports**, était pointée l'absence de signe de découplage entre croissance du PIB et augmentation du volume des transports. Le rapport faisait également part de ses craintes que « *le ralentissement relatif de la croissance du volume des transports constatés dans certains pays constitue un phénomène temporaire, et qu'un redressement de l'activité économique s'accompagne également d'une reprise dans le secteur des transports.* »

Le Conseil européen de mars 2004 réaffirmait pour sa part la volonté de l'Union de réaliser l'objectif de Kyoto, et indiquait son intention d'examiner, lors du Conseil de printemps 2005, des stratégies de réduction des émissions à moyen et long terme, assorties d'objectifs. En préparation à ce débat, il invitait la Commission à élaborer une analyse coûts-avantages prenant en compte les considérations d'environnement et de compétitivité.

Il soulignait par ailleurs, pour des raisons liées à l'environnement et à la compétitivité, l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître le recours aux sources d'énergie renouvelables, conformément à l'objectif indicatif à l'échelle de l'Union pour l'efficacité énergétique.

Il se félicitait enfin du plan d'action en faveur des « écotecnologies », et invitait la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI) à explorer comment mobiliser la gamme des instruments financiers pour promouvoir ces technologies.

#### D - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN CE DOMAINE

Le Conseil économique et social a consacré quelques travaux récents à ces aspects particuliers des questions environnementales : en octobre 2000, l'avis intitulé « *Le suivi de l'effet de serre* », présenté par M Jean Gonnard, rapporteur, et Mme Frédérique Rastoll, rapporteur pour avis, avait néanmoins souligné l'importance de l'étape marquée par la conférence de Kyoto dans l'appréhension de la lutte contre l'effet de serre, et formulé un certain nombre de recommandations.

Dans l'avis intitulé « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », rapporté par M. Jean-Claude Pasty, en mai 2004, notre assemblée notait également l'intérêt présenté par les agro-ressources pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, et proposait un plan stratégique pour le développement des bio-industries en France. Il préconisait notamment dans ce cadre les mesures suivantes :

- rendre obligatoire, à l'échéance du 31 décembre 2005, l'incorporation minimale de 2 % d'éthanol dans les essences et de 2 % d'ester d'huile végétale dans le gazole ;
- lancer un programme incitatif « méthanisation à la ferme », accompagnant la mise aux normes des installations d'élevage ;
- faire évoluer la réglementation européenne vers la valorisation des agro-ressources ; la reconnaissance de normes ou de labels certifiés pour les produits bio-industriels est également un levier important à cet égard ;

- développer le concept de bio-industrie, permettant la valorisation de tous les constituants des agro-ressources.

Dans un avis intitulé « *Pour une politique intermodale : le transport combiné* », rapporté par M. Hubert Ghigonis, le Conseil avait par ailleurs souligné l'intérêt présenté par le transport combiné du fret, et formulé pour favoriser ce mode de transport une série de préconisations visant notamment à accroître son attractivité par des mesures fiscales et réglementaires, à développer les infrastructures, à rationaliser l'organisation de la chaîne de transport combiné et à améliorer le service rendu<sup>67</sup>.

Dans ses avis « *La régionalisation ferroviaire* » et « *Premier bilan de la régionalisation ferroviaire* », rapportés par M. Jacques Chauvineau, respectivement en septembre 2001 et octobre 2003, notre assemblée proposait par ailleurs des mesures pour réussir cette réforme, et notamment favoriser le développement de l'intermodalité<sup>68</sup>. Ces avis soulignaient en effet que l'intermodalité et l'innovation dans le service sont les conditions *sine qua non* d'un saut qualitatif du transport public nécessaire pour conquérir une nouvelle attractivité vis à vis de la voiture particulière. Étaient préconisées, entre autres, une organisation par les régions de la coopération entre les acteurs pour développer l'intermodalité, une adaptation par la SNCF de son organisation pour répondre aux nouveaux besoins du public et des régions et l'étude par l'État d'un financement plus dynamique de la réforme.

---

<sup>67</sup> Avis « *Pour une politique intermodale : le transport combiné* », rapporté par M. Hubert Ghigonis, (1999).

<sup>68</sup> Avis « *La régionalisation ferroviaire* », rapporté par M. Jacques Chauvineau, (2001).

## SYNTHÈSE À MI-PARCOURS ET PISTES DE TRAVAIL

**Apprécier de manière globale la situation de la France – ou de tout autre État membre de l’Union - au regard des 14 indicateurs de la liste restreinte constitue une démarche à la fois intéressante et délicate.**

D’une part, l’ampleur et la diversité des domaines concernés par ces indicateurs rend difficile une analyse d’ensemble, la situation d’un même pays pouvant être bonne au regard de tel ou tel volet de la Stratégie de Lisbonne, et peu satisfaisante au regard de ses autres volets ; notre assemblée a par ailleurs exprimé dans le préambule de cette communication les réserves que lui inspirent l’utilisation d’indicateurs synthétiques ou de rangs de classement, et y recourir dans cette conclusion n’aurait aucun sens.

D’autre part, chaque indicateur ne reflète que de manière très partielle la réalité du champ qu’il embrasse : ainsi, à titre d’exemple, la part du PIB d’un pays consacrée à la R&D ne saurait rendre pleinement compte de la richesse ou de la faiblesse de sa politique et de ses résultats en matière d’innovation ; de même, les indicateurs de taux d’emploi ne rendent pas compte de la vulnérabilité au chômage de la population au travail, alors qu’il s’agit d’un élément important pour comprendre les dynamiques des marchés du travail.

Enfin, la comparabilité des données n’est pas toujours parfaite, les chiffres reflétant nécessairement les politiques différentes menées dans les États membres, et la situation d’un pays à un moment donné pouvant être influencée par sa position à l’égard du cycle conjoncturel.

Aussi l’analyse de la situation française au regard des indicateurs de la liste restreinte, nécessairement mesurée, se fondera-telle étroitement sur les constats effectués dans les différents volets de cette communication.

**Au regard des deux indicateurs relatifs à la situation économique générale, la France se trouve dans une situation relativement favorable en Europe.**

Quant au PIB par habitant en standard de pouvoir d’achat (SPA), elle était en 2003 à l’indice 114, bien au-dessus de la moyenne européenne et au-dessus de l’UE à 15 (proche de l’indice 110), figurant dans le deuxième groupe de pays. Sa situation sur cette période est stable depuis 1995.

En matière de PIB par personne occupée en SPA, elle participait, avec un indice de 115 en 2003, au groupe des États membres dont la situation était la plus favorable au regard de cet indicateur, l’UE à 15 étant à l’indice 100. Cette situation est stable depuis 1995.

En revanche, elle a vu, comme le reste de l'UE à 15, sa situation relative au regard de ces deux indicateurs se dégrader depuis le milieu des années 90 par rapport aux États-Unis, et la stratégie de Lisbonne n'a pas pour l'instant permis le rattrapage espéré.

**La France est bien située dans l'Union au regard des trois indicateurs retenus par le Conseil européen en matière d'environnement.**

Quant à l'émission de gaz à effet de serre, la France était en 2002, avec la Suède et le Royaume-Uni, l'un des trois pays de l'UE 15 à avoir d'ores et déjà atteint les objectifs qui lui étaient impartis pour 2010 par l'accord communautaire de « répartition de la charge ».

L'intensité énergétique de l'économie française était, en 2002, sensiblement inférieure à la moyenne de l'UE 25 et un peu moins élevée que celle de l'UE 15, la France figurant à cet égard dans le deuxième groupe de pays, en situation relativement favorable. La consommation d'énergie nécessaire pour produire 1000 euros de PIB s'est de même réduite en France depuis 1993 dans des proportions voisines de la moyenne de l'UE à 15.

A l'égard du volume du transport de fret par rapport au PIB, la France était de même, en 2002, en situation un peu plus favorable que la moyenne de l'Union à 25 ou à 15.

Pour autant, la France reste en retard dans le développement soutenu des énergies renouvelables, notamment quant à la production des bio-carburants.

**La France se trouve encore en position assez favorable en Europe quant aux deux indicateurs relatifs à l'innovation, mais en tendance, elle ne progresse pas ou peu.**

Avec des dépenses intérieures brut de recherche et développement (DIRD) rapportées au PIB de 2,2 % en 2003, la France se situait au-dessus de la moyenne de l'Union à 15 (1,98 %) et à 25 (1,93 %). Elle reste toutefois éloignée de l'objectif fixé pour 2010 (3 %), déjà atteint par la Suède et la Finlande ; l'effort de recherche accompli par notre pays (comme par la moyenne de l'UE 15) n'ayant pas augmenté depuis le lancement de la Stratégie de Lisbonne, l'écart tend par ailleurs à se creuser par rapport au Japon et aux États-Unis.

Le niveau d'instruction des jeunes de 20 à 24 ans s'établissait, en 2003, à un taux relativement élevé en France : le pourcentage des jeunes de cette tranche d'âge atteignant au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur (80,9 % en 2003) y est sensiblement plus élevé que la moyenne de l'Union. La France figure à cet égard dans le deuxième groupe de pays, devancée notamment par certains des nouveaux États membres, ainsi que par l'Irlande, la Suède et la Finlande. La progression de cet indicateur entre 1995 et 2003 a cependant été moindre dans notre pays que celle de la moyenne de l'Union à 15.

**La situation de la France apparaît contrastée au regard des deux indicateurs relatifs à l'intégration des marchés et à la réforme économique.**

En termes de niveaux de prix comparés, notre pays, avec un indice de 99,7, était proche de la moyenne de l'Union (UE 15 = 100) en 2002, et figurait dans le deuxième groupe de pays à cet égard. En tendance, la position de la France s'avère assez favorable, puisque, sur les dix dernières années, le niveau des prix de la France par rapport à la moyenne européenne a baissé.

Avec une Formation brute de capital fixe (FBCF) par le secteur privé de 15,9 % en 2003, la France se situait en revanche en dessous de la moyenne européenne (UE 15 = 16,7 % ; UE 25 = 16,8%) et, depuis 1995, la France reste l'un des pays où l'investissement privé est constamment inférieur à celui de la moyenne de l'UE à 15.

Malgré des résultats relativement favorables en termes de richesse moyenne par habitant ou de productivité moyenne par actif occupé, **la France apparaît seulement proche de la moyenne de l'Union au regard des trois indicateurs de cohésion.**

Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élevait à 15 % en 2001, en France et dans la moyenne de l'Union, plaçant notre pays dans une situation intermédiaire entre les pays les plus favorisés à cet égard et ceux où les inégalités sont les plus fortes.

Son taux de chômage de longue durée (supérieur à 12 mois) de 3,5 % en 2003 plaçait la France dans une situation proche de la moyenne européenne, un peu moins favorable que la moyenne de l'UE à 15 (3,3 %) et un peu meilleure que celle de l'UE à 25 (4 %). Depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne, l'évolution du taux de chômage de longue durée en France a de même été proche de celle de la moyenne de l'UE à 15.

Avec une dispersion de ses taux d'emploi régionaux de 5 % en 2003 (non compris l'Outre-mer), la France figurait dans le deuxième groupe de pays au regard de cet indicateur, dans une situation relativement favorable au sein de l'Union.

**Quant aux autres indicateurs relatifs à l'emploi, la France se trouve dans une situation médiocre au sein de l'Union.**

Avec un taux d'emploi total (personnes âgées de 15 à 64 ans) de 63,2 % en 2003, la France atteignait tout juste la moyenne de l'UE à 25 (63 %), était en dessous de la moyenne de l'UE 15 (64,4 %) et restait éloignée des objectifs européens, fixés à 70 % pour 2010.

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, qui s'établissait en France à 36,8 % en 2003, restait de même notablement en dessous de l'objectif, fixé à 50 % pour 2010, et inférieur à la moyenne européenne (UE 25 = 40,2 % ; UE 15 = 41,7 %), même si, en tendance, la progression de ce taux entre 1999 et 2003 a été supérieure en France à la moyenne de l'Union.

**Appréhendée au regard des 14 indicateurs de la liste restreinte, la situation de la France apparaît donc plutôt bonne quand on la resitue dans une Union à 25.**

**Elle apparaît en revanche seulement dans la moyenne si on la compare aux seuls États membres de l'Europe à 15.**

Quelques pays, parmi lesquels le Danemark et la Suède, assez nettement, et, à un moindre titre, l'Autriche et les Pays Bas, apparaissent dans une situation relativement favorable au regard de bon nombre de ces critères.

Un pays, l'Irlande, a connu en tendance, au cours des dix dernières années, une amélioration sensible de sa situation relative pour une part importante de ces critères. **Tel n'a pas été le cas pour l'évolution de la France, dont les résultats en tendance sont dans l'ensemble restés relativement proches de ceux de la moyenne de l'Union à 15 au regard de la plupart des indicateurs de la liste restreinte.**

**En tout état de cause, aucun pays ne se trouve en position favorable au regard de la totalité des 14 indicateurs de la liste restreinte, et les progressions à cet égard sont, dans la plupart des pays de l'Union à 15, restées limitées depuis le lancement de ce processus.**

Les indicateurs constituent des instruments au service de la stratégie de Lisbonne et de sa méthode.

En limitant à 14 le nombre des indicateurs structurels, le Conseil européen a souhaité, au terme d'un compromis, fournir des points de référence communs à tous, tout en laissant la possibilité d'adapter des cibles choisies par chaque État.

Ces instruments d'observation sont par ailleurs complétés par des batteries d'indicateurs spécifiques à chaque domaine utilisés dans le cadre des conseils spécialisés.

Utiles aux différentes étapes de la mise en œuvre, les indicateurs ne sont que des instruments qui traduisent, compte tenu des contraintes techniques actuelles, les lignes directrices ou les objectifs de l'Union et constituent des éléments de comparaison aux niveaux européen et international ; ils peuvent aider les États membres à construire leurs plans nationaux et à déterminer les mesures et les réformes appropriées. Ils ne sauraient bien entendu se substituer ni à l'élaboration des politiques, ni à la définition des objectifs.

À l'expérience, leur principale vertu réside dans leur apport à la clarification des débats autour des scénarios possibles, fruits des échanges entre les États membres.

Il convient par ailleurs d'être conscient qu'identifier les bonnes pratiques est en soi difficile : il faut mesurer les écarts de performance entre politiques nationales d'une manière cohérente, les corrélérer aux objectifs et en discerner les causes, ce qui est ardu pour des politiques publiques dont les buts sont multiples voire parfois contradictoires. Un même problème peut être résolu de plusieurs manières selon le pays.

Par cette communication, le Conseil économique et social entend avoir contribué à mieux faire connaître, avec leur intérêt et leurs limites, ces « boussoles » qui servent chaque année à l'évaluation et à l'examen par les pairs dans un processus d'apprentissage mutuel.

La fiabilité et la pertinence des indicateurs sont essentielles pour garantir l'équilibre entre les trois piliers que sont l'économie, la croissance et la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale, ainsi que l'environnement. La pérennité de cet équilibre reste un enjeu à la veille de la révision à mi-parcours.

L'amélioration des indicateurs est par ailleurs toujours nécessaire : des groupes d'experts animés par Eurostat existent déjà, qui travaillent notamment pour les adapter aux évolutions ; il serait intéressant que des acteurs de la société civile puissent y être associés. Pour fournir des chiffres validés et de qualité, une volonté politique des États membres et un renforcement des moyens du service public européen de statistiques seraient par ailleurs indispensables.

### **Explorer des pistes d'améliorations et d'approfondissements.**

Les résultats de la stratégie de Lisbonne, analysés selon les données chiffrées de 2003, restent modestes au regard des objectifs affichés. Ce bilan mitigé s'explique pour partie par le ralentissement de la croissance, la faiblesse de celle-ci ne favorisant pas la reprise de l'emploi, ni une stimulation de l'effort de recherche ou d'investissement :

- une situation dégradée du marché du travail pèse sur la consommation et donc sur la croissance, ce qui ne permet pas une dynamique vigoureuse de créations d'emplois ;
- une croissance faible et des perspectives de débouchés limitées, dues entre autres à une compétitivité relative moyenne, freinent l'investissement des entreprises, ce qui, en retour, ne contribue pas à l'accélération du rythme de croissance ;
- pour les mêmes raisons, l'effort de R&D demeure limité et pèse sur les performances économiques futures.

Le bilan insuffisant de la stratégie de Lisbonne tient également pour une part à un ensemble de facteurs montrant une mobilisation faible au plan européen :

- insuffisante coordination des politiques européennes entre elles, dont les effets sont parfois contradictoires ;
- absence de politique industrielle à l'échelon européen ;
- insuffisant accompagnement des choix stratégiques de Lisbonne par le budget européen ;
- rattrapage trop lent du retard de transposition des directives, notamment en France ; l'examen de la qualité de la transposition des directives européennes ainsi que de son effectivité doit, en France et dans les autres États membres, faire l'objet d'un bilan plus approfondi, afin de réduire les écarts à cet égard ;

- insuffisante application des politiques européennes en France, avec, en particulier, un taux d'utilisation des fonds structurels encore très faible (Outre-mer excepté) ;
- des politiques qui interviennent majoritairement dans des domaines relevant pour une grande part de compétences nationales. Or l'Union européenne n'utilise pas tous les instruments normatifs et financiers qu'elle a mis en place avec la même vigueur dans la mise en œuvre, la MOC ne pouvant être qu'un instrument complémentaire de convergence fondée sur une gestion par objectifs assortie d'une surveillance multilatérale et d'une approche intégrée ;
- il apparaît manifeste que la France, comme d'autres pays européens, n'a pas mis la priorité sur la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne ;
- la stratégie de convergence appliquée par Lisbonne ne tient, pour l'instant, pas suffisamment compte des différences de rythme de progression possibles selon les indicateurs ;
- une gestion qui apparaît encore trop technocratique, n'impliquant pas assez les élus et négligeant la participation des acteurs économiques, sociaux et associatifs.

Pour renforcer l'efficacité du processus de Lisbonne et sa pérennité, une réflexion pourrait être engagée pour favoriser une meilleure cohérence, à l'échelon national, des moyens humains et financiers, pilotée par un unique responsable gouvernemental de premier plan.

Des travaux du Conseil pourraient par ailleurs, au cours de cette mandature, développer ce premier constat, en sériant, pour chaque domaine, les problématiques et les outils à approfondir. Des pistes d'approfondissement paraissent ouvertes à cet égard : pourraient être ainsi analysées les raisons pour lesquelles la France se situe, dans tel ou tel domaine, dans une situation peu favorable, l'impact des politiques européennes en France dans ces différents champs, ou les raisons pour lesquelles certains pays sont, pour tel ou tel indicateur, dans une situation plus favorable, ou encore des éléments de comparaison avec d'autres pays de l'OCDE... Ces questions pourraient être déclinées dans le cadre de saisines thématiques dans les différentes sections compétentes du Conseil économique et social. Des thématiques tels que la croissance et la compétitivité, l'emploi, l'investissement, les perspectives financières et les fonds structurels, la recherche et la technologie, la production d'énergie faisant appel aux technologies innovantes ou l'environnement, notamment, pourraient de même faire l'objet de travaux de notre assemblée. Un nouvel état des lieux de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne pourrait également permettre d'affirmer la place du Conseil économique et social dans le suivi de cette stratégie.

A ce stade, le CES rappelle son attachement à la stratégie de Lisbonne, qui reste essentielle, et ce à plusieurs titres :

- elle permet une vision globale qui a pour objectif de rééquilibrer les différentes composantes du développement durable (économique, social et environnemental) ;
- elle témoigne d'une volonté de prospective à 10 ans et marque une volonté de coordination des diverses politiques européennes existantes au service d'un objectif commun ;
- elle a permis une instauration de nouveaux instruments (par exemple PNAE, PNAI en France) ;
- elle valorise le dialogue social, dans l'élaboration comme dans la mise en oeuvre ;
- elle fait une place, à côté d'autres instruments : législatifs, conventionnels ou financiers, au système d'étalonnage fondé sur des comparaisons, c'est-à-dire à la Méthode ouverte de coordination ;
- elle suppose une implication forte des pouvoirs publics, essentielle pour l'application de politiques qui, en vertu de la répartition des compétences, relèvent très largement du niveau national et régional.

Notre assemblée réaffirme à cet égard son adhésion à la Déclaration prononcée à Luxembourg en novembre 2004, par les présidents et secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux nationaux des pays européens.

L'engagement du Comité économique et social européen et des conseils économiques et sociaux nationaux, et notamment celui du Conseil économique et social français, que notre assemblée souhaite poursuivre et amplifier après la révision de la stratégie de Lisbonne, apparaît en la matière important. Une initiative pourrait consister à construire une feuille de route spécifique à moyen terme pour la France, marquant les étapes intermédiaires afin de repenser la dynamique compétitive de notre pays dans le cadre européen. Ce plan national d'action devrait comprendre un échéancier et des évaluations intermédiaires.

Par cette analyse de la position de la France au regard des indicateurs de la liste restreinte, notre assemblée entend contribuer à mieux faire connaître le processus de Lisbonne auprès des citoyens, apportant ainsi sa pierre à l'étape de la révision à mi-parcours, pour un nouvel élan de l'ambitieux projet que constitue cette stratégie.

ANNEXE I

VOTE PAR LA DÉLÉGATION  
POUR L'UNION EUROPÉENNE

Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 8 février 2005

**Ont voté pour : 13**

Groupe des associations	M. Jean-Marc Roirant
Groupe de la CFDT	Mme Evelyne Pichenot
Groupe de la CFTC	M. Alain Deleu
Groupe de la CGT-FO	M. Jean-Marc Bilquez
Groupe de la coopération	M. Michel Fosseppez
Groupe des entreprises privées	M. Hubert Ghigonis
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe des français établis hors de France, de l'épargne et du logement	M. Bernard Cariot
Groupe de l'Outre-mer	M. Younousse Goulam Mamode Omarjee
Groupe des personnalités qualifiées	Mme Elisabeth Morin
Groupe des professions libérales	M. Guy Robert
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

**Abstention : 1**

Groupe de la CFE-CGC	Mme Catherine Dumont
----------------------	----------------------

ANNEXE II

INDICATEURS STRUCTURELS  
DE LA LISTE RESTREINTE

1. PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA)
2. Productivité de la main d'œuvre en standard de pouvoir d'achat (SPA)
3. Taux d'emploi (%)
4. Taux d'emploi des travailleurs âgés (%) (55-64 ans)
5. Niveau d'instruction des jeunes (20-24 ans)
6. Dépenses de recherche et développement (en % du PIB)
7. Investissements des entreprises (% du PIB)
8. Niveaux des prix comparés
9. Taux de risque de pauvreté (%)
10. Taux de chômage de longue durée (%)
11. Dispersion des taux d'emploi régionaux
12. Émission de gaz à effet de serre
13. Intensité énergétique de l'économie
14. Volume du transport

ANNEXE III

DONNÉES STATISTIQUES CORRESPONDANT  
AUX 14 INDICATEURS STRUCTURELS  
DE LA LISTE RESTREINTE

Tableau 2 : PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA)  
(EU-25 = 100)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 (p)	100,0 (p)	100,0 (p)
EU (15 pays)	111,8	111,5	111,3	111,0	110,7	110,5	110,2	110,0	109,6 (p)	109,4 (p)	109,2 (p)
Zone Euro	112,8	112,2	111,4	111,3	110,9	110,4	108,6	108,1	107,3 (p)	106,8 (p)	106,5 (p)
Zone Euro (12 pays)	111,4	110,8	110,1	109,9	109,5	109,1	108,6	108,1	107,3 (p)	106,8 (p)	106,5 (p)
Belgique	121,3	119,5	118,5	116,9	116,5	117,5	117,9	117,2	117,0 (p)	116,6 (p)	116,2 (p)
Danemark	126,0	126,9	127,1	125,7	128,2	127,6	127,1	123,5 (p)	123,9 (p)	124,0 (p)	123,4 (p)
Allemagne	120,4	119,3	116,8	115,2	114,1	112,7	110,8	109,4 (p)	108,5 (p)	108,0 (p)	107,3 (p)
Grèce	72,8	72,2	72,8	72,3	72,2	72,9	74,2	78,0 (p)	80,1 (p)	82,0 (p)	82,8 (p)
Espagne	88,3	88,6	88,6	89,8	92,4	92,1	92,8	94,7 (p)	95,8 (p)	96,3 (p)	96,9 (p)
France	116,2	115,2	115,6	115,4	115,0	114,7	115,5	115,4 (p)	114,0 (p)	113,4 (p)	113,2 (p)
Irlande	100,2	104,4	113,7	117,8	123,0	127,1	129,7	138,0 (p)	131,5 (p)	130,8 (p)	132,2 (p)
Italie	116,4	115,9	113,9	114,5	112,8	112,0	110,3 (p)	108,3 (p)	107,3 (p)	106,3 (p)	106,0 (p)
Luxembourg	180,3	179,3	186,2	194,3	209,4	219,9	214,2	208,9 (p)	209,3 (p)	208,1 (p)	208,9 (p)
Pays Bas	121,3	121,4	122,1	122,1	121,4	122,4	124,9	122,6 (p)	120,3 (p)	118,6 (p)	116,8 (p)
Autriche	127,9	128,0	125,9	125,3	125,8	126,4	123,4	122,0 (p)	121,6 (p)	121,0 (p)	120,6 (p)
Portugal	73,8	73,7	74,7	75,9	77,7	77,8	77,6	77,3 (p)	75,0 (p)	73,8 (p)	73,1 (p)
Finlande	106,7	106,8	111,7	114,4	112,3	115,0	114,8	112,0 (p)	110,5 (p)	110,3 (p)	109,8 (p)
Suède	119,3	118,7	117,3	115,9	119,2	120,5	117,0	115,2 (p)	115,8 (p)	115,2 (p)	114,6 (p)
Royaume Uni	111,4	112,6	115,0	114,5	113,9	114,8	115,8	118,2 (p)	119,5 (p)	120,7 (p)	120,9 (p)
Chypre	84,2	83,0	81,6	82,1	82,7	84,4	86,5	84,2 (p)	83,7 (p)	83,6 (p)	84,2 (p)
République Tchèque	:	:	:	:	:	65,3	66,5	68,2 (p)	69,0 (p)	69,9 (p)	71,1 (p)
Estonie	34,2	35,7	39,0	40,2	39,5	41,9	43,2	45,1 (p)	46,7 (p)	48,8 (p)	52,3 (p)
Hongrie	50,0	49,9	51,0	52,0	52,9	53,8	56,8	58,7 (p)	61,0 (p)	62,0 (p)	63,0 (p)
Lituanie	34,4	35,7	37,5	39,4	37,9	38,8	41,0	43,5 (p)	46,0 (p)	48,3 (p)	50,4 (p)
Lettonie	30,1	31,1	33,1	34,0	34,4	35,7	37,7	39,7 (p)	42,6 (p)	44,3 (p)	46,1 (p)
Malte	:	:	:	:	78,1	79,0	75,4	73,9 (p)	73,9 (p)	73,3 (p)	72,8 (p)
Pologne	41,1	42,8	44,6	45,3	45,9	46,1	46,2	45,8 (p)	46,4 (p)	47,2 (p)	48,1 (p)
Slovénie	69,0	70,3	72,0	72,5	74,4	73,7	75,2	76,4 (p)	77,3 (p)	78,1 (p)	79,2 (p)
Slovaquie	45,0	46,8	47,7	48,2	47,5	48,2	49,2	51,7 (p)	51,4 (p)	51,5 (p)	52,0 (p)
Japon	125,6	126,9	125,7	120,1	117,3	117,4	115,4 (p)	113,4 (p)	114,1 (p)	115,2 (p)	115,0 (p)
Etats-Unis	155,7	156,2	156,9	156,2	157,6	157,6	154,0 (p)	153,3 (p)	154,0 (p)	155,1 (p)	154,6 (p)

(:) données indisponibles // (p) : prévisions

Source : Eurostat (mise à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2004).

Veillez noter que cet indicateur a été transposé sur une autre base, c'est-à-dire que les données exprimées sont en relation avec EU25 = 100. Par conséquent, elles ne sont pas comparables avec les versions basées sur EU15 = 100.

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. L'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-25) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à EU25 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Tableau 3 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée  
 PIB en standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne occupée par rapport à  
 l'UE-15 (EU-15 = 100)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	.	91,0	91,1	91,2	91,4	91,9	92,4	92,7	93,0	93,4	93,5	(p) 93,6
EU (15 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	(p) 100,0
Zone Euro	103,8	103,7	103,5	103,1	103,2	102,9	102,5	101,6	101,2	101,0	100,7	(p) 100,5
Zone Euro (12 pays)	103,1	103,0	102,8	102,5	102,4	102,2	101,9	101,6	101,2	101,0	100,7	(p) 100,5
Belgique	124,7	120,8	119,1	118,4	117,1	117,2	118,3	118,6	119,2	119,8	119,5	(p) 119,2
Danemark	93,8	94,0	95,2	95,9	95,2	96,9	98,3	99,0	97,2	(p) 99,0	99,2	(p) 99,0
Allemagne	99,3	99,2	99,2	98,2	97,6	97,0	96,0	95,1	94,9	(p) 95,4	95,4	(p) 94,9
Grèce	78,8	(e) 78,5	78,9	82,7	78,2	79,7	81,9	84,7	89,4	(p) 91,3	92,3	(p) 93,2
Espagne	96,9	96,2	95,7	94,0	93,6	95,0	93,9	94,2	95,7	(p) 96,0	95,2	(p) 94,9
France	115,7	114,8	114,0	115,4	115,9	115,6	114,8	115,6	115,7	(p) 115,1	115,1	(p) 115,3
Irlande	102,3	(e) 105,7	107,3	112,8	111,4	112,5	114,9	117,1	123,0	(p) 121,1	121,1	(p) 122,8
Italie	112,7	114,3	113,6	112,5	114,0	113,0	112,3	110,0	106,5	(p) 104,8	103,9	(p) 103,7
Luxembourg	132,8	129,1	127,2	131,0	134,8	142,6	146,3	137,5	133,5	(p) 133,8	133,4	(p) 134,6
Pays Bas	99,8	99,0	97,5	96,3	96,1	95,3	96,3	96,2	96,9	(p) 96,4	96,4	(p) 95,5
Autriche	97,5	97,6	98,7	97,5	97,9	98,7	100,4	98,8	98,4	(p) 98,4	98,1	(p) 98,2
Portugal	56,2	(e) 57,8	61,8	62,3	63,0	64,6	(p) 64,7	(p) 64,8	(p) 65,0	(p) 64,2	63,6	(p) 63,5
Finlande	100,0	100,0	99,3	101,7	104,2	101,6	103,8	103,4	100,5	(p) 99,8	99,9	(p) 99,9
Suède	96,0	96,8	97,5	98,6	97,7	100,0	100,7	97,3	96,2	(p) 97,6	98,1	(p) 98,4
Royaume Uni	94,2	94,2	94,8	96,2	96,7	96,8	98,5	100,4	102,3	(p) 103,1	104,4	(p) 105,3
Chypre	.	59,7	72,1	72,8	74,6	76,3	77,9	80,1	(f) 78,1	(p) 78,0	78,0	(p) 78,9
République Tchèque	.	.	.	.	.	.	55,9	57,1	57,6	(p) 62,0	63,2	(p) 64,9
Estonie	29,4	29,5	31,1	33,8	35,8	37,0	40,3	41,6	42,8	(p) 43,6	45,4	(p) 48,7
Hongrie	.	53,8	54,0	55,4	56,5	56,3	57,6	61,1	62,7	(p) 63,6	64,1	(p) 65,0
Lituanie	25,4	28,7	29,3	30,7	32,8	32,0	34,4	38,1	43,6	(p) 44,9	46,6	(p) 48,3
Lettonie	29,0	29,1	30,3	30,9	32,1	33,4	36,0	37,3	38,6	(p) 40,5	42,0	(p) 43,8
Malte	.	.	.	.	.	88,4	84,8	81,0	81,1	(p) 83,3	83,4	(p) 83,0
Pologne	.	40,6	41,6	42,6	43,1	45,6	47,6	48,0	48,9	(p) 50,1	51,0	(p) 51,7
Slovénie	.	59,1	61,3	63,6	65,1	67,2	65,8	67,7	69,4	(p) 70,8	71,7	(p) 73,0
Slovaquie	48,4	43,1	44,1	46,0	47,5	49,0	51,6	53,0	56,0	(p) 54,7	54,7	(p) 55,2
Japon	88,9	89,1	90,1	89,4	87,7	87,9	89,9	90,1	90,1	91,2	92,1	(p) 92,4
Etats-Unis	117,2	115,6	115,7	116,2	116,6	118,5	119,7	120,0	122,0	123,1	124,4	(p) 125,4

(.) données indisponibles // (p) : prévisions // (e) estimée

Source : Eurostat (mise à jour au 8 octobre 2004).

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le PIB par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-15), est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

Tableau 4 : Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans  
(en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	60,6	61,2	61,9	62,4	62,8	62,8	63,0
EU (15 pays)	61,2	60,1	59,8	60,1	60,3	60,7	61,4	62,5	63,4	64,1	64,3	64,4
Zone Euro	59,5	58,3	57,9	58,1	58,2	58,6	59,3	60,5	61,6	62,1	62,3	62,5
Zone Euro (12 pays)	59,3	58,2	57,8	58,0	58,1	58,4	59,2	60,3	61,4	62,1	62,3	62,5
Belgique	56,3	55,8	55,7	56,1	56,2	56,8	57,4	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6
Danemark	73,7	72,1	72,3	73,4	73,8	74,9	75,1	76,0	76,3	76,2	75,9	75,1
Allemagne	66,4	65,1	64,7	64,6	64,1	63,7	63,9	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0
Grèce	53,7	53,7	54,2	54,7	55,0	55,1	55,5	55,3	55,7	55,4	55,7	57,8
Espagne	49,0	46,6	46,1	46,9	47,9	49,4	51,2	53,7	56,2	57,7	58,4	59,7
France	59,9	59,3	59,1	59,5	59,5	59,6	60,2	60,9	62,1	62,8	63,0	63,2
Irlande	51,2	51,7	53,0	54,4	55,4	57,6	60,6	63,3	65,2	65,8	65,6	65,4
Italie	:	52,3	51,4	51,0	51,2	51,3	52,0	52,7	53,7	54,8	55,5	56,1
Luxembourg	61,4	60,8	59,9	58,7	59,2	59,9	60,5	61,7	62,7	63,1	63,4	62,7
Pays Bas	64,0	63,6	64,0	64,7	66,3	68,5	70,2	71,7	72,9	74,1	74,4	73,5
Autriche	:	:	68,5	68,8	67,8	67,8	67,9	68,6	68,5	68,5	69,2	69,2
Portugal	66,6	65,1	64,1	63,7	64,1	65,7	67,0	67,5	68,4	68,7	68,2	67,2
Finlande	65,1	61,0	60,3	61,6	62,4	63,3	64,6	66,4	67,2	68,1	68,1	67,7
Suède	75,9	71,3	70,2	70,9	70,3	69,5	70,3	71,7	73,0	74,0	73,6	72,9
Royaume Uni	67,9	67,4	67,9	68,5	69,0	69,9	70,5	71,0	71,5	71,7	71,7	71,8
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	65,7	67,8	68,6	69,2
République Tchèque	:	:	:	:	:	:	67,3	65,6	65,0	65,0	65,4	64,7
Estonie	:	:	:	:	:	:	64,6	61,5	60,4	61,0	62,0	62,9
Hongrie	:	:	:	:	52,1	52,4	53,7	55,6	56,3	56,2	56,2	57,0
Lituanie	:	:	:	:	:	:	62,3	61,7	59,1	57,5	59,9	61,1
Lettonie	:	:	:	:	:	:	59,9	58,8	57,5	58,6	60,4	61,8
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	54,2	54,3	54,4	54,2
Pologne	:	:	:	:	:	58,9	59,0	57,6	55,0	53,4	51,5	51,2
Slovenie	:	:	:	:	61,6	62,6	62,9	62,2	62,8	63,8	63,4	62,6
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	60,6	58,1	56,8	56,8	56,8	57,7

(: ) données indisponibles

Source : Eurostat (mise à jour au 18 octobre 2004).

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 5 : Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	.	.	.	.	.	35,7	35,8	36,2	36,6	37,4	38,7	40,2
EU (15 pays)	36,3	35,7	35,7	36	36,3	36,4	36,6	37,1	37,8	38,8	40,1	41,7
Zone Euro	32,9	32,6	32,5	32,8	33,1	33,2	33,3	33,6	34,2	35,1	36,4	37,8
Zone Euro (12 pays)	33,2	32,9	32,8	33,1	33,4	33,5	33,5	33,8	34,4	35,1	36,4	37,8
Belgique	22,2	21,9	22,5	22,9	21,9	22,1	22,9	24,6	26,3	25,1	26,6	28,1
Danemark	53	52	50,9	49,8	49,1	51,7	52	54,5	55,7	58	57,9	60,2
Allemagne	36,2	35,8	36,6	37,7	37,9	38,1	37,7	37,8	37,6	37,9	38,8	39,5
Grèce	39,8	39,5	40,1	41	41,2	41	39	39,1	38,6	38	39,7	42,1
Espagne	36	34,5	32,6	32,3	33,2	34,1	35,1	35	37	39,2	39,7	40,8
France	29,8	29,7	29,6	29,6	29,4	29	28,3	28,8	29,9	31,9	34,7	36,8
Irlande	37,9	38,5	38,8	39,2	39,7	40,4	41,7	43,7	45,2	46,5	47,1	49
Italie	.	30,2	29,3	28,4	28,6	27,9	27,7	27,6	27,7	28	28,9	30,3
Luxembourg	24,9	25,4	23,5	23,7	22,9	23,9	25,1	26,4	26,7	25,6	28,1	30
Pays Bas	28,7	28,8	29,1	28,9	30,5	32	33,9	36,4	38,2	39,6	42,3	44,8
Autriche	.	.	27,2	29,7	29,1	28,3	28,4	29,7	28,8	28,9	29,7	30,1
Portugal	48,4	45,7	46,8	46	47,3	48,5	50,1	50,3	50,7	50,1	50,9	51,1
Finlande	37	34,8	33,2	34,4	35,4	35,6	36,2	39	41,6	45,7	47,8	49,6
Suède	67,3	63,4	62	62	63,4	62,6	63	63,9	64,9	66,7	68	68,6
Royaume Uni	47,6	46,7	47,4	47,5	47,7	48,3	49	49,6	50,8	52,3	53,5	55,5
Chypre	.	.	.	.	.	.	.	49,4	49,1	49,4	49,4	50,4
République Tchèque	.	.	.	.	.	.	37,1	37,5	36,3	37,1	40,8	42,3
Estonie	.	.	.	.	.	.	50,2	47,5	46,3	48,5	51,6	52,3
Hongrie	.	.	.	.	17,7	17,7	17,3	19,4	22,2	23,5	25,6	28,9
Lituanie	.	.	.	.	.	.	39,5	40,9	40,4	38,9	41,6	44,7
Lettonie	.	.	.	.	.	.	36,3	36,6	36	36,9	41,7	44,1
Malte	.	.	.	.	.	.	.	.	28,5	29,4	30,1	32,5
Pologne	.	.	.	.	.	33,9	32,1	31,9	28,4	27,4	26,1	26,9
Slovenie	.	.	.	.	19,1	21,8	23,9	22	22,7	25,5	24,5	23,5
Slovaquie	.	.	.	.	.	.	22,8	22,3	21,3	22,4	22,8	24,6

(:) données indisponibles

Source : Eurostat (mise à jour au 13 octobre 2004).

Le taux d'emploi du personnel âgé est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 6 : Niveau d'éducation des jeunes - Total pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	:	74,8	(p) 76,4	(p) 76,2	(p) 76,6	(p) 76,7
EU (15 pays)	:	:	:	69,2	(e) 68,1	69,5	:	72,4	(p) 73,6	(p) 73,4	(p) 73,8	(p) 73,8
Zone Euro	:	:	:	:	:	:	:	71,1	72,5	72,3	72,8	72,7
Zone Euro (12 pays)	:	:	:	:	:	:	:	71,5	72,8	72,3	72,8	72,7
Belgique	74,4	74,8	76,3	77,6	80,2	80,1	79,6	76,2	(b) 80,9	79,4	81,1	81,3
Danemark	78,7	87,5	84,9	89,3	74,6	73,6	76,3	73,2	69,8	78,5	79,6	74,4
Allemagne	82,4	81,3	82,8	79,4	74,9	74,8	:	74,6	74,7	73,6	73,3	72,5
Grèce	71,2	70,9	71,4	73,8	75,3	76,8	77,4	79,5	80,5	80,9	81,3	81,7
Espagne	52,7	56,4	56,1	59,0	61,3	63,3	64,3	65,0	66,1	66,5	64,9	63,4
France	:	76,6	77,5	78,6	75,2	76,3	78,9	80,0	81,6	81,8	81,7	80,9
Irlande	67,5	71,8	72,2	73,8	77,3	77,4	:	81,9	82,5	84,6	83,9	86,7
Italie	56,9	54,8	(b) 56,2	59,2	61,4	62,5	65,3	66,3	68,8	67,0	69,1	69,9
Luxembourg	45,6	52,8	54,0	51,9	49,5	53,1	:	71,2	(b) 77,5	68,0	69,8	69,8
Pays Bas	:	:	:	:	67,6	70,3	72,9	72,3	71,7	72,1	73,3	73,3
Autriche	:	:	:	79,2	80,5	81,8	84,4	84,7	84,7	84,1	85,0	83,8
Portugal	36,0	37,8	41,3	45,1	46,2	47,1	39,2	(b) 40,2	42,8	43,2	43,7	47,7
Finlande	:	:	:	82,4	81,9	85,9	85,2	86,8	87,8	(b) 86,8	86,5	86,2
Suède	:	:	:	88,1	86,3	86,6	87,5	86,3	85,2	85,5	(b) 86,7	86,6
Royaume Uni	57,1	57,8	61,0	64,0	62,2	65,8	:	75,4	(p) 76,5	(p) 77,1	(p) 77,2	(p) 78,2
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	83,4	83,0	84,2	85,3	82,2
République Tchèque	:	:	:	:	:	:	92,2	91,8	91,1	90,5	91,7	92,0
Estonie	:	:	:	:	:	:	83,1	83,0	83,6	79,5	80,4	81,4
Hongrie	:	:	:	:	:	77,7	81,5	85,2	83,6	84,4	85,8	85,0
Lituanie	:	:	:	:	:	:	83,2	81,3	77,9	(b) 81,2	79,3	(b) 82,1
Lettonie	:	:	:	:	:	:	78,5	74,6	(b) 76,8	70,3	(b) 73,2	(b) 74,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	39,0	43,0
Pologne	:	:	:	:	:	85,1	84,5	81,6	87,8	88,6	88,1	88,8
Slovénie	:	:	:	:	84,4	85,7	86,8	85,8	87,0	85,9	90,0	90,7
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	93,4	93,3	94,5	94,4	94,0	94,1

(c) Non disponible (e) Valeur estimée

(p) Valeur provisoire (b) Rupture de série

Source : Eurostat - mise à jour au 15 novembre 2004

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3 à 4 minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Tableau 7 : DIRD (dépense intérieure brute de recherche et de développement expérimental)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	1,86 (s)	1,84 (s)	1,83 (s)	1,83 (s)	1,88 (s)	1,91 (s)	1,93 (s)	:	:
EU (15 pays)	1,94 (s)	1,91 (s)	1,89 (s)	1,88 (s)	1,87 (s)	1,88 (s)	1,92 (s)	1,95 (s)	1,98 (s)	1,99 (s)	:
Zone Euro											
Zone Euro (12 pays)											
Belgique	1,70 (e)	1,69 (e)	1,72 (er)	1,80 (er)	1,87 (er)	1,90	1,96	2,04	2,17	:	:
Danemark	1,74	:	1,84	1,85 (e)	1,94	2,06 (e)	2,10 (r)	2,27 (er)	2,40	2,52	:
Allemagne	2,33 (r)	2,24 (e)	2,25 (r)	2,25 (e)	2,29 (r)	2,31 (e)	2,44	2,49 (e)	2,51	2,53	2,50 (e)
Grèce	0,47	:	0,49	:	0,51	:	0,67 (e)	:	0,64 (e)	:	:
Espagne	0,88	0,81	0,81	0,83 (e)	0,82	0,89 (e)	0,88	0,94 (er)	0,95 (r)	1,03	:
France	2,40	2,34	2,31	2,30	2,22	2,17	2,18	2,18 (b)	2,23	2,26	2,19
Irlande	1,17 (e)	1,31 (e)	1,34 (e)	1,32 (e)	1,28 (e)	1,25 (e)	1,19	1,15	1,15 (f)	:	:
Italie	1,13	1,05	1,00	1,01	1,05 (br)	1,07 (r)	1,04 (r)	1,07	1,11	:	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	1,71	:	:	:
Pays Bas	1,93 (b)	1,97	1,99	2,03	2,04	1,94	2,02 (r)	1,90 (r)	1,89 (r)	:	:
Autriche	1,47	1,54 (e)	1,56 (e)	1,60 (e)	1,71 (e)	1,78	1,91	1,95	2,07	2,19	2,19
Portugal	:	:	0,57 (r)	:	0,62	:	0,75 (r)	:	0,85	:	:
Finlande	2,18	2,29	2,28	2,54	2,71	2,88	3,23	3,40	3,41	3,46	3,41 (f)
Suède	2,99	:	3,35	:	3,55	3,62 (e)	3,65	:	4,27	:	:
Royaume Uni	2,11	2,06	1,97	1,90	1,82	1,81	1,85	1,85 (r)	1,89 (r)	1,87	:
Chypre	:	:	:	:	:	0,23	0,25	0,25	0,27	0,32	:
République Tchèque	(i)	(i)	0,95 (b)	0,98	1,09	1,16	1,16	1,23	1,22	1,22	:
Estonie	:	:	:	:	:	0,58	0,70	0,62	0,73	0,75	0,77 (e)
Hongrie	0,98 (i)	0,89 (i)	0,73 (i)	0,65 (i)	0,72 (i)	0,68 (i)	0,69 (i)	0,80 (i)	0,95 (i)	1,02 (i)	:
Lituanie	:	0,52	0,46	0,51 (b)	0,55	0,55	0,51	0,59	0,68	0,67	0,68 (p)
Lettonie	0,44	0,38	0,48	0,42	0,39	0,41	0,37	0,45	0,41	0,42	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	(i)	:	0,65	0,67	0,67	0,68	0,70	0,66	0,64	0,59	:
Slovénie	1,60 (b)	1,76 (i)	1,59 (i)	1,35	1,33	1,39	1,42	1,44	1,56	1,53	:
Slovaquie	:	0,90	0,93	0,92	1,09	0,79	0,65	0,65	0,64	0,58	0,57

(c) Non disponible (s) Estimation Eurostat (e) Valeur estimée (r) Valeur révisée  
(i) Voir note en bas de page (footnote) (b) Rupture de série (f) Prévision (p) Valeur provisoire

Source : Eurostat

Les quatre indicateurs fournis sont : DIRD en pourcentage du PIB, pourcentage des DIRD financées par l'industrie, pourcentage des DIRD financées par les pouvoirs publics et pourcentage des DIRD financées par l'étranger. « *La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications* » (Manuel de Frascati, édition 2002, § 63). Les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

Tableau 8 : Investissement des entreprises (% du PIB)  
Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	16,9	17,0	17,1	17,5	17,8	18,4	17,9	17,2	16,8
EU (15 pays)	:	:	17,2	17,1	17,1	17,6	17,9	18,3	17,8	17,1	16,7
Zone Euro	:	:	17,9	17,7	17,7	18,0	18,5	19,0	18,6	17,8	:
Zone Euro (12 pays)	:	:	17,9	17,7	17,7	18,0	18,5	19,1	18,6	17,8	:
Belgique	17,9	17,4	18,0	18,2	18,8	19,0	19,0	19,3	19,2	17,9	17,3
Danemark	15,3	15,5	16,8	16,6	17,7	18,9	18,1	18,4	18,4	18,9	18,2
Allemagne	20,2	20,5	20,2	19,6	19,5	19,5	19,6	19,9	18,5	16,9	16,3
Grèce	17,2	e	e	15,4	16,3	16,4	17,6	19,2	19,5	19,9	20,2
Espagne	:	:	18,3	18,5	18,8	19,5	20,8	22,1	22,0	21,7	22,1
France	15,9	15,7	15,5	15,3	15,0	15,5	16,2	17,0	17,0	16,3	15,9
Irlande	13,2	14,2	15,3	16,9	18,3	19,8	21,0	21,0	19,3	18,2	19,7
Italie	15,8	15,7	16,2	16,1	16,0	16,1	16,6	17,4	17,3	17,9	16,5
Luxembourg	18,5	18,1	17,0	16,6	18,0	18,1	19,4	17,0	18,6	17,2	15,0
Pays Bas	17,7	17,3	17,3	17,9	18,6	18,6	19,5	19,0	18,3	17,1	16,5
Autriche	19,3	19,7	19,1	19,3	20,4	20,5	20,4	21,3	20,8	19,5	20,3
Portugal	18,2	18,6	19,1	19,2	21,2	22,9	23,1	24,2	23,2	21,7	19,1
Finlande	13,8	12,8	14,1	14,5	15,5	16,4	16,8	17,2	17,7	16,1	15,3
Suède	11,9	11,4	12,0	12,6	12,6	13,3	14,1	14,8	14,4	13,4	12,6
Royaume Uni	13,5	13,6	14,1	14,9	15,2	16,1	15,8	15,7	15,2	15,0	14,6
Chypre	:	:	:	:	:	16,7	16,0	14,7	14,6	15,8	14,1
République Tchèque	25,0	23,3	26,5	27,0	25,9	24,2	24,0	24,7	24,3	22,9	22,4
Estonie	19,0	21,7	20,9	21,5	23,5	25,1	20,6	21,7	22,9	24,0	25,0
Hongrie	:	:	17,1	18,9	19,2	19,8	20,5	19,7	19,8	:	:
Lituanie	20,1	19,8	18,0	18,9	20,7	21,6	19,6	16,4	18,0	17,6	17,8
Lettonie	10,4	10,3	11,8	14,3	15,0	23,7	21,7	23,2	24,0	22,8	22,9
Malte	:	:	:	:	:	:	:	18,4	17,0	14,3	16,1
Pologne	:	:	14,1	15,7	18,0	19,7	20,5	21,1	17,2	15,4	14,9
Slovénie	17,2	18,9	20,1	20,8	21,6	22,9	23,3	22,0	21,5	20,5	21,1
Slovaquie	24,5	22,0	22,7	28,4	28,7	32,1	28,7	23,1	25,7	24,3	23,2

(:) données indisponibles

(e) Valeur estimée

Source : Eurostat (mise à jour au 16 novembre 2004).

La formation brute de capital fixe (FBCF) consiste dans les acquisitions, moins les cessions des actifs fixés par des producteurs résidents plus certaines augmentations de la valeur des actifs non produits (habituellement naturels) réalisés par l'activité productive. La FBCF inclut les acquisitions moins les cessions, par exemple d'immeubles, structures, machines et équipement, exploration minière, logiciels d'ordinateurs, originaux littéraires ou artistiques et améliorations majeures des terres comme le déblaiement des forêts. Le secteur privé consiste dans les sociétés non financières, sociétés financières, ménages et organisations sans but lucratif au service des ménages. Le dénominateur est le produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (plutôt que celle utilisée pour, par exemple, la consommation ou les exportations).

Tableau 9 : Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-15 = 100)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
UE (25 pays)	.	.	.	.	93,0	s 96,0	s 96,0	s 96,0	s 95,9	96,2	96,5	96,4	p
EU (15 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	p
Zone Euro (12 pays)	100,8	102,9	108,9	109,8	102,0	101,7	98,8	98,1	97,4	96,1	96,8	97,3	p
Belgique	100,0	100,2	104,5	106,4	109,5	105,1	102,5	102,3	104,1	101,8	99,2	98,7	p
Danemark	123,1	123,1	127,8	129,4	133,7	131,1	126,9	125,7	123,1	123,0	126,2	130,7	p
Allemagne	100,4	103,1	110,5	111,3	114,6	109,6	105,8	105,3	104,0	101,6	103,3	104,0	p
Grèce	73,0	74,6	77,6	78,3	79,9	83,0	84,3	81,5	83,4	80,8	81,6	79,7	p
Espagne	93,9	93,9	87,0	83,6	84,1	85,9	83,6	83,1	81,3	81,8	82,1	82,4	p
France	105,4	106,7	111,6	112,2	113,7	112,2	105,8	105,0	104,9	102,9	101,8	99,7	p
Irlande	98,4	99,1	95,3	96,3	94,8	98,1	101,7	100,2	103,6	107,4	112,0	118,4	p
Italie	100,3	98,5	89,2	87,8	82,4	91,0	91,9	91,0	90,7	90,4	92,2	94,6	p
Luxembourg	96,8	99,3	104,8	107,2	110,7	106,0	103,0	102,5	98,1	97,1	99,4	99,7	p
Pays Bas	94,8	96,3	101,7	103,0	105,8	102,4	99,0	99,4	100,7	100,2	100,3	101,8	p
Autriche	99,3	101,4	108,4	109,4	112,8	108,4	104,0	103,5	100,4	98,2	99,0	101,6	p
Portugal	66,4	71,9	70,6	69,6	71,7	72,3	71,3	71,4	71,2	70,6	72,0	73,5	p
Finlande	145,2	125,7	113,0	120,3	129,4	123,5	119,6	118,3	119,1	118,3	118,5	122,7	p
Suède	142,0	139,4	121,3	121,0	120,2	129,1	126,8	122,9	120,2	121,9	113,0	117,3	p
Royaume Uni	95,6	92,5	89,3	89,5	85,3	86,1	100,2	104,0	107,3	112,8	110,3	107,5	p
Chypre	.	.	.	.	80,7	79,7	80,4	80,7	80,4	81,2	81,1	82,8	p
République Tchèque	.	.	.	.	39,5	41,5	41,5	44,0	43,6	45,5	48,6	53,1	p
Estonie	.	.	.	.	40,7	48,3	49,4	52,7	55,1	54,7	57,8	60,8	p
Hongrie	.	.	.	.	42,1	42,4	44,4	43,7	44,9	46,6	50,2	54,8	p
Lituanie	.	.	.	.	29,5	34,7	41,1	43,2	44,3	49,8	51,3	51,3	p
Lettonie	.	.	.	.	36,7	40,5	45,2	46,6	49,1	55,4	56,3	54,2	p
Malte	.	.	.	.	.	.	.	.	68,6	71,9	72,9	71,9	p
Pologne	.	.	.	.	44,5	47,5	48,5	50,4	48,6	54,2	60,8	57,5	p
Slovénie	.	.	.	.	73,9	70,1	70,1	72,3	71,8	70,4	70,7	72,6	p
Slovaquie	.	.	.	.	38,2	38,6	40,5	40,7	38,7	42,5	43,1	43,5	p

(.) Non disponible (s) Estimation Eurostat (p) Valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 16 novembre 2004).

Les niveaux des prix comparés sont le ratio entre les parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de conversion monétaires qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales en une monnaie commune appelée standard de pouvoir d'achat (SPA), qui égalise le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales et permet donc d'effectuer des comparaisons significatives. Le ratio est exprimé par rapport à la moyenne de l'UE (EU15 = 100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Tableau 10 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	15,0 (s)	:	15,0 (s)	:	:
EU (15 pays)	:	17,0 (s)	16,0 (s)	16,0 (s)	15,0 (s)	:				
Zone Euro (12 pays)	:	17,0 (s)	16,0 (s)	16,0 (s)	15,0 (s)	:				
Belgique	:	16,0	15,0	14,0	14,0	13,0	13,0	13,0	:	:
Danemark	:	10,0	9,0	9,0	12,0	11,0	11,0	10,0	:	:
Allemagne	:	15,0	14,0	12,0	11,0	11,0	10,0	11,0	:	:
Grèce	:	22,0	21,0	21,0	21,0	21,0	20,0	20,0	:	:
Espagne	:	19,0	18,0	20,0	18,0	19,0	18,0	19,0	:	:
France	:	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	16,0	15,0	:	:
Irlande	:	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	20,0	21,0	:	:
Italie	:	20,0	20,0	19,0	18,0	18,0	18,0	19,0	:	:
Luxembourg	:	12,0	11,0	11,0	12,0	13,0	12,0	12,0	:	:
Pays Bas	:	11,0	12,0	10,0	10,0	11,0	10,0	11,0	:	:
Autriche	:	13,0	14,0	13,0	13,0	12,0	12,0	12,0	:	:
Portugal	:	23,0	21,0	22,0	21,0	21,0	21,0	20,0	:	:
Finlande	:	:	8,0	8,0	9,0	11,0	11,0	11,0	:	:
Suède	:	:	:	9,0	10,0	9,0	11,0	9,0	:	:
Royaume Uni	:	20,0	18,0	18,0	19,0	19,0	19,0	17,0	:	:
Chypre	:	:	:	16,0	:	:	:	:	:	:
République Tchèque	:	:	8,0	:	:	:	:	8,0	:	:
Estonie	:	:	20,0	19,0	19,0	17,0	18,0	18,0	18,0	:
Hongrie	:	:	:	:	:	:	9,0	10,0	:	:
Lituanie	:	:	18,0	15,0	17,0	17,0	:	17,0	:	:
Lettonie	:	:	16,0	15,0	17,0	16,0	16,0	:	16,0	:
Malte	:	:	:	:	:	:	15,0	:	:	:
Pologne	:	:	:	:	:	15,0	16,0	15,0	:	:
Slovénie	:	:	11,0	11,0	12,0	11,0	11,0	:	:	:
Slovaquie	:	:	11,0	:	:	:	:	:	:	21,0

(:) données indisponibles

(s) estimation d'Eurostat

Source : Eurostat.

Ce taux mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Le revenu disponible équivalent se définit comme le revenu disponible total du ménage divisé par sa « taille équivalente », pour tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage.

Tableau 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes  
(12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	.	.	.	.	.	.	4,4	4,1	4,0	3,8	3,9	4,0
EU (15 pays)	3,6	4,4	5,0	4,9	4,9	4,9	4,4	4,0	3,5	3,1	3,1	3,3
Zone Euro	3,7	4,6	5,4	5,4	5,5	5,6	5,1	4,5	4,0	3,6	3,6	3,9
Zone Euro (12 pays)	3,8	4,6	5,3	5,4	5,5	5,5	5,1	4,6	4,1	3,6	3,6	3,9
Belgique	4,0	4,5	5,6	5,8	5,6	5,4	5,5	4,9	3,7	3,2	3,5	3,7
Danemark	2,4	2,6	2,5	2,0	1,8	1,5	1,3	1,0	1,0	0,8	0,9	1,1
Allemagne	2,2	3,1	3,7	3,9	4,2	4,9	4,7	4,3	3,9	3,8	4,1	4,6
Grèce	3,8	4,2	4,4	4,7	5,2	5,3	5,8	6,4	6,0	5,4	5,1	5,1
Espagne	7,2	9,2	11,0	10,5	9,7	8,9	7,6	5,9	4,7	3,9	3,9	3,9
France	3,4	4,0	4,5	4,5	4,6	4,8	4,6	4,2	3,6	3,0	3,0	3,5
Irlande	9,2	9,5	9,2	7,6	7,0	5,6	3,9	2,4	1,6	1,2	1,3	1,5
Italie	.	5,8	6,7	7,3	7,5	7,5	7,0	6,8	6,4	5,8	5,3	4,9
Luxembourg	0,4	0,8	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,7	0,6	0,6	0,8	0,9
Pays Bas	2,5	3,3	3,3	3,1	3,0	2,3	1,5	1,2	0,8	0,7	0,7	1,0
Autriche	.	.	1,1	1,0	1,2	1,3	1,3	1,2	1,0	0,9	0,9	1,1
Portugal	1,3	1,8	2,6	3,2	3,3	3,2	2,2	1,8	1,7	1,5	1,8	2,2
Finlande	.	.	.	.	.	.	4,9	4,1	3,0	2,8	2,5	2,3
Suède	0,5	1,4	2,3	2,3	2,8	3,1	2,6	1,9	1,4	1,0	1,0	1,0
Royaume Uni	3,6	4,2	4,1	3,6	3,1	2,5	1,9	1,7	1,5	1,3	1,1	1,1
Chypre	.	.	.	.	.	.	.	.	1,3	0,9	0,8	1,1
République Tchèque	.	.	.	.	.	.	1,9	3,1	4,2	4,1	3,7	3,8
Estonie	.	.	.	.	.	.	4,3	5,0	5,7	5,7	5,0	4,6
Hongrie	.	.	.	.	5,2	4,5	4,2	3,3	3,0	2,5	2,4	2,4
Lituanie	.	.	.	.	.	.	6,7	4,3	7,6	9,1	7,3	6,1
Lettonie	.	.	.	.	.	.	7,9	7,6	7,9	7,2	5,7	4,3
Malte	.	.	.	.	.	.	.	.	4,6	3,2	3,3	3,5
Pologne	.	.	.	.	.	5,1	4,8	5,8	7,6	9,3	10,8	10,7
Slovénie	.	.	.	.	3,4	3,4	3,3	3,2	4,1	3,5	3,4	3,4
Slovaquie	.	.	.	.	.	.	.	7,8	10,1	11,4	12,2	11,1

(.) données indisponibles

Source : Eurostat (mise à jour au 3 novembre 2004).

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 12 : Dispersion des taux d'emploi régionaux

		1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)		13,4	13,4	13,5	13,4	13,0
EU (15 pays)		14,0	13,5	13,2	12,6	12,0
Zone Euro (12 pays)		13,3	12,9	12,6	12,1	11,5
Belgique	BE	8,0	7,9	8,0	8,0	7,7
Danemark	DK	-	-	-	-	-
Allemagne	DE	5,4	5,6	6,0	5,9	6,0
Grèce	EL	5,2	5,1	4,6	4,2	3,6
Espagne	ES	10,7	10,5	9,9	9,2	8,9
France	FR	7,1	6,9	6,4	6,2	5,0
Irlande	IE	-	-	-	-	-
Italie	IT	17,4	17,5	17,1	16,7	17,0
Luxembourg	LU	-	-	-	-	-
Pays Bas	NL	2,3	2,2	2,3	2,2	2,4
Autriche	AT	2,3	2,5	2,6	2,4	3,1
Portugal	PT	2,6	3,0	3,2	2,3	3,9
Finlande	FI	6,7	6,8	7,0	6,7	6,1
Suède	SE	5,0	4,9	4,2	4,6	4,3
Royaume-Uni	UK	7,1	7,0	6,8	6,6	6,0
Chypre	CY	-	-	-	-	-
République Tchèque	CZ	5,6	5,8	5,7	5,6	5,8
Estonie	EE	-	-	-	-	-
Hongrie	HU	9,1	9,0	8,8	9,4	8,5
Lituanie	LT	-	-	-	-	-
Lettonie	LV	-	-	-	-	-
Malte	MT	-	-	-	-	-
Pologne	PL	4,8	6,9	7,2	7,3	7,2
Slovénie	SI	-	-	-	-	-
Slovaquie	SK	8,1	9,1	8,3	7,3	7,6

Source : Eurostat (mise à jour au 3 novembre 2004).

La dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2) de la population d'âge 15-64 est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupe de pays (EU-25, Euro-zone). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle s'accroît s'il y a une augmentation des différences de taux d'emploi entre les régions. L'indicateur n'est pas calculable pour DK, IE, LU, CY, EE, LT, LV, MT et SI car ces pays n'ont qu'une seule région au niveau NUTS 2 (deux régions dans le cas de l'IE). Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays (EU-25, Euro-zone). Les taux d'emploi régionaux sont basés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail.

Tableau 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
UE (25 pays)	93,8(s)	91,9(s)	91,8(s)	92,1 (s)	94,1 (s)	92,5(s)	92,2(s)	90,7(s)	90,4(s)	91,5(s)	91,0(s)
EU (15 pays)	97,7	96,0	96,1	97,0	99,0	97,3	97,8	96,2	96,3	97,6	97,1
Belgique	100,9	100,1	103,6	105,2	108,4	102,1	105,5	100,9	101,8	101,6	102,1
Danemark	106,1	109,6	115,4	111,5	130,8	116,9	109,6	105,1	98,2	100,4	99,2
Allemagne	91,4	90,2	88,4	87,8	89,3	86,3	84,3	81,4	81,1	82,0	81,1
Grèce	99,2	99,7	102,1	103,2	106,7	111,7	116,2	115,6	121,2	126,1	126,5
Espagne	104,6	100,7	106,1	110,3	108,0	115,2	118,8	129,1	134,3	133,7	139,4
France	102,5	98,5	97,7	99,2	102,1	100,7	103,2	99,9	98,8	99,5	98,1
Irlande	103,5	102,9	106,2	107,8	110,9	116,1	120,0	124,0	127,8	131,1	128,9
Italie	99,7	98,5	97,0	103,3	101,8	103,0	105,4	106,4	107,1	109,1	109,0
Luxembourg	99,6	102,3	99,8	78,9	79,9	73,8	66,1	71,0	74,8	76,9	84,9
Pays Bas	102,5	103,8	104,4	105,7	110,2	102,6	105,3	100,1	100,4	101,7	100,6
Autriche	96,3	96,7	98,1	101,7	106,1	105,6	105,1	102,7	103,4	108,2	108,5
Portugal	109,9	106,6	109,6	116,4	111,7	116,8	124,6	137,4	134,6	135,4	141,0
Finlande	93,5	94,3	102,6	99,3	106,5	105,1	101,8	100,9	97,7	105,0	106,8
Suède	100,1	99,8	103,6	102,1	106,8	100,7	101,7	96,9	93,4	94,5	96,3
Royaume Uni	96,6	93,9	93,3	92,0	94,9	91,7	91,1	86,9	86,8	88,0	86,1
Cypr	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
République Tchèque	85,1	82,1	79,1	79,8	80,6	82,7	77,3	73,1	76,8	77,0	74,3
Estonie	68,8	54,0	56,3	51,2	53,7	54,1	49,2	45,0	45,2	44,7	44,8
Hongrie	70,5	70,4	68,9	69,6	70,8	68,8	74,0	76,5	68,7	69,8	69,0
Lituanie	86,0	79,0	72,0	66,0	57,9	50,9	43,9	42,9	41,8	40,8	39,8
Lettonie	65,8	55,5	52,9	48,0	43,3	41,6	39,4	36,6	36,0	37,3	36,9
Malte	115,3	117,8	120,5	122,3	123,3	119,7	121,6	125,5	128,5	128,5	128,5
Pologne	77,8	76,2	77,8	73,8	77,4	75,6	71,4	71,0	68,3	67,7	67,7
Slovénie	85,4	87,7	87,4	92,0	95,7	97,8	96,2	93,2	93,1	96,1	96,7
Slovaquie	81,5	76,0	72,1	74,3	75,1	75,2	72,9	71,3	67,7	72,3	71,8

(.) Non disponible

(s) Estimation Eurostat

Source : Eurostat.

En vertu du protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence 1990 et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'UE ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge, qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Les pays en accession (ACC) ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme cela était permis au sein du protocole. Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWPs) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO<sub>2</sub>. Les émissions totales sont présentées comme indices, avec l'année de référence = 100.

Tableau 14 : Intensité énergétique de l'économie

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
UE (25 pays)	:	:	240	231	231	235	228	225	218	211	(p) 212	(p) 209
EU (15 pays)	216	212	213	207	207	211	205	203	198	193	(p) 194	(p) 191
Zone Euro (12 pays)	207	203	204	198	199	203	198	197	192	189	(p) 189	(p) 188
Belgique	249	249	244	241	239	252	249	249	244	236	228	214
Danemark	153	146	159	152	148	162	146	141	132	125	125	123
Allemagne	194	186	188	182	179	184	180	176	169	165	(p) 168	(p) 165
Grèce	257	263	262	268	269	276	268	273	263	264	261	258
Espagne	221	222	215	223	229	220	223	224	227	227	(p) 227	(p) 229
France	207	202	206	194	198	207	199	198	192	188	189	187
Irlande	240	230	227	229	209	205	194	190	181	166	161	164
Italie	196	197	196	189	194	192	190	194	194	190	(p) 188	(p) 184
Luxembourg	305	301	293	275	241	238	217	198	193	186	191	198
Pays Bas	239	234	236	229	231	233	221	212	202	198	(p) 201	(p) 202
Autriche	156	146	147	142	146	154	151	149	144	138	146	146
Portugal	217	229	229	235	237	229	233	239	247	241	241	238
Finlande	299	299	313	319	290	302	299	289	276	261	263	272
Suède	276	267	266	272	265	268	255	248	238	215	229	224
Royaume Uni	273	273	270	259	252	256	242	243	234	228	225	212
Chypre	287	303	310	334	285	301	287	307	290	292	282	280
République Tchèque	1 154	1 173	1 137	1 068	1 022	1 004	1 021	1 000	928	948	940	921
Estonie	:	:	1 972	2 059	1 875	1 914	1 706	1 576	1 469	1 316	1 361	1 156
Hongrie	801	757	757	730	739	746	701	662	648	600	584	564
Lituanie	2 245	1 844	1 769	1 720	1 752	1 788	1 574	1 641	1 419	1 243	1 321	1 273
Lettonie	1 089	1 374	1 318	1 216	1 101	1 021	878	820	935	841	(p) 901	759
Malte	298	292	337	310	320	340	342	348	332	303	269	264
Pologne	1 075	1 619	1 615	1 065	1 029	1 039	937	841	779	647	643	650
Slovénie	379	392	396	391	403	406	394	379	351	340	341	343
Slovaquie	:	1 416	1 254	1 174	1 133	1 032	1 026	972	952	934	1 017	964

(c) Non disponible

(p) Valeur provisoire

Source : Eurostat.

Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute de cinq types d'énergie: charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 1995 (ESA 1995). Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB. Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kgoe (kilogrammes d'équivalent pétrole) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgoe par milliard d'euros.

Tableau 15 : Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB mesuré en tonne-km/PIB (en Euros constants de 1995) - 1995=100

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
UE (25 pays)	:	:	:	:	100	99,2	101,2	101,6	100,9	101,0	100,0	100,7
EU (15 pays)	93,6	92,7	92,1	95,6	100	99,9	101,2	102,5	102,3	102,5	101,9	102,4
Zone Euro	92,9	92,2	90,9	94,8	100	99,7	101,2	103,2	103,9	104,7	104,4	105,2
Zone Euro (12 pays)	93,1	92,2	91,2	95,1	100	99,9	101,5	103,6	104,3	105,0	104,9	105,8
Belgique	89,3	86,2	91,5	101,7	100	91,9	92,4	87,0 (e)	78,6	97,8	100,0	99,5 (e)
Danemark	91,4	94,9	95,9	99,9	100	92,4	91,4	89,2 (e)	93,2	93,7	85,7	84,7
Allemagne	94,4	91,3	90,3	94,6	100	97,9	100,3	101,9	104,2	103,9	104,2	102,4
Grèce	110,5	98,7	122,3	121,3	100	117,4 (e)	128,6	141,1 (e)	141,7 (e)	137,0 (e)	131,4 (e)	126,7 (e)
Espagne	91,7	91,2	93,3	97,4	100	98,1 (e)	101,7 (e)	108,9 (e)	111,7 (e)	117,9	123,5	137,4
France	96,6	97,1	92,8	96,3	100	100,0	101,0	101,2	104,1	101,0	97,8	95,6
Irlande	116,1	113,2	108,1	105,0	100	104,5	102,8	109,0	121,3	131,1	124,2	133,0
Italie	88,0	91,1	86,8	89,1	100	105,2	103,2 (e)	106,8 (e)	100,9	102,0	100,8	102,6 (e)
Luxembourg	73,9	86,5	85,7	78,3	100	66,6 (e)	75,0 (e)	78,0 (e)	88,8	96,3	106,5	110,0 (e)
Pays Bas	97,2	98,2	96,9	100,2	100	99,3	101,8	104,3	105,2	98,8	97,0	97,1
Autriche	70,2 (e)	67,0 (e)	67,1 (e)	70,4 (e)	100	101,5 (e)	103,7 (e)	105,1 (e)	111,0	113,5	118,5	119,9
Portugal	103,4	93,1	88,4	100,3	100	116,3 (e)	120,9	116,7	115,9	116,2 (e)	126,6 (e)	125,5 (e)
Finlande	97,8	102,2	108,0	109,2	100	96,4	95,5 (e)	97,2 (e)	97,4	99,0	93,7	94,7
Suède	93,3 (e)	93,5 (e)	94,5	94,0 (e)	100	101,0	102,5 (e)	95,7 (e)	91,1 (e)	93,1	88,7	90,2
Royaume Uni	97,2	95,0	97,1	99,1	100	101,0	100,4	99,0	93,8	90,1	87,7 (e)	86,2 (e)
Chypre	:	:	:	:	100	100,9 (e)	100,4 (e)	99,2 (e)	96,3 (e)	94,8 (e)	94,1 (e)	93,0 (e)
République Tchèque	:	:	:	91,3	100	92,9	109,2	94,7	96,1	97,7	95,5	99,7
Estonie	:	:	98,7	96,8	100	108,7	127,9	153,3	176,2	175,3	181,1	177,0
Hongrie	:	:	93,2 (e)	92,8 (e)	100	97,4 (e)	97,5 (e)	107,9 (e)	99,6	97,5	91,9	91,4
Lituanie	126,3	106,1	130,3	107,9	100	94,8	99,2	93,2	106,6	109,7	98,8	118,5
Lettonie	102,9	91,9	94,8	92,7	100	121,7	133,0	125,4	116,7	120,7	120,7	123,3
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	93,2	134,2	134,5	98,6	100	97,8	97,1	92,1	86,1	74,4	71,0	69,8 (e)
Slovénie	125,4	95,0	81,9	79,2	100	91,4 (e)	97,6 (e)	92,8 (e)	91,9 (e)	103,2 (e)	102,5 (e)	92,1
Slovaquie	:	:	58,8 (e)	63,9 (e)	100	66,8	62,8	63,9	61,2	67,8	62,1	61,6

(c) Non disponible

(e) Valeur estimée

Source : Eurostat.

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut en euros constants de 1995). Il est indexé sur 1995. L'unité utilisée est la tonne-kilomètre (tkm) qui représente le déplacement d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

ANNEXE IV

DONNÉES STATISTIQUES NE CONCERNANT PAS  
LES INDICATEURS DE LA LISTE RESTREINTE

Tableau 16 : Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans en 2003 (en %)

	H+F	H	F
UE (25 pays)	63,0	70,8	55,1
EU (15 pays)	64,4	72,6	56,0
Zone Euro	62,5	71,4	53,6
Zone Euro (12 pays)	62,5	71,4	53,6
Malte	54,2	74,5	33,6
Grèce	57,8	72,4	43,8
Espagne	59,7	73,2	46,0
Italie	56,1	69,6	42,7
Luxembourg	62,7	73,3	52,0
Irlande	65,4	75,0	55,8
Chypre	69,2	78,8	60,4
République tchèque	64,7	73,1	56,3
Belgique	59,6	67,3	51,8
Pays Bas	73,5	80,9	65,8
Portugal	67,2	74,1	60,6
Autriche	69,2	75,8	62,8
Royaume-Uni	71,8	78,1	65,3
Hongrie	57,0	63,5	50,9
France	63,2	69,4	57,2
Allemagne	65,0	70,9	59,0
Slovaquie	57,7	63,3	52,2
Pologne	51,2	56,5	46,0
Slovénie	62,6	67,4	57,6
Danemark	75,1	79,6	70,5
Estonie	62,9	67,2	59,0
Lettonie	61,8	66,1	57,9
Lituanie	61,1	64,0	58,4
Finlande	67,7	69,7	65,7
Suède	72,9	74,2	71,5

Source : Eurostat.

Tableau 17 : Taux de chômage de longue durée des femmes

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	5,4	5,0	4,7	4,5	4,5	4,5
EU (15 pays)	4,5	5,3	5,9	5,9	5,9	5,8	5,4	4,7	4,2	3,7	3,6	3,7
Zone Euro	5,2	6,3	7,1	7,1	7,1	7,0	6,4	5,7	5,0	4,6	4,4	4,6
Zone Euro (12 pays)	5,4	6,3	7,1	7,1	7,2	7,1	6,5	5,8	5,1	4,6	4,4	4,6
Belgique	5,9	6,6	7,7	7,7	7,6	7,1	7,0	5,9	4,6	3,6	4,1	4,0
Danemark	2,8	3,0	2,8	2,2	2,1	1,9	1,8	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0
Allemagne	2,7	4,1	4,7	4,8	4,9	5,6	5,3	4,7	4,2	4,1	4,2	4,6
Grèce	7,2	7,6	7,7	8,1	9,3	9,3	9,9	10,5	9,8	8,6	8,3	8,4
Espagne	13,6	15,7	17,8	16,8	15,4	14,1	12,4	9,4	7,6	6,3	6,3	6,0
France	4,5	4,8	5,4	5,5	5,6	5,7	5,5	5,1	4,4	3,7	3,5	4,0
Irlande	8,4	8,7	8,3	6,7	6,1	4,6	2,8	1,6	1,0	0,8	0,7	0,9
Italie	:	8,8	9,8	10,5	10,6	10,5	9,5	9,3	8,8	8,0	7,2	6,7
Luxembourg	0,6	0,9	1,0	1,0	1,1	1,3	1,1	0,8	0,6	0,7	0,9	0,9
Pays Bas	3,3	4,0	3,6	3,4	3,7	3,1	1,8	1,5	1,0	0,8	0,8	1,1
Autriche	:	:	1,6	1,5	1,5	1,6	1,8	1,5	1,2	1,1	1,1	1,0
Portugal	1,3	1,9	2,6	3,2	3,5	3,4	2,7	2,1	2,1	1,9	2,2	2,6
Finlande	:	:	:	:	:	4,9	4,0	2,8	2,7	2,3	2,0	2,0
Suède	0,1	0,4	0,8	1,0	1,5	2,0	1,8	1,4	1,0	0,8	0,8	0,8
Royaume Uni	2,1	2,4	2,3	2,0	1,7	1,5	1,2	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	2,4	1,3	1,1	1,4
République Tchèque	:	:	:	:	:	:	2,5	4,2	5,1	5,1	4,5	5,0
Estonie	:	:	:	:	:	:	4,0	4,4	4,9	5,3	4,1	4,4
Hongrie	:	:	:	:	4,5	4,0	3,9	2,9	2,5	2,1	2,1	2,3
Lituanie	:	:	:	:	:	:	6,2	3,6	6,2	7,4	7,1	6,5
Lettonie	:	:	:	:	:	:	7,5	7,6	7,5	6,3	4,8	4,6
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	4,4	2,3	2,5	3,0
Pologne	:	:	:	:	:	6,7	6,3	7,4	9,3	10,9	12,2	11,5
Slovénie	:	:	:	:	3,1	3,3	3,3	3,0	4,1	3,6	3,4	3,6
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	8,4	10,1	11,4	12,6	11,4

( : ) données indisponibles

Source : Eurostat (mise à jour au 3 novembre 2004).

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail dans les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 18 : Taux de chômage de longue durée des hommes - Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	3,7	3,5	3,4	3,3	3,4	3,6
EU (15 pays)	2,9	3,7	4,3	4,2	4,2	4,2	3,7	3,3	2,9	2,7	2,7	2,9
Zone Euro	2,5	3,4	4,1	4,2	4,3	4,4	4,1	3,7	3,2	3,0	3,0	3,3
Zone Euro (12 pays)	2,6	3,4	4,1	4,1	4,3	4,4	4,0	3,7	3,2	3,0	3,0	3,3
Belgique	2,7	3,1	4,1	4,5	4,3	4,2	4,5	4,1	3,0	3,0	3,2	3,4
Danemark	2,0	2,3	2,2	1,8	1,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,7	0,8	1,3
Allemagne	1,9	2,5	3,0	3,2	3,7	4,3	4,2	4,0	3,7	3,7	4,0	4,6
Grèce	1,8	2,2	2,4	2,5	2,7	2,8	3,1	3,7	3,5	3,1	3,0	2,8
Espagne	3,7	5,4	6,9	6,6	6,2	5,7	4,8	3,7	2,8	2,3	2,3	2,4
France	2,6	3,2	3,8	3,6	3,8	4,0	3,9	3,5	2,9	2,4	2,6	3,1
Irlande	9,6	9,9	9,7	8,2	7,5	6,3	4,6	3,0	2,0	1,6	1,7	1,9
Italie	:	4,1	5,0	5,4	5,7	5,7	5,4	5,2	4,9	4,5	4,1	3,9
Luxembourg	0,4	0,7	0,8	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,6	0,9
Pays Bas	2,0	2,9	3,0	2,9	2,6	1,8	1,3	0,9	0,6	0,5	0,6	1,0
Autriche	:	:	0,8	0,7	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,7	0,8	1,1
Portugal	1,4	2,0	2,8	3,3	3,3	3,0	1,8	1,5	1,4	1,2	1,4	1,8
Finlande	:	:	:	:	:	4,9	4,3	3,2	2,8	2,7	2,5	2,6
Suède	1,0	2,6	3,9	3,6	3,8	4,0	3,2	2,2	1,7	1,2	1,2	1,2
Royaume Uni	4,7	5,6	5,5	4,8	4,2	3,3	2,5	2,2	1,9	1,7	1,4	1,4
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	0,5	0,6	0,5	0,8
République Tchèque	:	:	:	:	:	:	1,5	2,4	3,4	3,4	3,0	2,9
Estonie	:	:	:	:	:	:	4,4	5,5	6,5	6,0	5,9	4,8
Hongrie	:	:	:	:	5,8	4,9	4,5	3,6	3,4	2,9	2,7	2,5
Lituanie	:	:	:	:	:	:	7,1	4,9	9,1	10,7	7,4	5,7
Lettonie	:	:	:	:	:	:	8,3	7,6	8,3	8,1	6,5	4,1
Malte	:	:	:	:	:	:	:	4,6	3,5	3,5	3,5	3,5
Pologne	:	:	:	:	:	3,7	3,5	4,5	6,1	7,9	9,7	10,1
Slovénie	:	:	:	:	3,7	3,6	3,3	3,4	4,0	3,4	3,4	3,3
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	7,4	10,1	11,3	11,9	10,9

( : ) données indisponibles

Source : Eurostat (mise à jour au 3 novembre 2004).

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail dans les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 19 : Taux de croissance du PIB réel - Taux de croissance du PIB à prix constants (1995) - Variation en % par rapport à l'année précédente

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	1,7	2,6	2,9	2,9	3,6	1,7	1,1	0,9
EU (15 pays)	1,6	2,5	2,9	2,9	3,5	1,7	1,0	0,8
Zone Euro	1,4	2,3	2,9	2,8	3,5	1,6	0,8	0,5
Zone Euro (12 pays)	1,4	2,3	2,9	2,8	3,5	1,6	0,8	0,5
Belgique	1,2	3,5	2,0	3,2	3,8	0,6	0,7	1,1
Danemark	2,5	3,0	2,5	2,6	2,8	1,6	1,0	0,5
Allemagne	0,8	1,4	2,0	2,0	2,9	0,8	0,1	-0,1
Grèce	2,4	3,6	3,4	3,4	4,5	4,3	3,6	4,5
Espagne	2,4	4,0	4,3	4,2	4,2	2,8	2,0	2,4
France	1,1	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2	0,5
Irlande	8,1	10,8	8,9	11,1	9,9	6,0	6,1	3,7
Italie	1,1	2,0	1,8	1,7	3,0	1,8	0,4	0,3
Luxembourg	3,3	8,3	6,9	7,8	9,0	1,5	2,5	2,9
Pays Bas	3,0	3,8	4,3	4,0	3,5	1,4	0,6	-0,9
Autriche	2,6	1,8	3,6	3,3	3,4	0,7	1,2	0,8
Portugal	3,5	4,0	4,6	3,8	3,4	1,6	0,4	-1,2
Finlande	3,9	6,3	5,0	3,4	5,1	1,1	2,3	1,9
Suède	1,3	2,4	3,6	4,6	4,3	0,9	2,1	1,6
Royaume-Uni	2,8	3,3	3,1	2,9	3,9	2,3	1,8	2,2
Chypre	1,9	2,3	4,8	4,7	5,0	4,0	2,0	2,0
République Tchèque	4,3	-0,8	-1,0	0,5	3,3	2,6	1,5	3,1
Estonie	4,5	10,5	5,2	-0,1	7,8	6,4	7,2	5,1
Hongrie	1,3	4,6	4,9	4,2	5,2	3,8	3,5	3,0
Lituanie	4,7	7,0	7,3	-1,7	3,9	6,4	6,8	9,0
Lettonie	3,8	8,3	4,7	3,3	6,9	8,0	6,4	7,5
Malte	:	:	:	4,1	6,4	-2,2	1,8	0,2
Pologne	6,0	6,8	4,8	4,1	4,0	1,0	1,4	3,8
Slovénie	3,6	4,8	3,6	5,6	3,9	2,7	3,3	2,5
Slovaquie	6,1	4,6	4,2	1,5	2,0	3,8	4,6	4,0

Source : Eurostat (mise à jour au 18 octobre 2004).

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB à prix constants est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles. Le taux de croissance est calculé à partir de chiffres à prix constants puisque ceux-ci donnent les mouvements en volume uniquement, c'est-à-dire que les mouvements des prix ne feront pas monter les taux de croissance.

ANNEXE V

OBJECTIFS POLITIQUES ET INSTRUMENTS  
DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

## **Objectifs de la stratégie de Lisbonne**

### **1- Réaliser la société de la connaissance**

**Société de l'information :** définir un cadre réglementaire pour les communications électroniques; encourager la diffusion des TIC ; mettre en place des conditions favorables au commerce électronique; aider l'Europe à conserver son avance dans les technologies des communications mobiles.

**Recherche :** créer un espace de la recherche et de l'innovation ; accroître jusqu'à 3 % du PIB les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) ; rendre l'Europe plus attirante pour ses meilleurs cerveaux ; promouvoir les nouvelles technologies.

**Education et capital humain :** réduire de moitié le nombre de jeunes en décrochage scolaire ; adapter les systèmes d'éducation et de formation à la société de la connaissance ; favoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous; promouvoir et faciliter la mobilité.

### **2- Tenir nos engagements envers le marché intérieur**

**Assurer une transposition efficace du droit communautaire :** accélérer la transposition de la législation communautaire (98,5 %).

**Éliminer les entraves à la libre circulation des services dans l'Union.**

**Réaliser le marché intérieur des industries de réseau :** libéraliser progressivement les marchés et les industries de réseau, et notamment le gaz et l'électricité (2007), les services postaux (2006), le transport ferroviaire (2008) et l'espace aérien.

**Réaliser le marché intérieur des services financiers (2005).**

**Assurer une application juste et uniforme des règles relatives à la concurrence et aux aides d'État :** réduire les aides d'État à 1 % du PIB, définir les nouvelles règles relatives aux fusions et aux offres publiques d'achat et actualiser les règles régissant les marchés publics.

### **3- Créer un environnement favorable aux entrepreneurs**

**Mettre en place un environnement réglementaire propice à l'investissement, à l'innovation et à l'esprit d'entreprise :** faciliter l'accès à un financement bon marché, améliorer la législation sur les faillites, prendre en considération les spécificités des PME (2000), améliorer le cadre industriel et encourager l'adoption d'une gouvernance d'entreprise responsable.

**Réduire les coûts liés à la conduite des affaires et simplifier les formalités administratives :** concevoir une stratégie pour une meilleure réglementation à l'échelle tant européenne que nationale (2001), réduire le temps et les coûts nécessaires à la création d'une entreprise.

#### **4- Etablir un marché du travail inclusif pour renforcer la cohésion sociale**

**Augmenter le taux d'emploi :** 67 % (d'ici à 2005) et 70 % (d'ici à 2010) pour le taux d'emploi total, 57 % (d'ici à 2005) et 60 % (d'ici à 2010) pour le taux d'emploi des femmes, 50 % pour les travailleurs âgés (d'ici à 2010). Augmentation progressive d'environ 5 ans de l'âge moyen effectif auquel les personnes cessent de travailler.

**Définir un programme pluriannuel** concernant la capacité d'adaptation des entreprises, les négociations collectives, la modération salariale, l'accroissement de la productivité, l'éducation et la formation tout au long de la vie, les nouvelles technologies et l'organisation flexible du travail, d'ici à la fin de 2002;

**Supprimer les freins à la participation des femmes au marché du travail,** promouvoir davantage l'égalité des chances.

**Adapter le modèle social européen au passage à l'économie et à la société de la connaissance :** faciliter la sécurité sociale dans le cadre des mouvements transfrontaliers de citoyens, adopter la directive sur le travail intérimaire (2003), garantir la viabilité des régimes de pensions, introduire la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la protection sociale.

**Eradiquer la pauvreté :** se mettre d'accord sur un programme en faveur de l'inclusion sociale (2001), intégrer la promotion de l'inclusion sociale dans les politiques nationales et européennes, examiner les problèmes auxquels sont confrontés certains groupes cibles spécifiques.

#### **5- Travailler à un avenir durable sur le plan environnemental**

**Faire face au changement climatique :** ratifier rapidement le protocole de Kyoto (2002), afficher des progrès dans la réalisation des objectifs de Kyoto (d'ici à 2005), atteindre l'objectif de 12 % des besoins en énergie primaire et de 21 % de la consommation brute d'électricité couverts par les énergies renouvelables;

**Dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources :** faire face à l'augmentation des volumes de trafic, d'engorgement, de bruit et de pollution en internalisant complètement les coûts sociaux et environnementaux, élaborer un cadre communautaire pour la tarification de l'usage des infrastructures de transport (eurovignette), garantir une gestion durable des ressources naturelles et des déchets.

**Définir un nouveau cadre réglementaire :** adopter les directives sur la taxation de l'énergie (2002), la responsabilité environnementale (2004) et le sixième programme d'action pour l'environnement.

Source : *Relever le défi - la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok - novembre 2004)

**La stratégie de Lisbonne**  
**Politiques, instruments européens et mesures concrètes**

Politiques	Instruments	Quelques mesures concrètes
Société de l'information	Plan d'action Europe	- Accès à Internet dans les écoles, les services publics, les sociétés - Commerce électronique
Politique de l'entreprise	Programme pluriannuel pour l'entreprise et l'esprit d'entreprise Charte européenne des petites entreprises	- Soutien aux jeunes entreprises - Simplification des démarches administratives
Politique de l'innovation	Cadre d'objectifs communs	- Développement des systèmes nationaux d'innovation
Politique de la recherche	6 <sup>ème</sup> programme-cadre Espace européen de la recherche Vers 3 % du PIB Plan d'action pour la recherche	- Réseaux d'excellence - Projets intégrés
Marché unique	Agenda du marché unique Plan d'action pour les services financiers Plan d'action sur le capital-investissement	- Paquet « télécommunications » - Energie - Ciel unique - Brevet communautaire - Galileo
Education	Objectif communs, Apprentissage électronique, Processus de Bologne pour l'enseignement supérieur, Déclaration de Copenhague sur l'apprentissage tout au long de la vie, Plan d'action en matière de compétences et de mobilité	- Nouveaux outils pour l'apprentissage tout au long de la vie - Convergence des diplômes et reconnaissance des qualifications
Emploi	Stratégie européenne pour l'emploi : rapport conjoint sur l'emploi, Lignes directrices pour l'emploi, Recommandations pour les politiques de l'emploi des États membres	- Meilleurs services de l'emploi - Adaptabilité et sécurité - Egalité des chances - Vieillesse active
Protection sociale	Objectifs communs pour les régimes de retraite, Approche intégrée pour des retraites sûres et durables	- Faire face au vieillissement
Insertion sociale	Objectifs communs, programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination, Stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	- Mesures ciblées pour les plans d'action nationaux
Environnement	Stratégie de l'UE pour le développement durable, 6 <sup>ème</sup> programme d'action communautaire pour l'environnement, Plan de travail pour le label écologique communautaire	- Attribution du label écologique communautaire - Inspections environnementales
Politiques macroéconomiques	Grandes orientations de politique économique, Pacte de stabilité et de croissance.	- Réallocation des dépenses publiques à la croissance et à l'emploi

Source : Rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie, présidé par M. Olivier Dutheil de Lamothe, Annexe 3, p. 69 - Commission européenne, Direction générale « Emploi et affaires sociales », mai 2004.

**POINTS POSITIFS ET POINTS NÉGATIFS PROPRES À CHAQUE  
ÉTAT MEMBRE A L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LISBONNE**

(Source : rapport « *Réalisons Lisbonne, réformes pour une Union élargie* »  
Commission des Communautés européennes, 21 janvier 2004)

Les tableaux suivants constituent une synthèse de certaines performances des États membres - à la fois des éléments positifs et des éléments négatifs - à l'égard des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Chaque État membre dont les résultats se situent parmi les trois meilleurs ou les trois moins bons de l'UE, selon la liste restreinte des 14 indicateurs structurels, fait l'objet d'une mention. D'autres indications reposent sur les évaluations par pays figurant dans les rapports suivants : *le rapport sur la mise en œuvre des grandes orientations de politique économique (COM (2004) 20) et les notes par pays (SEC (2004) 44)*, *le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le marché intérieur et notamment le Tableau d'affichage (COM (2004) 22)*, *le rapport « Éducation & formation 2010 » (COM (2003) 685)*, et *l'Examen de la politique de l'environnement (COM (2003) 745)*.

PAYS	Points positifs	Points négatifs
<b>BELGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport dette/PIB en recul constant et excédents élevés (bien qu'en baisse)</li> <li>➤ Niveau d'instruction des jeunes le plus élevé (1999-2003)</li> <li>➤ Nette augmentation des dépenses de R&amp;D en 2001, et efforts visant à atteindre l'objectif de 3%</li> <li>➤ Initiatives visant à réduire les charges administratives et à encourager l'esprit d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans le plus faible de l'UE (25%)</li> <li>➤ Plus forte augmentation depuis mai 2003 du déficit de transposition des directives « marché intérieur », débouchant sur le déficit de transposition le plus important (54 directives)</li> <li>➤ Faible concurrence effective sur le marché de l'énergie</li> <li>➤ Faibles niveaux de participation à l'éducation et à la formation</li> </ul>
<b>DANEMARK</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mesures de réforme, comprenant un abaissement de l'imposition du travail, destinées à augmenter l'offre de main-d'œuvre</li> <li>➤ Taux d'emploi total le plus élevé de l'UE (76%), taux d'emploi des femmes le plus élevé de l'UE (plus de 71%), et deuxième meilleur taux d'emploi des travailleurs âgés (58%) (chiffres de 2002)</li> <li>➤ Déficit de transposition global le plus faible, taux de transposition le plus élevé pour les directives « Lisbonne » (85%) et aucune directive faisant l'objet d'un retard de plus de deux ans</li> <li>➤ Deuxième plus forte augmentation des dépenses intérieures brutes de R&amp;D en 2001</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Niveau de prix le plus élevé de l'UE, avec une nette augmentation entre 2000 et 2002</li> <li>➤ Stratégie à moyen terme pour les finances publiques compromise en raison de l'importance de la consommation publique</li> <li>➤ Résultats insuffisants à l'égard des objectifs de Kyoto</li> <li>➤ Niveaux décevants d'instruction des jeunes</li> </ul>
<b>ALLEMAGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Agenda 2010 – profonde restructuration du système de sécurité sociale ayant d'importantes répercussions sur les marchés du travail et des produits</li> <li>➤ Progrès notables dans la mise en oeuvre des recommandations relatives au marché du travail pour 2003 et modernisation du système de formation professionnelle</li> <li>➤ Réformes destinées à améliorer l'esprit d'entreprise</li> <li>➤ Troisième meilleure position de l'UE en ce qui concerne les dépenses intérieures brutes de R&amp;D en 2001</li> <li>➤ Résultats figurant parmi les meilleurs en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déficit excessif depuis plusieurs années, avec des dérapages répétés sur le plan des dépenses par rapport à ce que prévoit le Pacte de stabilité</li> <li>➤ Absence de réformes d'envergure du régime de retraite</li> <li>➤ Importantes rigidités du marché du travail et chômage élevé</li> <li>➤ Niveaux décevants d'instruction des jeunes</li> <li>➤ Deuxième plus important déficit de transposition des directives « marché intérieur » (plus du double de l'objectif de 1,5 %)</li> </ul>

PAYS	Points positifs	Points négatifs
GRÈCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux d'accroissement de la productivité de la main d'œuvre le plus élevé de l'Union européenne (1999-2003)</li> <li>➤ Mesures visant à accroître les incitations au travail et à valoriser les compétences des personnes au chômage, et net relèvement du niveau d'instruction des jeunes (1999-2003)</li> <li>➤ Deuxième meilleure position en ce qui concerne les investissements des entreprises (1999-2002), s'accompagnant d'initiatives destinées à promouvoir l'utilisation des TIC, les dépenses de R&amp;D et l'innovation, et efforts visant à simplifier l'environnement des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dette élevée affichant un lent recul, en dépit d'une croissance nominale du PIB élevée au cours des dernières années</li> <li>➤ Deuxième plus faible taux d'emploi des femmes de l'Union européenne et deuxième plus important taux de chômage de longue durée</li> <li>➤ Retard dans le suivi des réformes des régimes de sécurité sociale et de retraite</li> <li>➤ Concurrence effective dans le secteur de l'énergie non encore assurée</li> <li>➤ Important déficit de transposition des directives « marché intérieur »</li> </ul>
ESPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plus forte croissance du taux d'emploi depuis 1999 et plus forte diminution du taux de chômage de longue durée (1999-2002), avec des mesures prises en vue d'augmenter les taux d'emploi des femmes</li> <li>➤ Deuxième plus faible déficit de transposition des règles relatives au marché intérieur (largement inférieur à l'objectif de 1,5 %)</li> <li>➤ Adoption du train de mesures « <i>España.es 2004-2005</i> » pour la promotion et le développement de la société de l'information, et promotion parallèle de l'accès des citoyens et des PME à Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de chômage le plus élevé de l'Union européenne (11,3 % en 2002), taux d'emploi des femmes inférieur de plus de dix points de pourcentage à la moyenne communautaire en 2002, et recours excessif aux contrats à durée déterminée, qui entravent la mobilité</li> <li>➤ Aucune nouvelle réforme du régime de retraite prévue dans un proche avenir</li> <li>➤ Abaissement du niveau d'instruction des jeunes (1999-2003)</li> <li>➤ Concurrence effective dans la distribution de détail encore insuffisante</li> <li>➤ Parmi les moins bons résultats en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> </ul>
FRANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre d'une vaste réforme des pensions</li> <li>➤ Nette augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés (1999-2002) bien que celui-ci demeure parmi les plus bas de l'Union européenne</li> <li>➤ Nette diminution des niveaux des prix relatifs entre 1999 et 2002</li> <li>➤ Bien au-dessus de la moyenne communautaire pour le niveau d'instruction des jeunes</li> <li>➤ Bons résultats à l'égard des objectifs de Kyoto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déficit excessif depuis plusieurs années, avec des dérapages répétés sur le plan des dépenses par rapport à ce que prévoit le Pacte de stabilité; viabilité à long terme des finances publiques non assurée</li> <li>➤ Réformes du marché du travail risquant d'être insuffisantes à ce stade</li> <li>➤ Ouvertures des marchés du gaz et de l'électricité demeurant faibles</li> <li>➤ Déficit de transposition le plus important en ce qui concerne les directives « marché intérieur », combiné à un nombre élevé de cas d'infractions</li> </ul>

PAYS	Points positifs	Points négatifs
<b>IRLANDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Croissance à moyen terme de 5 %</li> <li>➤ Productivité de la main-d'œuvre élevée et croissante – nettement supérieure à la moyenne communautaire</li> <li>➤ Nette diminution du taux de chômage de longue durée (1999-2002)</li> <li>➤ Relèvement marqué du niveau d'instruction des jeunes (1999-2003)</li> <li>➤ Instauration d'une concurrence accrue dans les télécommunications et les transports publics, et nouvelles règles de concurrence pour les marchés de l'électricité et du gaz</li> <li>➤ Plus forte diminution depuis mai 2003 des directives « marché intérieur » en souffrance (32 directives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parmi les moins bons résultats dans l'Union européenne en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> <li>➤ Plus forte augmentation des niveaux de prix entre 1999 et 2002</li> <li>➤ En dessous de la moyenne communautaire en ce qui concerne les dépenses intérieures brutes de R&amp;D</li> <li>➤ Recul le plus élevé des investissements des entreprises (1999-2002)</li> </ul>
<b>ITALIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plus forte hausse des investissements des entreprises (1999-2002)</li> <li>➤ Plan de réforme des pensions à moyen terme annoncé à l'automne 2003</li> <li>➤ Mesures prises en vue d'augmenter la flexibilité du marché du travail</li> <li>➤ Mise en œuvre d'une réforme du système d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire, et relèvement du niveau d'instruction des jeunes (1999-2003)</li> <li>➤ Réduction du déficit de transposition des règles relatives au marché intérieur, et parmi les trois meilleurs pour la transposition des directives « Lisbonne »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux d'emploi total (55,5 %) et taux d'emploi des femmes (42 %) les plus bas de l'Union européenne, et taux de chômage de longue durée le plus élevé (5,3 %)</li> <li>➤ Net recul de la productivité de la main d'œuvre entre 1999 et 2003</li> <li>➤ Assainissement budgétaire durable encore à réaliser et caractère incertain de la viabilité à long terme des finances publiques</li> <li>➤ Lente libéralisation du secteur des services et des marchés de l'énergie</li> <li>➤ Nombre élevé d'infractions pour mauvaise application des règles relatives au marché intérieur et important déficit de transposition des directives « marché intérieur »</li> </ul>
<b>LUXEMBOURG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plus forte - bien qu'en recul - productivité relative du travail de l'Union européenne</li> <li>➤ Taux de chômage de longue durée très bas</li> <li>➤ Meilleurs résultats de l'Union européenne en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> <li>➤ Plus forte augmentation de l'accès des entreprises à Internet en 2002</li> <li>➤ Initiatives prises en vue d'encourager l'esprit d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Troisième moins bonne performance de l'Union européenne en ce qui concerne le niveau d'instruction des jeunes, avec des niveaux de performance en baisse (1999-2003)</li> <li>➤ Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans très bas et absence de mesures concrètes à cet égard</li> <li>➤ Retards dans la réforme du droit de la concurrence</li> <li>➤ Important déficit de transposition des directives « marché intérieur » et nombre le plus élevé de transpositions accusant un retard de plus de deux ans</li> </ul>

PAYS	Points positifs	Points négatifs
PAYS-BAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Efforts substantiels consentis pour assainir les finances publiques et les rendre viables, au cours de la période récente de net ralentissement économique</li> <li>➤ Taux de chômage de longue durée très bas</li> <li>➤ Mesures visant à augmenter la flexibilité du marché du travail, parmi lesquelles la création d'un Conseil de l'innovation</li> <li>➤ Pouvoirs accrus dévolus à l'autorité néerlandaise de la concurrence, en vue d'aboutir à une plus grande concurrence effective</li> <li>➤ Sur la bonne voie pour remplir les objectifs de Kyoto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible productivité de la main-d'œuvre au cours des dernières années, partiellement due à des pertes de compétitivité mais aussi à un manque de concurrence dans certains secteurs et à une spécialisation en baisse dans l'industrie manufacturière de haute technologie</li> <li>➤ Écart de rémunération entre les sexes dans les secteurs public et privé supérieur à la moyenne communautaire</li> <li>➤ Dépenses intérieures brutes de R&amp;D en recul en 2001</li> <li>➤ Deuxième plus forte augmentation du déficit de transposition des directives « marché intérieur » depuis mai 2003</li> </ul>
AUTRICHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approbation d'une vaste réforme du régime public de retraite</li> <li>➤ Taux de chômage de longue durée très bas</li> <li>➤ Niveau d'instruction des jeunes (85 %) nettement supérieur à la moyenne communautaire (1999-2003)</li> <li>➤ Simplification du cadre réglementaire pour les PME et les jeunes entreprises</li> <li>➤ Nette réduction du déficit de transposition des directives « marché intérieur »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dépenses intérieures brutes de R&amp;D en dessous de la moyenne communautaire</li> <li>➤ Taux d'emploi des travailleurs âgés nettement inférieur à la moyenne communautaire</li> <li>➤ Déficit de transposition des directives « marché intérieur » demeurant élevé</li> <li>➤ Mauvais résultats en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> <li>➤ Net recul des investissements des entreprises (1999-2002)</li> </ul>
PORTUGAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'utilisation des TIC, les dépenses de R&amp;D et l'innovation</li> <li>➤ Net relèvement du niveau d'instruction des jeunes (1999-2003)</li> <li>➤ Nette diminution du déficit de transposition des directives « marché intérieur », aucune directive ne faisant l'objet d'un retard de plus de deux ans</li> <li>➤ « Programme Quadros » accordant une compensation financière aux petites entreprises et aux micro-entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déficit excessif et viabilité des finances publiques incertaine en raison des dépenses prévues dans le domaine des pensions</li> <li>➤ Mauvais résultats en matière d'éducation (bien que des initiatives récentes aient été prises en vue d'améliorer sa qualité) avec le pourcentage le plus élevé de l'Union européenne de jeunes quittant prématurément le système scolaire (deux fois plus que la moyenne communautaire)</li> <li>➤ Concurrence effective sur le marché de l'électricité non encore assurée, les prix du gaz et de l'électricité comptant parmi les plus élevés de l'Union européenne</li> <li>➤ Mauvais résultats en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> </ul>

PAYS	Points positifs	Points négatifs
<b>FINLANDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Demeure aux avant-postes pour le passage à l'économie de la connaissance</li> <li>➤ Instauration de mesures de réforme destinées à augmenter l'emploi et à prévenir l'exclusion sociale, et objectif relatif au taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans réalisable</li> <li>➤ Niveau d'instruction des jeunes le plus élevé de l'Union européenne (1999-2003)</li> <li>➤ Déficit de transposition des directives « marché intérieur » en dessous de l'objectif de 1,5 % et aucune directive ne faisant l'objet d'un retard de plus de deux ans</li> <li>➤ Résultats relativement bons en ce qui concerne les objectifs de Kyoto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prix parmi les plus élevés de l'Union européenne avec une hausse des niveaux de prix (1999-2002)</li> <li>➤ Concurrence limitée dans les services non échangeables</li> <li>➤ Persistance d'un chômage structurel élevé</li> <li>➤ Troisième moins bonne position en ce qui concerne les investissements - en baisse - des entreprises (1999-2002)</li> </ul>
<b>SUÈDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Niveau le plus élevé et plus forte hausse des dépenses intérieures brutes de R&amp;D en 2001</li> <li>➤ Mesures prises en vue d'éviter le départ des travailleurs âgés, ainsi que de promouvoir la participation des jeunes à la population active</li> <li>➤ Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans le plus élevé de l'Union européenne, et deuxième meilleur taux d'emploi des femmes (1999-2002)</li> <li>➤ Demeure aux avant-postes pour le passage à l'économie de la connaissance</li> <li>➤ Bons résultats en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prix parmi les plus élevés de l'Union européenne, bien que les niveaux de prix aient baissé (1999-2002)</li> <li>➤ Niveau des investissements des entreprises le plus faible de l'Union européenne et en baisse (1999-2002)</li> <li>➤ Faible concurrence dans certains secteurs, notamment les services du secteur public</li> </ul>

PAYS	Points positifs	Points négatifs
ROYAUME-UNI	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de chômage de longue durée peu élevé, avec un relèvement du niveau d'instruction des jeunes (1999-2003)</li> <li>➤ Qualité accrue des dépenses publiques (en matière d'éducation et de transport), notamment une initiative de réforme destinée à améliorer la formation et les compétences de base</li> <li>➤ Bons résultats en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de Kyoto et au partage de la charge</li> <li>➤ Déficit de transposition des directives « marché intérieur » inférieur à l'objectif de 1,5 %</li> <li>➤ Extension du crédit d'impôt accordé aux grandes entreprises pour les investissements réalisés dans la recherche et le développement et identification de domaines prioritaires pour l'augmentation de la productivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Niveau décevant de productivité de la main d'œuvre, en dépit d'une hausse récente (1999-2003)</li> <li>➤ Accroissement du déficit public</li> <li>➤ Retard dans l'ouverture des marchés postaux à la concurrence</li> <li>➤ Niveau décevant des dépenses intérieures brutes de R&amp;D en 2001, avec le deuxième moins bon niveau de l'Union européenne en ce qui concerne les investissements des entreprises (1999-2002)</li> </ul>

## LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## Conclusions des Présidences des Conseils européens

- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Cardiff, 15 et 16 juin 1998.
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000.
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Göteborg, 15 et 16 juin 2001.
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 25 et 26 mars 2004.

## Commission européenne

- « *Investir dans la recherche : un plan d'action pour l'Europe* », COM(2003) 449 final.
- *Communication de la Commission européenne*, COM(2003) 585.
- « *Examen de la politique de l'environnement 2003* », communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens, COM(2003) 745 final, décembre 2003.
- « *Éducation et formation 2010 – L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne* » (projet de rapport intermédiaire conjoint), COM(2003) 685 final
- « *Réalisons Lisbonne : réformes pour une Union élargie* », rapport de la Commission au Conseil européen de printemps, 21 janvier 2004, COM(2004) 29.
- « *Rapport du groupe de niveau sur la politique sociale dans une Union européenne élargie* », présidé par M. Olivier Dutheillet de Lamothe – Commission européenne – Direction générale de l'emploi et des affaires sociales (mai 2004).

- « *Relever le défi : la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* », rapport du groupe d'expert à haut niveau présidé par M. Wim Kok, remis à la Commission européenne en novembre 2004.

- *Rapport conjoint sur l'emploi* (7069 04 SOC 113 ECOFIN 77).

- *Rapport conjoint de la Commission et du Conseil européen sur l'inclusion sociale* (7101/04) du 5 mars 2004.

#### Avis du Comité économique et social européen

- « *Pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne* », avis adopté par le Comité économique et social européen au cours de sa session plénière du 27 octobre 2004, rapporteur : M. Bruno Vever – Corapporteurs : MM. Ernst Erik Ehnmark et John Simpson (CESE 1438/2004).

#### Rapports des Assemblées parlementaires

- « *Objectif 3 % de R&D : plus de recherche pour plus de croissance ?* », rapport d'information au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les incidences économiques d'une augmentation des dépenses de recherche en Europe, rapporteur : M. Joël Bourdin, n° 391 du 30 juin 2004.

#### Avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social

- « *Processus de Lisbonne : Communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps de mars 2005* », communication adoptée par le Bureau du Conseil économique et social au cours de sa séance du 12 octobre 2004, coordinateur : M. Alain Deleu.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04102927.pdf>

- « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », avis rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs, au nom de la Commission *ad hoc* (31 août 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04083125.pdf>

- « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », avis rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 juin 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04061416.pdf>

- « *La conjoncture au premier semestre 2004* », avis rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (25-26 mai 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04060213.pdf>

- « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », avis rapporté par M. Jean-Claude Pasty au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (11-12 mai 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04051912.PDF>

- « *La conjoncture au second semestre 2003* », avis rapporté par M. Jean Billet au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (16-17 décembre 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03121726.PDF>

- « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », avis rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03121725.pdf>

- « *Premier bilan de la régionalisation ferroviaire* », avis rapporté par M. Jacques Chauvineau au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (14-15 octobre 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03101519.PDF>

- « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », avis rapporté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03061812.PDF>

- « *Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi* », avis rapporté par M. Henri de Benoist au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (21-22 janvier 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03012202.PDF>

- « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », avis rapporté par M. Charles Demons au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (12-13 novembre 2002).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/02111317.PDF>

- « *La régionalisation ferroviaire* », avis rapporté par M. Jacques Chauvineau au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (25-26 septembre 2001).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/01092617.PDF>

- « *Le suivi de l'effet de serre* », avis rapporté par M. Jean Gonnard au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, et Mme Frédérique Rastoll, rapporteur pour avis au nom de la section du cadre de vie (24-25 octobre 2000).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/00102512.PDF>

- « *Pour une politique intermodale : le transport combiné* », rapporté par M. Hubert Ghigonis au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 mars 1999).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/99032306.PDF>

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social sont accessibles sur le site Internet à l'adresse :

[http://www.ces.fr/ces\\_dat2/2-3based/base.htm](http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm)

Rapports de l'OCDE-CERI

- *France, portrait social 2003-2004*

- *L'état de l'école*, n° 14 (édition 2004)

## TABLE DES SIGLES

ACC	: Pays en accession
BCE	: Banque centrale européenne
BEI	: Banque européenne d'investissement
CESE	: Comité économique et social européen
DIRD	: Dépense intérieure brut de recherche et développement
EFT	: Enquête communautaire sur les forces de travail
FBCF	: Formation brute de capital fixe
GOPE	: Grandes orientations de politique économique
GWPS	: Potentiel de réchauffement global
MOC	: Méthode ouverte de coordination
NUTS	: Nomenclature des unités territoriales statistiques
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
PNAE	: Plan national pour l'emploi
PNAI	: Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale
PNB	: Produit national brut
R&D	: Recherche et développement
RMI	: Revenu minimum d'insertion
SPA	: Standard de pouvoir d'achat
TKM	: Tonne-kilomètre
UE	: Union européenne

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne (en % par pays, par rapport à 1990) .....	65
Tableau 2 : PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) (EU-25 = 100) .....	95
Tableau 3 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée PIB en standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne occupée par rapport à l'UE-15 (EU-15 = 100).....	96
Tableau 4 : Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans (en %).....	97
Tableau 5 : Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans .....	98
Tableau 6 : Niveau d'éducation des jeunes - Total pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur .....	99
Tableau 7 : DIRD (dépense intérieure brute de recherche et de développement expérimental) .....	100
Tableau 8 : Investissement des entreprises (% du PIB) Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB .....	101
Tableau 9 : Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-15 = 100).....	102
Tableau 10 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux.....	103
Tableau 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale...	104
Tableau 12 : Dispersion des taux d'emploi régionaux .....	105
Tableau 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre .....	106
Tableau 14 : Intensité énergétique de l'économie.....	107
Tableau 15 : Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB mesuré en tonne-km/PIB (en Euros constants de 1995) - 1995=100 .....	108
Tableau 16 : Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans en 2003 (en %).....	111
Tableau 17 : Taux de chômage de longue durée des femmes .....	112
Tableau 18 : Taux de chômage de longue durée des hommes - Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale .....	113
Tableau 19 : Taux de croissance du PIB réel - Taux de croissance du PIB à prix constants (1995) - Variation en % par rapport à l'année précédente .....	114
Graphique 1 : Évolution du PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat entre 1995 et 2003 (l'indice de l'UE 25 est fixé à 100).....	14

Graphique 2 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE 15 fixée à 100 .....	16
Graphique 3 : Taux d'emploi des hommes et femmes âgés de 15 à 64 ans en % de la France et des pays ayant connu les plus fortes évolutions .....	23
Graphique 4 : Taux d'emploi des hommes âgés de 15 à 64 ans (en %) pour la France et les pays ayant connu les évolutions les plus fortes .....	25
Graphique 5 : Taux d'emploi en % des femmes âgées de 15 à 64 ans de la France et des pays ayant connu les plus fortes évolutions .....	26
Graphique 6 : Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans pour la France et les pays ayant connu les plus fortes évolutions .....	29
Graphique 7 : Taux d'emploi en 2 003 des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans .....	30
Graphique 8 : Dépense intérieure brute de recherche et de développement expérimental en pourcentage du PIB .....	36
Graphique 9 : Formation brute de capital fixe par le secteur privé en % du PIB .....	46
Graphique 10 : Niveaux des prix comparés .....	48
Graphique 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes en 2003 (en %) .....	59
Graphique 12 : Dispersion des taux d'emploi régionaux en 2003 .....	60
Graphique 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre : pays ayant connu les fortes hausses (base 100 en 1990) .....	68
Graphique 14 : Total des émissions de gaz à effet de serre : pays ayant connu les plus fortes baisses (base 100 en 1990) .....	69
Graphique 15 : Intensité énergétique de l'économie : le cas des pays ayant connu les plus fortes baisses .....	71
Graphique 16 : Indicateur de volume du transport de fret par rapport au PIB ....	73
Carte 1 : PIB par habitants en SPA exprimé par rapport à la moyenne UE 25 fixée à 100 .....	15
Carte 2 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE-15 fixée à 100 .....	18
Carte 3 : Taux d'emploi en 2003 des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25) .....	22
Carte 4 : Taux d'emploi (en %) en 2003 des hommes âgés de 15 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25) .....	24
Carte 5 : Taux d'emploi (en %) en 2003 des femmes âgées de 15 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25) .....	27
Carte 6 : Taux d'emploi en 2003 des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans dans l'Union européenne (UE-25) .....	28
Carte 7 : Dépense de recherche et de développement expérimental en % du PIB (2001-2002) .....	35
Carte 8 : Niveau d'éducation des jeunes âgés de 20 à 24 ans (en %) .....	38

Carte 9 : Formation brute de capital fixe (FBCF) par le secteur privé en % du PIB en 2003.....	45
Carte 10 : Niveaux des prix comparés en 2002 .....	47
Carte 11 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2001 (en %) .	56
Carte 12 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes en 2003 (en %).....	58
Carte 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre en 2002 .....	67
Carte 14 : Intensité énergétique de l'économie en 2002 .....	70
Carte 15 : Volume du transport de fret par rapport au PIB en 2002 (base 100 en 1995).....	72

A la veille de la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, la France s'interroge sur le chemin qui lui reste à parcourir pour participer à « *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde* ».

Les 14 indicateurs choisis par le Conseil européen pour mesurer cette progression reflètent l'équilibre entre les trois piliers de la Stratégie de Lisbonne.

Cette communication de la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social offre une photographie de la situation de la France au regard de ces objectifs chiffrés et apporte un panorama statistique complet de la situation des 25 Etats membres à cet égard